

L'An deux mille vingt-trois, le 27 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juin 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Stéphane SIMON, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS: M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy (absent lors de l'examen des dossiers n°14, 15, 53 et 54), Mme LUVINI Francoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, Mme REVEL Ketty, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 19h45 (dossier 18), M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, Mme BOCAGE Sophie, M MOMPER Jean-Luc, M NOGAREDE Alain, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice à partir de 18h40 (dossier 9), M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, Mme HANNE Nadine, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, Mme LEROUX Stéphanie, M CONFAIS Stephane, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme CASTELNAU Caroline, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M PICHOIS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, M LEFRANCOIS Thierry, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, M ASMONTI Gérard, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme LE GOFF Hélène, M ADIGUZEL Erkan, M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, Mme LEON Patricia, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M DESGROUAS Eddy, M SIMON Stéphane, Monsieur VEIT Patrick suppléant de Monsieur CLOMENIL Joël.

ONT DONNÉ POUVOIR: Monsieur Philippe DAUCHEZ a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD, Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGAREDE, Monsieur Jean-Paul HEROUARD a donné pouvoir à Madame Emmanuelle TREMEL, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Francoise LUVINI, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Monsieur Roger MIELOT a donné pouvoir à Madame Martine PHILIPPE, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Madame Karêne BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Cédric ROUSSEL a

donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Richard FINIX.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS: Madame DURANTON Nicole, Monsieur BIET Francis, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEVERT Cédric, Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur DE LANGHE Christian.

• • •

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

- 1 SETOM Comité syndical Désignation d'un représentant Titulaire en remplacement de M. Florent CRISTOBAL
- 2 EPIC Le Comptoir des loisirs Office de tourisme et de commerce Évreux Portes de Normandie
- Comité de Direction Désignation d'un nouveau membre suppléant « socioprofessionnel »

<u>DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES</u>

3 - Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique - Adhésion à la compétence « Services et outils numériques » - Approbation des statuts - Désignation des représentants d'EPN

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 4 Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville Cession d'un terrain à la SCI NORMANDIE
- 5 Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises EPN Actualisation
- 6 Partenariat EPN Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie Convention-Cadre triennale 2023-2025

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- 7 Partenariat EPN / Cluster POLEPHARMA Subvention 2023
- 8 Organisation de la Fête de la science Partenariat EPN / Université de Rouen Campus d'Évreux Subvention 2023
- 9 Soutien aux initiatives estudiantines : Rallye des étudiants d'Évreux Association BUDIE Subvention 2023

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

- 10 Taxe de séjour Revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2024
- 11 Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie Approbation documents administratifs et financiers 2022
- 12 Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) Rallye Plaines et Vallées 49ème édition Subvention de fonctionnement 2023

<u>ÉNERGIE</u>

13 - Conseiller en Énergie Partagé (CEP) - Mise en œuvre audit énergétique – Tarif

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14 SPL Évreux Normandie Aménagement Rapport d'activité 2022 Approbation
- 15 ZAC Saint-Louis Concession d'aménagement Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2022
- 16 ZAC du Vallon Fleuri à Saint-Sébastien-de-Morsent Projet de Village Séniors Modification des conditions de cession
- 17 Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Évreux Arrêt du projet
- 18 PLUi Révision allégée Approbation

MOBILITÉS

- 19 Compétence transport Avenant à la Convention de Délégation
- 20 Plan de Transport Urbain et Interurbain Modifications
- 21 Évreux Rue Jean Bouin Réalisation d'une piste cyclable d'accès à la voie verte

INSERTION

22 - Plateforme mobilité - WIMOOV - CICERONE - IFAIR - MJC - ÉDUCATION ET FORMATION - Subvention de fonctionnement 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

23 - Contrat de ville – 2ème phase de programmation 2023 - Attribution de subventions

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

24 - CISPD – 2ème phase de programmation - Subventions aux associations

ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

- 25 Droit commun Poste Habitat Normandie Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent Acquisition amélioration logement La Poste Création de deux logements PLUS Garantie d'Emprunt
- 26 ADIL Subvention de fonctionnement 2023
- 27 Association Habitat et Humanisme Subvention de fonctionnement 2023
- 28 Guichet de la Rénovation énergétique Espace Conseil France Rénov' Avenant 2 Adhésion 2023

PETITE ENFANCE

- 29 Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance Subvention 2023 à La Farandole et à Jeanne d'Arc
- 30 Crèches à Vocation insertion professionnelle Commission d'attribution des places Règlement intérieur Modification points critères

GEMAPI

- 31 Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) Approbation du retrait de la Communauté de Communes Roumois Seine
- 32 Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton Subvention d'investissement 2023

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 33 Sensibilisation à la nature et au Développement durable Convention partenariale EPN/Association Naturellement Reuilly
- 34 Brigade espèces exotiques envahissantes Convention d'application CENN/EPN 2023

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 35 Évreux Quartier de la Sablonnière Raccordements privatifs Maîtrise d'ouvrage publique en domaine privé
- 36 Évreux Château d'eau des Dominicaines Réalisation d'une fresque monumentale Appel à projet
- 37 Commune de La Couture Boussey Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée E 763
- 38 Renouvellement des réseaux d'eau potable Motion pour le financement par l'Agence de l'eau et État

VOIRIE

- 39 Commune de Coudres Assainissement en traverse RD 53 et 547 Subvention d'équipement
- 40 Commune du Vieil Évreux Assainissement en traverse RD 671 Rue du Fanum Subvention d'équipement
- 41 Commune de Mouettes Assainissement en traverse sur RD n° 550 Rue de l'Eglise et RD n° 68 Rue de Saint André Subvention d'équipement
- 42 Évreux Aménagement de la rue de l'Horloge Transfert de maîtrise d'ouvrage –

RESSOURCES HUMAINES

43 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

ADMINISTRATION

- 44 Délégué à la protection des données Extension de la mutualisation de la fonction aux syndicats intercommunaux rattachés aux communes membres de EPN
- 45 Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) Adhésion

MUSÉES

- 46 Musée d'Arts, Histoire et Archéologie d'Évreux Nom et logotype
- 47 Musée des instruments à vent Nom et logotype

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

48 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs année scolaire 2023-2024

REVENUS ET CHARGES

49 - Piscines - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2023

Le projet de délibération n°50 « Politique tarifaire des équipements culturels - Fixation des tarifs des services récréatifs et de loisirs » est retiré de l'ordre du jour

51 - Dispositif Atouts Normandie - Région Normandie - Adhésion d'Évreux Portes de Normandie FINANCES

- 52 Vote des taux d'imposition CFE 2023
- 53 Comptes de gestion 2022
- 54 Comptes administratifs 2022
- 55 Affectation du résultat 2022

REVENUS ET CHARGES

56 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

• •

M. Guv LEFRAND

Bonsoir. Merci d'être parmi nous ce soir pour le dernier Conseil communautaire du semestre, et avant que vous preniez, j'espère pour vous, des vacances méritées, nous avons quelques petits dossiers à discuter ensemble. Il y en a exactement 56. C'est un petit Conseil qui va aller vite.

Avant de commencer, suivant la tradition (et comme malheureusement sous cette mandature nous voyons souvent les maires changer, vous avez déjà tous vu cela, nous n'avons jamais vu autant de maires démissionnaires), nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle Maire. Je vous demande d'accueillir sous vos applaudissements Madame Valérie MORVAN qui a été brillamment élue dans la ville de Boncourt.

Applaudissements

O tempora, o mores: Autres temps autres moeurs

Bien, ceci étant fait, en vous souhaitant la bienvenue Madame la Maire. Nous avons déjà eu l'occasion de vous voir en Conférence des maires. Madame Morvan est d'ores et déjà très présente partout, elle s'intéresse à tout. Voilà, cela fait plaisir de voir des Maires. Ce n'est pas facile d'arriver en cours de mandat mais voilà, soyez certaine que l'Agglomération est à votre disposition. Je suis sûr que tous les Maires ici présents seront prêts à vous rendre service. Si vous avez le moindre souci, n'hésitez pas.

Qui a dit « c'est déjà fait ». Ah oui Gilles.

Alors mes chers collègues je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 4 avril 2023 que vous avez reçu par mail. Il vous a également été adressé dans le dossier du présent Conseil. Y a-t-il des remarques, des observations, des interrogations ? Je n'en vois pas, et je m'aperçois que j'ai oublié de faire l'appel pourtant M. Simon m'a expressément demandé de pouvoir le faire lui-même. M. Simon, nous vous écoutons.

M. Stéphane SIMON

J'ai été désigné d'office, je vais donc faire l'appel.

[M. Stéphane SIMON procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.]

Approbation du PV du Conseil communautaire du 4 avril 2023

M. Guy LEFRAND

Merci à vous M. Simon. Je reprends donc sur l'adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 4 avril.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Je considère donc qu'il est adopté. Le Conseil communautaire :

* ADOPTE le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 4 avril 2023.

M. Guy LEFRAND

Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception par vousmêmes du compte-rendu du Bureau communautaire des 3 et 30 mai 2023 que vous avez dû recevoir par mail.

1 - SETOM - Comité syndical - Désignation d'un représentant Titulaire en remplacement de M. Florent CRISTOBAL

M. Guy LEFRAND

Notre première délibération appelle la désignation d'un représentant titulaire en remplacement de Monsieur Florent CRISTOBAL démissionnaire, vous le savez, au sein du comité syndical du SETOM. Il y a 13 titulaires et 13 suppléants.

Les 12 titulaires actuels sont : Madame COULONG ; Monsieur NOGARÈDE ; Monsieur ALORY ; Monsieur PICHOIS ; Monsieur ERRAMMACH ; Monsieur CONFAIX Max ; Monsieur CHAPLAIS ; Monsieur HAMEL ; Monsieur DOSSANG ; Monsieur CLOMENIL ; Monsieur TANGUY ; Madame COLLIN.

Les suppléants sont : Monsieur ROYOUX ; Monsieur HUBERT ; Monsieur PERRIN ; Madame BANDELLIER ; Monsieur BOSSUYT ; Monsieur ROUSSEL Emmanuel ; Monsieur ROUGER ; Monsieur HEROUARD ; Monsieur ADIGUZEL ; Monsieur GILLES ; Madame RIVIERE ; Madame BAYRAM ; Madame JAUPITRE.

Il y a donc un poste disponible comme titulaire en remplacement de Monsieur Florent CRISTOBAL. J'ai reçu la candidature de Madame Martine PHILIPPE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. L'un d'entre vous demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient. Je vous en remercie. Le Conseil communautaire :

PDÉSIGNE Mme Martine PHILIPPE en qualité de représentante titulaire d'EPN au Comité syndical du SETOM, en remplacement de M. Florent CRISTOBAL, démissionnaire.

<u>2 - EPIC Le Comptoir des loisirs - Office de tourisme et de commerce Évreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Désignation d'un nouveau membre suppléant « socioprofessionnel »</u>

M. Guy LEFRAND

La deuxième délibération appelle, dans le cadre du Comptoir des loisirs de l'office du tourisme Évreux Portes de Normandie, la désignation d'un nouveau membre suppléant dans le cadre socioprofessionnel.

Vous savez qu'il y a des membres élus d'EPN et qu'il y a des membres socioprofessionnels que nous désignons. Le 27 juillet 2020, nous avions élu les différents représentants. Aujourd'hui, suite à la fermeture de son restaurant (que beaucoup d'entre vous connaissent, Au vieux Morsent) Monsieur Alexandre GREMONT ne peut plus représenter l'Association des restaurateurs Les Toques Normandes. J'ai reçu une candidature sur proposition du Comptoir de loisirs : Madame Noémie VIEILLE, élue à la Chambre de métiers et de l'artisanat ; artisan fleuriste sur la commune de Saint-André-de-l'Eure qui se propose de prendre...

Problème de micro

Il paraît qu'ils l'ont testé pendant des heures. Le micro ne marche plus, je vais parler plus fort le temps que l'on m'en trouve un autre.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose la candidature de Madame Noémie VIEILLE comme représentante suppléante des socioprofessionnels au Comptoir des loisirs.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PÉSIGNE Mme Noémie VIEILLE, élue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Artisane Fleuriste sur la commune de Saint-André-de-l'Eure, en tant représentante suppléante des « socioprofessionnels » au sein du Comité de Direction, en remplacement d'Alexandre GREMONT.

3 - Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique - Adhésion à la compétence « Services et outils numériques » - Approbation des statuts - Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Monsieur MABIRE, essayez d'allumer votre micro. Il n'y a plus de micro. C'est dommage parce que Monsieur MABIRE en général nous le répare. Prends ta plus grande voix possible.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'une modification par le comité syndical d'Eure Normandie Numérique qui a acquis une nouvelle compétence depuis le mois de septembre : « Services et outils numériques ». Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure. Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, enfin, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Conformément aux statuts d'Eure Normandie Numérique, le nombre de représentants au titre de la compétence « Services et outils numériques » est le même que pour l'adhésion à la compétence « Aménagement numérique ». Toutefois, la nouvelle représentation du fait de la nouvelle compétence est la suivante : il faut deux titulaires et deux suppléants au titre des services et usages ; un titulaire et un suppléant au titre de l'aménagement.

Je vous propose que Monsieur Christophe CARRETTE soit titulaire au titre de l'aménagement et que Monsieur Rachid MAMMERI et Monsieur Arnaud MABIRE soient titulaires au titre des services et usages. Comme suppléants, je propose Monsieur Christophe ALORY pour l'aménagement, ainsi que Monsieur Patrice CHOKOMERT et Monsieur Olivier RIGAL-ROY pour les services et usages.

M. Guy LEFRAND

Nous vous entendons Sylvie. Alice, arrêtez de taper et venez nous voir. Il ne s'agit pas de casser le matériel. Voulez-vous que Monsieur MABIRE reprenne ? Non.

Nous sommes sur le syndicat mixte Eure Normandie Numérique. Je vous rappelle donc qu'il y a une nouvelle répartition du fait de la nouvelle compétence. Il faut donc deux titulaires et deux suppléants pour les services et usages ; et un titulaire et un suppléant au titre de l'aménagement.

Il vous est proposé globalement les mêmes personnes qui étaient déjà là, en dehors de Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC qui a été démissionnaire. Donc comme titulaires, au titre des services et outils numériques Monsieur Arnaud MABIRE et Monsieur Rachid MAMMERI, comme suppléants Monsieur Patrice CHOKOMERT et Monsieur Olivier RIGAL-ROY; comme titulaire au titre de l'aménagement Monsieur Christophe CARRETTE (bon courage puisqu'il est chargé de l'aménagement de la fibre, donc maintenant si vous osez, allez dire à Monsieur Christophe CARRETTE que vous n'êtes pas contents), et Monsieur Christophe ALORY comme suppléant. Le micro semble fonctionner. Merci, nous allons en profiter pendant que ça fonctionne. Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des observations ? Y a-t-il d'autres candidatures ?

Le Conseil communautaire :

Pour la nouvelle compétence « services et outils numériques » :

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- 2 titulaires : M. Arnaud MABIRE et M. Rachid MAMMERI
- 2 suppléants : M. Patrice CHOKOMERT et M. Olivier RIGAL-ROY

Pour la compétence « aménagement » :

- 1 titulaire : M. Christophe CARRETTE
- 1 suppléant : M. Christophe ALORY

et AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

4 - Parc d'activités des Surettes - Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la SCI NORMANDIE

M. Guy LEFRAND

Nous débutons les délibérations sur l'attractivité économique. Madame HAGUET VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Bonsoir. Nous allons commencer par le parc d'activité des Surettes sur la commune de Normanville. Nous avons délibéré le 28 juin 2022 sur la cession d'une partie de la parcelle cadastrée C372 pour une superficie d'environ 2 527 m² à la société BETECH.

Le 20 février M. MONTERO, gérant de la société, a fait part de sa renonciation à l'acquisition. Cette parcelle devient donc disponible. À partir de là, nous allons délibérer pour cette renonciation.

Ensuite, nous avons une autre entreprise : la SAS Évreux Rénovation qui actuellement est locataire 12, rue Roland Garros sur la commune du Vieil-Évreux, spécialisée dans le domaine d'activité des travaux de toiture, façade, isolation thermique et énergie solaire. L'entreprise a une franchise qui s'appelle TECHNITOIT. Elle est installée depuis deux ans sur le parc d'activité du Long Buisson. Elle intervient dans les domaines du chauffage, de la ventilation et de la menuiserie aussi. Elle a aujourd'hui un effectif de neuf salariés. Elle détient une clientèle composée à 90 % de particuliers. Elle a un chiffre d'affaires qui augmente de façon considérable (32 % entre 2021 et 2022). Elle s'attend à une augmentation aussi pour 2023. Aujourd'hui, elle manque de place au sein de son atelier, étant donné la croissance du chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, nous proposons que Monsieur HAMMOUDA (Directeur général) et ses associés puissent acquérir cette parcelle C372 de 2 527 m² située sur le parc d'activité des Surettes afin de construire un nouveau bâtiment de 500 m².

Le financement pour l'achat de la parcelle sera assuré par la SCI NORMANDIE sur ses fonds propres pour partie, et par un prêt bancaire. Ce dernier devra également régler les travaux de construction du bâtiment et de l'aménagement de la parcelle.

Je vous rappelle que le prix de cession de cette parcelle a été fixé par le Conseil communautaire à 40 € hors taxe du mètre carré. Il est donc proposé de céder à la SCI NORMANDIE une partie de parcelle cadastrée C372 pour une superficie d'environ 2 525 m², située sur le parc d'activité des Surettes à Normanville avec l'accord du Maire au prix de cession de 40 € hors taxe du mètre carré ; soit environ 101 080 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ces terrains partent très bien sur les Surettes. Pas de remarque ? Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PANNULE la délibération n°20 en date du 28 juin 2022 pour le compte de la Société BETECH, CÈDE à la SCI NORMANDIE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372 (lot G), sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 527m², au prix de 40 € HT du m², soit environ 101 080 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

5 - Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises EPN - Actualisation

M. Guy LEFRAND

L'actualisation de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Madame HAGUET VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

L'aide à l'immobilier d'entreprise est un sujet dont nous avons vraiment discuté en Commission ; un sujet très intéressant qui a suscité beaucoup de débats plutôt très positifs.

L'objet de la présence délibération est de faire évoluer le règlement régissant le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise d'Évreux Portes de Normandie afin de mieux intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire, de parfaire certains points du dispositif après six années d'application, et d'intégrer les modifications réglementaires apportées par un décret.

Il est ainsi proposé d'ajuster les critères d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise autour de quatre thématiques prioritaires, et de faire évoluer les taux d'intervention et plafond pour chacun de ces critères. L'aide accordée pourra prendre la forme d'une subvention exclusivement dans deux cas :

- le projet de l'entreprise répond aux critères d'attribution relatifs aux impacts en matière environnementale, de développement durable et de transition écologique ;
- il s'agit d'un projet structurant pour le territoire

Je vais vous rappeler les quatre critères : l'impact sur la création nette d'emplois et le développement durable de l'emploi ; l'impact en termes d'innovation, d'attractivité et d'aménagement du territoire ; l'aménagement permettant l'amélioration de l'outil de production ; l'impact environnemental (développement durable et transition écologique).

Il vous est demandé d'approuver ce nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a eu effectivement beaucoup de débats en Commission ; comme quoi il est toujours utile de participer aux commissions : cela permet d'améliorer les propositions qui sont faites.

Monsieur ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Monsieur le Président, je vais dans votre sens. Je voulais remercier Madame HAGUET VOLCKAERT pour la qualité des échanges qui ont eu lieu en Commission, et pour la prise en compte des remarques qui avaient été faites, notamment sur les aspects environnementaux et sur le raccordement au réseau de chauffage urbain. Merci à vous pour ces prises en compte.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Monsieur VERMEULIN, Madame SALVAT?

M. Olivier VERMEULIN

Oui, tout à l'heure, nous avons évoqué les débats qui ont eu lieu lors de la Commission. Le branchement au réseau de chauffage a été pointé, mais également le fait de pouvoir préciser un peu plus ce qui allait être demandé au niveau des entreprises, au niveau des bâtiments. Parmi les secteurs économiques évoqués, la logistique a été pointée. Il s'agit tout de même d'un domaine totalement néfaste dans le champ écologique, avec beaucoup de transports de marchandises. Cela représente tout de même 31 % des gaz à effet de serre en France. Soutenir le développement de la filière logistique dans notre Agglomération contribue au développement du transport routier des marchandises, ce qui n'est pas très responsable d'un point de vue environnemental. La deuxième raison qui pose problème par rapport à la logistique est sociale.

Le développement de la filière logistique est extrêmement dépendant du commerce international dont l'influence est amenée à diminuer dans les prochaines années, si nous respectons les engagements climatiques. Ce point avait été discuté lors de cette Commission, et je vois qu'il n'a pas été retiré. Je voulais savoir s'il est possible de déposer un amendement par rapport à ce secteur économique pour que le secteur de la logistique puisse être retiré des aides éventuelles à l'installation sur la zone.

M. Guy LEFRAND

Merci.

La réponse est simple : non, parce que sans logistique, il n'y a pas d'entreprise. À un moment, on peut raconter tout et son contraire, mais il est inutile de créer des entreprises si elles ne peuvent pas aller vendre leurs marchandises ou les récupérer. On peut rêver effectivement d'un pays sans industrie. Vous pouvez rêver de n'avoir que des services. Nous avons vu le résultat. Nous avons vu ce que la désindustrialisation a amené dans notre pays, et en particulier sur notre territoire. Pardon, mais c'est un peu méconnaître l'histoire récente de nos territoires que d'imaginer que nous n'allons faire que du tertiaire, et que nous ne ferons jamais d'industrie. Sans logistique, cela ne sert à rien de faire de l'industrie : vous ne pourrez pas aller vendre les produits ailleurs. Aujourd'hui, notre territoire (je parle au sens large de la région Normandie) se bat pour le développement du port de Rouen, pour le développement du port du Havre, pour le développement de toute la vallée de Seine, de la CASE notamment, de notre territoire également. Il est effectivement à la mode de dire vouloir des usines mais pas de la logistique. Ah bon ? Sans logistique, il n'y a pas d'usines. C'est le b.a.ba. En revanche, et là nous serons très attentifs, la logistique utilise aujourd'hui beaucoup de terrains et très peu de personnels. Une des consignes que nous avons données aux services avec Madame HAGUET VOLCKAERT et le Bureau communautaire consiste à dire que nous refuserons toute implantation logistique sur un seul niveau. Aujourd'hui, il existe beaucoup d'endroits où la logistique est sur trois, quatre, cinq ou six niveaux. C'est leur travail de nous proposer des bâtiments qui soient économes des surfaces utilisées. Vous savez qu'avec le « zéro artificialisation nette » nous serons très limités quant aux possibilités d'extension des zones d'activités et donc de créations d'emplois. Par rapport à la logistique, nous avons émis la réserve de ne pas être sur un niveau unique. Pour le reste, pardon, mais on ne peut pas développer un territoire, en particulier l'industrie et la création de marchandises sur un territoire sans logistique. Cela n'existe pas encore. D'autres remarques, d'autres observations ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Absentions ? 7. Gardez les mains levées que nous puissions les compter. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

regiernent du dispositif des aldes a l'infinobilier .	
Impact sur la création nette d'emplois et le développement durable de	0 à 10%
l'emploi	
Exemples : nombre d'emplois créés par rapport à la surface du projet,	
caractère durable des emplois créés, sauvegarde de l'emploi	
Impact en termes d'innovation, d'attractivité et d'aménagement du territoire	0 à 10%
Exemples : aménagement permettant l'implantation de filières économiques	
sous représentées, la requalification de friches, favorisant la mutualisation	
d'emprises foncières	
	0 2 70/
Aménagements permettant l'amélioration de l'outil de production	0 à 7%
Exemples : impact du projet sur l'augmentation prévisionnelle de la	
productivité et du chiffre d'affaires de l'entreprise, investissement permettant	
d'améliorer les conditions de travail	
Impact environnemental, développement durable et transition écologique	0 à 8 % (respect
Exemples : actions en faveur du développement durable plus ambitieuses	du critère
que la réglementation, prise en compte des enjeux de la biodiversité,	déclenche
chantier vertueux (déchets, circuits courts, valorisation des ressources),	possibilité de
utilisation de matériaux de construction moins énergivores, raccordement au	subvention)
réseau de chaleur	

<u>6 - Partenariat EPN - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie - Convention-Cadre triennale 2023-2025</u>

M. Guy LEFRAND

Nous continuons Madame HAGUET VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Il s'agit une convention triennale avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie. EPN est un établissement public de coopération intercommunale détenant la compétence du développement économique, dont la politique de soutien aux activités de commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

De son côté, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie, également un établissement public, assure l'information et le soutien de l'ensemble des entreprises artisanales pour lesquelles elle organise des actions d'information, de formation, de promotion et d'accompagnement.

EPN et la CMA Normandie mènent des actions communes en faveur de l'attractivité du territoire et du développement économique. Elles souhaitent, dans le cadre de leurs compétences respectives, renforcer leur partenariat au service du territoire et de ses entreprises.

Afin de renforcer l'impact de leurs actions conjointes, une convention-cadre triennale 2023-2025 vous est proposée. Cette dernière s'articule autour de la mise en place des axes suivants :

- connaître le tissu artisanal du territoire ;
- accompagner le développement des entreprises artisanales ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- concourir à l'attractivité et à la valorisation du territoire.

Ces axes sont développés par des plans d'action chaque année ; lesquels font l'objet d'avenants annuels à la convention-cadre. Ces avenants précisent l'objet de l'action, son coût, ses modalités, le calendrier de réalisation.

Pour 2023, il a été convenu des actions suivantes :

- la contribution à faire du territoire d'EPN un espace privilégié pour la création d'entreprises et de projets;
- l'accompagnement des entreprises artisanales du territoire d'EPN dans la transition numérique et le volet RH :
- l'instruction des demandes FISAC portées par les artisans et commerçants en coordination avec la CCI Portes de Normandie et le Comptoir des loisirs ;
- l'accès à ÉCOSYSTEME (système d'informations géographiques et statistiques) qui permet à EPN de bénéficier d'information sur l'évolution de l'artisanat local ;
- la contribution de la CMA au rayonnement du festival Rock in Évreux (je précise, parce que cela a été demandé lors de la Commission, que la CMA aura un stand pour promouvoir l'artisanat);
- l'événementiel;
- la mise en place de l'action ECO-DÉFIS valoriser commercialement les entreprises labellisées sur leur bonne pratique environnementale ;
- l'organisation d'une master class dédiée aux métiers de la mode.

Dans le cadre de ce partenariat, il vous est proposé d'octroyer à la CMA Normandie une subvention d'un montant de 30 840 € pour 2023. Les membres de la Commission (peut-être tout le monde, je ne sais pas) ont dû recevoir un tableau détaillé sur ce qui a été fait en 2022, comme demandé.

M. Guy LEFRAND

Monsieur Desgrouas.

M. Eddy DESGROUAS

En tant qu'élu de la Chambre de métiers, je me déporterai sur ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette précision.

Nous sommes de plus en plus attentifs sur les partenariats avec les chambres consulaires qui autrefois avaient parfois tendance à demander des subventions par rapport auxquelles nous ne voyions pas toujours de résultats. Aujourd'hui, notamment avec la CCI et la CMA, les évaluations sont très positives. Florence y veille avec ses services ; raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération.

Y a-t-il des oppositions. Pardon, Madame Salvat.

Mme Laure SALVAT

Bonsoir. J'ai juste une question : en quoi consiste la *master class* dédiée aux métiers de la mode ? **M. Guy LEFRAND**

Madame HAGUET VOLCKAERT.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Je n'ai pas la réponse Madame Salvat, mais je vous l'apporterai, je ne sais pas dans quel délai, mais je demanderai ce renseignement. Peut-être que Monsieur LEFRAND le sait.

M. Guy LEFRAND

Non, je ne suis pas spécialiste de la mode.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Non, je pensais que vous étiez spécialiste de la mode.

M. Guy LEFRAND

Chacun sa spécialité.

Mme Florence HAGUET VOLCKAERT

Je vous donnerai la réponse.

Mme Laure SALVAT

Sauf erreur, normalement, une *master class* est de très courte durée. Existe-t-il une demande dans ce domaine ?

M. Guy LEFRAND

Sur les métiers de la mode, oui. Ils se développent beaucoup, y compris dans nos quartiers où beaucoup de jeunes se dirigent vers les métiers de la mode. Ils ont besoin de formation et d'accompagnement. Il s'agit de demandes spécifiques de jeunes en cours de formation qui cherchent notamment à créer leurs propres entreprises. Chaussures ou vêtements, nous avons de plus en plus de demandes, notamment sur le quartier de La Madeleine où il y en a eu plusieurs.

Mme Laure SALVAT

Très bien, merci.

M. Guy LEFRAND

Nous vous donnerons des réponses complémentaires très rapidement. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PAPPROUVE (M. DESGROUAS ne prend pas part au vote) la mise en œuvre d'un partenariat triennal 2023-2024 entre EPN et la CMA Normandie, OCTROIE une subvention de 30 840 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie (CMA Normandie) pour l'année 2023 et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel intervenant dans ce cadre

.....

7 - Partenariat EPN / Cluster POLEPHARMA - Subvention 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur MABIRE. Cette fois-ci, vous avez un micro.

M. Arnaud MABIRE

Merci beaucoup. Je vous propose deux minutes de vidéo pour regarder POLEPHARMA. *Projection d'une vidéo*

M. Arnaud MABIRE

Cet événement s'est déroulé à Évreux les 7 et 8 juin derniers, pour la quatrième édition. Dans le cadre de la réindustrialisation des entreprises pharmaceutiques et du développement de la filière bio-médicaments, Évreux a intérêt à mettre en avant tous ses atouts. C'est pour cela que nous avons fait appel à POLEPHARMA depuis 2017 afin de valoriser tout l'écosystème que nous avons sur place, mais aussi de développer des filières de formation, et d'attirer sur Évreux des chercheurs de différents pays : des laboratoires de recherche ou des directeurs de production viennent à ces réunions pour échanger sur du savoir-faire que n'a pas vraiment encore acquis la France sur le Biotesting. Grâce aussi à POLEPHARMA et à tout l'écosystème qui l'entoure, l'Université de Rouen a pu obtenir, dans le cadre d'une AMI, la possibilité de développer des masters et doctorats sur des filières Biotesting qui seront mis en place d'ici deux ans à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Cela n'a l'air de rien et vous est dit au détour d'une phrase, mais c'est très important. Il s'agit de la reconnaissance d'Évreux comme pôle universitaire dans le domaine du médicament comme dans celui des cosmétiques. L'ouverture de masters et de doctorats constitue une annonce assez exceptionnelle pour Évreux.

M. Arnaud MABIRE

Travailler avec POLEPHARMA (qui est vraiment un cluster qui relie plus de 400 entreprises dans le monde de la pharmaceutique, avec des réunions, avec du réseautage, avec des événements comme celui-là) nous permet aussi de faire la promotion du LB3. C'est comme cela que nous avons pu continuer à avoir des contacts, parce que sur place nous avons pu parler du LB3 et nous avons commencé à nouer des contacts, aussi bien dans cette réunion POLEPHARMA que dans le domaine des cosmétiques. J'ai fait ce topo liminaire pour vous proposer de reconduire pour la sixième année la subvention de 50 000 € que nous allouons à POLEPHARMA.

M. Guy LEFRAND

Tu as dit également que cela a été l'occasion de nouer des contacts pour LB3?

M. Arnaud MABIRE

Oui.

M. Guy LEFRAND

Pardon je n'avais pas entendu. Il s'agit aussi du développement du territoire d'Évreux, que ce soit sur la Cosmetic Valley comme sur POLEPHARMA. Un territoire qui permet de se développer sur des industries de pointe, des industries d'avenir avec le bio-médicament et la cosmétologie. C'est pour cela que nous vous proposons de poursuivre ce partenariat qui est très favorable pour nos enfants et pour l'avenir du territoire.

M. Arnaud MABIRE

Et pour la pharmaceutique française.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

OCTROIE une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

<u>8 - Organisation de la Fête de la science - Partenariat EPN / Université de Rouen - Campus d'Évreux - Subvention 2023</u>

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un peu plus facile : la Fête de la science.

M. Arnaud MABIRE

Toujours dans le volet scientifique, je vous propose une subvention pour la Fête de la science 2023. La Fête de la science est une manifestation populaire et gratuite qui célèbre la science, les techniques et les innovations sur l'ensemble du territoire. En 2023, la Fête de la science se déroulera pour sa 32ème édition sur le site universitaire de l'IUT les 13 et 14 octobre 2023. Plus largement, des opérations auront lieu en dehors du village des sciences. Cette année l'opération sera portée par le campus d'Évreux. L'Université en assurera la coordination locale, organisationnelle, logistique et financière avec le soutien de l'association Science Action Normandie. Le campus universitaire d'Évreux sollicite une subvention de fonctionnement de 7 000 € pour mettre en place la Fête de la science ébroïcienne et anticiper les différentes prestations afférentes à son organisation. Nous attribuions généralement cette subvention depuis plusieurs années. Nous avions prévenu l'association que nous réduirions la voilure cette année. Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Fête de la science qui se déroulera cette année sur deux jours, le temps que l'Université reprenne complètement le dossier.

M. Guy LEFRAND

Une, deux demandes? Madame LAGOUGE.

Mme Nathalie LAGOUGE

Bonsoir à tous. Nous connaissons la qualité de la Fête de la science organisée à Évreux chaque année. Nous sommes cependant surpris de la teneur de cette délibération. Tout au long de celle-ci, vous faites, à juste titre, les louanges de cet évènement, mais à la fin, le soufflé retombe puisque vous n'allouez pas la totalité de la subvention demandée soit 7 000 €, et vous la réduisez à 5 000 €. Cela ne nous semble pas très cohérent.

M. Arnaud MABIRE

Vous aurez noté (j'ai bien insisté) que la fête se déroulera sur deux jours et qu'il y aura des manifestations en dehors d'Évreux. La demande de 7 000 € est récurrente, mais le coût de mise en œuvre sera bien moindre que les autres années. Nous avions prévenu l'association Science Action Normandie ainsi que l'Université que nous n'aurions pas la possibilité de suivre à la même hauteur cette année.

M. Guy LEFRAND

Monsieur Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Je trouve que cet argument n'est pas très recevable : cette histoire de ne pas pouvoir suivre à hauteur de l'année dernière. Nous faisons face à une période d'obscurantisme, de recul de l'esprit scientifique. Nous avons besoin de cette Fête de la science pour faire rayonner notre territoire, pour donner envie aux jeunes de s'engager dans des formations et des carrières scientifiques. Nous avons besoin d'expertise sur notre territoire. Il s'agit d'une manifestation de très bon niveau. Vous le dites dans votre délibération : elle fait le lien avec un public nombreux, important.

Susciter des vocations est absolument nécessaire pour notre attractivité et le développement de ces formations scientifiques. La demande de 7 000 € n'était pas excessive. Décider de la réduire de 2 000 € par rapport à l'année dernière constitue une baisse extrêmement significative. Pourquoi, selon moi, l'argument consistant à dire que nous ne pouvons pas suivre cette année dans les mêmes conditions que l'année dernière n'est pas recevable ? Parce que cette baisse est en proportion bien supérieure à d'autres baisses que vous demandez à d'autres associations ou à d'autres manifestations. Donc, je déplore, malgré les difficultés financières et budgétaires qui s'accumulent pour notre collectivité (dont vous portez quand même une large part de responsabilité), alors que ces difficultés s'aggravent et s'accélèrent, je crois que cette réduction est un peu mesquine, pas du tout adapté aux enjeux actuels, assez injuste (comme je le disais) au regard d'autres subventions qui sont réduites dans des proportions bien moindres. Pour ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

M. Arnaud MABIRE

Je me permets d'apporter une petite réponse. D'une part, nous ne mettons pas en péril l'activité cette année de la Fête de la science. D'autre part, depuis environ neuf mois, les acteurs de la Fête de la science connaissaient notre position, et ils ont construit leur budget en fonction. Dernier point : si vous voulez vraiment limiter l'obscurantisme, je vous invite tous à y aller parce qu'on ne voit pas beaucoup d'élus lors de l'inauguration de la Fête de la science. On en parle beaucoup mais on voit peu d'acteurs, vraiment.

M. Guy LEFRAND

Deux sujets, rapidement. Tout d'abord, vous avez raison, il faut développer la formation. Il faut développer l'apprentissage. Il faut développer tout cela. Je n'oublie pas que le gouvernement que vous soutenez vient de supprimer 10 milliards d'euros sur l'apprentissage et la formation cette semaine. Quand vous serez de l'autre côté de la barrière, votre discours sera différent. Moi je n'ai pas de difficulté si vous voulez que nous passions à 7 000 €. Ce dossier a été travaillé avec les acteurs qui l'ont validé. Ils avaient initialement demandé 7 000 €, mais ont entendu que nous leur proposions 5 000 €. Ils l'ont validé : ils estiment que cela leur permet de réaliser leur projet. Je n'ai pas de problème si vous voulez, mais encore une fois, cela a été négocié et travaillé avec eux. Je rappelle que vous nous demandez régulièrement (et vous avez raison de faire attention sur le plan budgétaire) de faire attention aux différentes subventions que nous accordons. Si vous souhaitez passer de 5 000 000 € à 7 000 €, je n'ai pas de difficulté. Sachez que cela a été discuté, négocié avec les acteurs qui l'organisent et qu'ils sont d'accord sur ce montant de 5 000 €.

Monsieur MABIRE. M. Arnaud MABIRE

Je voulais dire que cela a été négocié à l'avance, mais que rien n'empêche l'année prochaine de repasser à 7 000 €, peut-être avec un dispositif qui sera différent. Il ne s'agit pas d'une surprise pour les organisateurs.

M. Guy LEFRAND

Nous travaillons en conséquence et régulièrement avec eux sur d'autres difficultés. Qui est contre ? Ah pardon, Madame MARTIN.

Mme Françoise MARTIN

Bonsoir. Dans la mesure où l'évènement est organisé sur deux jours, il s'agira du samedi et du dimanche, je suppose. Il n'y aura donc pas du tout d'accueil de classes comme cela avait lieu toutes les années précédentes. Je vois que la Maison de l'Enfant (appelée maintenant La Manufacture) n'est plus partenaire de l'opération non plus. Je voulais en savoir un peu plus. Pourquoi n'y aura-t-il plus d'ateliers de classe. Le samedi et le dimanche, les enseignants ne pourront pas venir avec leurs élèves.

M. Arnaud MABIRE

C'est l'Université qui organise et la charge de travail relative à la coordination de tous les déplacements des différentes écoles (plusieurs d'entre elles venaient) est un travail colossal. Elle n'avait pas les ressources pour mettre en place ce travail. Elle a récupéré le dossier il y a quelques mois, dira-t-on. La structure organisatrice n'est pas du tout la même ; raison pour laquelle nous avons réduit la voilure, et que le besoin est moindre. Cela veut dire que c'est juste la reprise par l'Université puisque ce n'est plus la Manufacture qui pilote le projet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention ? Vous préférez qu'il n'y ait rien plutôt que 5 000 €. D'accord. Comprenne qui pourra. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

© OCTROIE (moins 9 abstentions) une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à l'Université de Rouen Normandie au bénéfice du Campus d'Évreux pour l'organisation du village des sciences 2023 et *AUTORISER* Monsieur le Président ou son représentant à *SIGNER* la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

9 - Soutien aux initiatives estudiantines : Rallye des étudiants d'Évreux - Association BUDIE - Subvention 2023

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante : Monsieur MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Depuis 2019, nous n'avons pas pu faire d'activité pour les étudiants. Le Bureau des étudiants de l'IUT (BUDIE) propose un rallye ludique et déguisé pour visiter les différents sites d'Évreux. Il sera ouvert à tous les primo-arrivants, à tous les nouveaux étudiants sur Évreux, de façon à leur faire découvrir la ville et ses environs de façon ludique. Nous avons trouvé qu'il s'agissait d'une manifestation intéressante. Autour de cet évènement, certaines informations relatives aux droits des étudiants seront données. Il nous est demandé 2 000 €. Si vous en êtes d'accord, nous allons leur proposer une aide de 1 000 €.

Nous allons travailler dans les prochaines années avec le Comptoir des loisirs pour institutionnaliser ce parcours initiatique à travers Évreux.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

10 - Taxe de séjour - Revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2024

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup Monsieur MABIRE. Monsieur SIMON : dossier suivant.

M. Stéphane SIMON

Le dossier suivant concerne la taxe de séjour et la revalorisation qui serait applicable au 1^{er} janvier 2024. Il faut savoir que cette taxe est payée par les touristes, et que les derniers changements la concernant dataient de 2019. Elle était fixée à 3 % du prix de la nuitée hors taxe par personne, avec un maximum de 2 euros. Il est à noter qu'au 31 décembre 2022, la taxe de séjour a permis de récolter 137 164,47 €.

Par cette délibération, il vous est proposé une augmentation de 5 % de cette taxe de séjour, ce qui fait augmenter les tarifs de 5 à 10 centimes, et permettrait une recette supplémentaire de 20 000 €.

M. Guy LEFRAND

Dans le fond : Madame SALVAT.

Mme Laure SALVAT

Oui, à la lecture et après analyse des documents, nous voyons une véritable volonté de vocation touristique du territoire. Nous remercions les services pour leur travail. Une nouvelle tarification permettra en effet de bénéficier de sommes supplémentaires qui serviront à favoriser le secteur touristique en finançant notamment de grands évènements. Le rapport entre le nombre d'hébergement et le produit total de la taxe de séjour est-il cohérent? Je crois que nous l'avions déjà évoqué lors d'un CA du Comptoir des loisirs. Existe-t-il des procédures de taxation d'office en cours dans quelques communes? Enfin, vous venez de le dire Monsieur SIMON, qu'au 31 décembre 2022, la taxe de séjour perçue était de 137 164,47 €. Comment est-elle répartie? Vous avez peut-être un top 5 ce soir à nous donner.

M. Stéphane SIMON

Un top 5 des dépenses de cette somme ?

Mme Laure SALVAT

Non, des communes de l'Agglomération.

M. Stéphane SIMON

Par commune.

Mme Laure SALVAT

Oui.

M. Stéphane SIMON

Non. Je ne l'ai pas. Nous pourrons essayer de voir avec le Comptoir si nous pouvons l'avoir.

Mme Laure SALVAT

Peut-être, oui. Je posais la question : je ne sais pas si des maires ont aujourd'hui des procédures en cours. Il y a peut-être des hôteliers qui ne déclarent pas leurs logements.

M. Stéphane SIMON

Ça reste à la marge. Il est évident que la taxe de séjour est versée sur le mode déclaratif, mais aujourd'hui nous avons un suivi qui semble correct. Nous relançons ceux que nous suspectons de ne pas la verser.

M. Guy LEFRAND

Merci. Les hôteliers sont des commerçants honnêtes. Je ne m'interroge pas. Bien, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- - o 1° Les palaces
 - o 2° Les hôtels de tourisme (dont auberges collectives)
 - ○3° Les résidences de tourisme
 - ∘4° Les meublés de tourisme
 - ○5° Les villages de vacances
 - o6° Les chambres d'hôtes
 - o 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques
 - ∘8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
 - ∘9° Les ports de plaisance
 - o 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°

DÉCIDE de percevoir la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre inclus ; **FIXER** ainsi les périodes de recouvrement :

- omensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant
- otrimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant
- oannuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1 :

FIXE les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024 ainsi qu'il suit :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarifs applicables au 1 ^{er} /01/2024
Palaces	2,10
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,60
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,40
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,85
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,75
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,65
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement	0,55

touristiques par tranche de 24 heures.	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
Hôtels de tourisme, meublés de tourisme et résidences de tourisme sans classement ou en attente de classement : % sur le prix HT de la nuitée par personne dans la limite du tarif le plus haut adopté soit 2,10€	3,5%

en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau ci-dessus.

et ADOPTE le taux de 3.5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements

11 - Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2022

M. Guy LEFRAND

Nous continuons : les rapports administratifs et financiers du Comptoir des loisirs. Monsieur SIMON. **M. Stéphane SIMON**

Pour information, ces rapports ont été présentés au Comité de direction de l'Office du tourisme le 16 mai, qui les a validés. Si nous reprenons quelques chiffres du bilan financier sur l'exercice 2022, le solde d'exécution au niveau de la section d'exploitation est 42 597,90 €, et pour l'investissement de 2 750,32 €. Nous avons vu que la participation a été bonne au niveau de la taxe de séjour. Le Comptoir des loisirs a quand même réussi à passer une année correcte en 2022, avec une section d'exploitation à 119 444,58 € et d'investissement à 82 703,80 €, ce qui représente un total cumulé de 202 138,39 € sur l'année 2022.

L'activité du Comptoir des loisirs a été présentée au niveau du Comité direction : le Comptoir des loisirs a eu en 2022 une très bonne activité. On peut le dire. Il y a quand même eu, si l'on reprend quelques chiffres importants, 72 417 € de chiffre d'affaires au niveau de la boutique. Cette dernière fonctionne très bien : 38 089 personnes ont été accueillies.

Alors que les chiffres sont globalement en baisse ailleurs sur les offices du tourisme normands, à Évreux ils augmentent : 81 groupes ont été accueillis. Le chiffre d'affaires généré concernant les prestataires est de 129 128 €. En 2021, il représentait 26 000 €. Un important travail a été fait sur ce point. Pour l'hébergement, nous retrouvons la taxe de séjour : 178 045 nuitées ont rapporté 137 766 €. Voilà ce qui peut être dit sur la synthèse de l'activité du Comptoir des loisirs.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des observations, des questions sur ce qui nous est présenté? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

Portes de Normandie et PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2022 de l'Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie.

12 -Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye Plaines et Vallées 49ème édition - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur SIMON.

M. Stéphane SIMON

Le dossier est un appel de subvention pour l'Association Sportive Automobile Club Andrésien concernant le rallye Plaines et Vallées et sa 49ème édition. Il s'agit d'un rallye tout-terrain qui revêt un caractère national et qui est de notoriété significative pour le territoire. Il faut savoir que la 48ème édition a regroupé plus de 100 véhicules et que l'Agglomération l'avait soutenue par une subvention de 15 000 €. En 2023 c'est bientôt la 50ème édition, et la 49ème édition se déroulera du 24 au 26 novembre à Saint-André-de-l'Eure et sur les communes aux alentours. Nous avons été sollicités pour une subvention. Il vous est proposé que cette subvention cette année soit à hauteur de 14 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Madame BERTIN.

Mme Sophie BERTIN

Nous en avons déjà parlé en Commission : le fait que les chemins sont détériorés puis refaits me dérange beaucoup. Nous venons de passer deux jours à travailler sur la Trame verte et bleue de notre territoire. Je trouve que ce sont des actions paradoxales. Durant ces deux jours de formation très intéressants nous avons réfléchi à la manière de préserver la biodiversité, de faciliter les animaux, les végétaux, et à la façon dont l'Agglomération entame ces réflexions, et là, le rallye Plaines et Vallées détruit et ensuite nous reconstruisons, ce qui est un peu contradictoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Didier CRÉTOT

M. Didier CRÉTOT

Je voterai contre cette subvention. On ne peut plus aujourd'hui subventionner la consommation de pétrole, de gasoil. On ne peut pas parler d'urgence climatique et continuer à subventionner des événements qui vont complètement à l'encontre de ce que l'on souhaite.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur VERMEULIN

M. Olivier VERMEULIN

J'irai dans le même sens. Tout à l'heure nous avons baissé la subvention de 2 000 € sur 7 000 € pour la Fête de la science. Là, nous baissons la subvention de 1 000 € sur 14 000 € pour une course automobile. Nous vivons le mois de juin le plus chaud de l'Histoire. Nous finançons le développement économique au niveau des entreprises pour faire en sorte que celles-ci aient un meilleur bilan carbone. Et de l'autre côté, nous subventionnons un rallye où le bilan carbone est catastrophique. Alors j'entends que cette animation attire beaucoup de monde à Saint-André, mais ne serait-il pas intéressant de réfléchir à d'autres types d'animations sur cette commune et les communes alentour plutôt que de continuer à financer ce genre d'événement. Lors de la Commission, il a été évoqué qu'il ne nous appartenait pas forcément de tenir compte de ces éléments et que cela revenait plutôt à la fédération sportive automobile. Si nous n'envoyons pas un signal à cette fédération en votant au moins une baisse plus que significative, voire en arrêtant de subventionner, celle-ci continuera. Je voterai donc également contre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur PICHOIS.

M. Jean-Pierre PICHOIS

Bonsoir à tous. Comme d'habitude, je réitère : je ne soutiendrai pas cette subvention. Je me bats depuis 25 ans parce que j'ai une forêt, et cela fait 25 ans qu'ils la détruisent. Alors ils refont de petits aménagements mais ce n'est pas terrible. Je ne parle pas des bouteilles : ils passent, mais ils ne ramassent rien du tout. Les gens jettent. Il faut savoir que certaines personnes ont des buggies qui valent entre 60 et 80 000 € donc elles pourraient peut-être sortir un peu d'argent de leurs poches. Je vous engage à ne pas voter cette subvention. Laissez-la pour d'autres personnes, pour d'autres associations qui en ont besoin, mais il ne faut pas voter pour Plaines et Vallées. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alors, la parole est à la défense.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais intervenir. J'entends beaucoup de choses sur ce rallye Plaines et Vallées. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire une manche du championnat de France de rallye tout-terrain.

M. Guy LEFRAND

Laissez chacun s'exprimer. Laissez-le s'exprimer.

M. Sylvain BOREGGIO

Une chose est claire : si nous le faisons disparaître, ce n'est pas un problème, il se fera ailleurs, mais plus sur notre territoire.

Vous mettez en avant l'empreinte carbone, je l'entends. Il faut savoir que certains pilotes, les plus fortunés (ce ne sont pas les plus beaux véhicules) testent des moteurs hybrides pour calquer ce qui se passe dans les rallyes WRC, pour ceux qui connaissent. Ils ont compris qu'il fallait faire des avancées en matière d'écologie. Ils y travaillent, sauf que cela est très coûteux et que tous les clubs n'ont pas les moyens aujourd'hui de travailler sur des moteurs hybrides. Je vais faire juste un comparatif : ce week-end va démarrer une compétition magnifique qui s'appelle le Tour de France. Pendant trois semaines nous allons avoir droit à du sport pour lequel, pour le coup, en matière de pollution, il n'y a rien à dire. Mais si nous prenons l'empreinte carbone que représente ce sport par rapport aux véhicules qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent, elle est catastrophique. Et moi, je n'ai entendu personne demander l'arrêt du Tour de France.

M. Guy LEFRAND

Si, le Maire de Bordeaux, je crois.

M. Sylvain BOREGGIO

Ensuite je vais rebondir sur ce que tu disais à propos des chemins. Frank est comme moi : nous faisons partie des accompagnants qui vont aussi sur certains chemins pour préparer le rallye. Je peux vous garantir que nous passons dans des chemins qui sont dans des états épouvantables et que nous rendons nettement mieux après, parce que tout simplement, les cultivateurs passent avec leurs tracteurs sur ces chemins. L'an dernier, 50 km de chemin ont été refaits. On peut crier au loup, mais à un moment, il faut arrêter et être un tout petit peu raisonnable quand même.

M. Guy LEFRAND

Merci. Chut. Pourquoi vous hurlez ? Vous ne voulez pas que chacun s'exprime ? Chacun a le droit quand même, je trouve, de s'exprimer et de prendre la parole sans qu'il y ait ce type de comportement.

Moi j'entends. J'entends les uns et les autres. Il est vrai qu'aujourd'hui, cela devient de plus en plus difficile et que nous sommes aussi dans un pays où tout devient interdit. Je suis très partagé, de plus en plus. Je pense malgré tout aujourd'hui que le rallye attire beaucoup de monde. Cet événement continue à fédérer. Je sais que l'automobile doit être interdite. Je comprends que ce type de manifestation puisse choquer. C'est clair : je ne suis pas choqué que cela puisse choquer. Je l'entends et j'entends les positions des uns et des autres. Je rappelle que nous sommes passés de 30 000 € à 14 000 € de subvention en deux ans (30 000 € puis 15 000 € l'an dernier et 14 000 € cette année). On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de réduction de la subvention. Encore une fois, on peut être contre et je l'entends. Chacun votera en son âme et conscience, je n'ai pas de problème avec cela, mais on ne peut pas dire que nous n'avons pas réduit la subvention puisqu'elle a perdu 50 % en deux ans. J'ai eu l'occasion d'assister une année au rallye Plaines et Vallées. On adore le voir à la télé, dans les dunes. On aime bien que les autres fassent des choses dans les dunes, mais pas chez soi. Encore une fois, je suis assez partagé sur ce dossier, je l'avoue. Je vais le voter parce que je pense que c'est important qu'on l'accompagne. Il est probable que cela s'arrête dans les années à venir parce que, effectivement, aujourd'hui ce genre de chose n'est plus forcément et complètement dans l'air du temps. Chacun votera en son âme et conscience, mais il est vrai que c'est compliqué. Cette subvention fait partie des dossiers qui ne sont pas simples.

Vous êtes prêts à compter. Qui est contre ? Gardez bien la main levée que nous puissions compter. Vous ne levez deux mains que si vous avez reçu un pouvoir.

24 voix contre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui s'abstient?

8 abstentions

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Comme ça, on compte tout le monde.

Les services font le décompte et nous vous donnerons les résultats dans guelques instants.

Le Conseil communautaire :

© OCTROIE (moins 24 voix contre et 8 abstentions) une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000€ à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2023 du rallye « Plaines et Vallées » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

13 - Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Mise en œuvre audit énergétique - Tarif

M. Guy LEFRAND

En attendant, pour changer de sujet, nous allons parler de la mise en œuvre de l'audit énergétique par le Conseiller en énergie partagée. Monsieur HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir à toutes. Bonsoir à tous. Vous savez qu'EPN veut accompagner les communes dans la gestion de leur patrimoine immobilier, et à ce titre, il est de plus en plus demandé aux communes d'avoir une bonne analyse de la capacité énergétique de leur patrimoine. Nous vous proposons à travers cette délibération d'offrir aux communes la possibilité de réaliser un audit énergétique pour chacun des bâtiments du patrimoine communal. Cet audit énergétique permet de mesurer l'efficacité énergétique d'un bâtiment, de recenser les déperditions thermiques, les performances énergétiques, notamment matière de chauffage, de climatisation et d'éclairage. L'Agglomération s'est dotée d'un logiciel qui permet de modéliser la situation thermique de chaque bâtiment. Il nous est apparu intéressant de le proposer aux communes, d'autant que (et c'est important) cet audit énergétique est maintenant presque exigé lorsque l'on veut faire des travaux de rénovation et solliciter des subventions auprès de telle ou telle collectivité locale ou de l'État.

Cet audit énergétique vous est proposé pour la somme de 100 € par bâtiment. Peut-être que certains d'entre vous ont réalisé un audit énergétique auprès d'un privé. On mesure bien que ces 100 € sont une aide que l'Agglomération offre à chacune des communes pour réaliser ces audits énergétiques.

M. Guy LEFRAND

Monsieur COMONT.

M. Alain COMONT

Bonsoir tout le monde. C'est intéressant. On se demande si cela serait valable notamment pour nos dossiers Fonds vert.

M. Guy LEFRAND

On parle beaucoup du Fonds vert, mais pour l'instant, nous n'en avons pas vu la couleur, si j'ose dire.

M. Alain COMONT

Une inquiétude : j'ai entendu dire que le conseiller en énergie partagée qui est actuellement à EPN partait.

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Alain COMONT

Donc vous confirmez. Sera-t-il remplacé?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. On ne vous ferait pas voter cette délibération si on ne prévoyait pas de le remplacer. Il nous a prévenu il y a quelques semaines je crois.

M. Xavier HUBERT

Oui.

M. Guy LEFRAND

Nous avons d'ores et déjà lancé le nouveau recrutement. Tout le monde se bat pour ce type de profil et de poste. Comme le nôtre était très bon, certains paient très cher.

M. Xavier HUBERT

Je peux même ajouter que nous sommes sur un profil CEP ou même économe de flux. Cette spécialité complémentaire pourrait nous être utile. En tout cas, un recrutement est envisagé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Monsieur VERMELIN.

Mme Françoise Martin

Non. Madame MARTIN. Le conseiller en énergie est-il salarié de l'Agglomération?

M. Xavier HUBERT

Oui.

M. Guy LEFRAND

C'est un agent.

Mme Françoise Martin

Je ne comprends pas : s'il est salarié, pourquoi sur son temps de travail les communes devraientelles payer 100 € pour auditer un bâtiment (d'autant que les audits énergétiques sont prioritaires) ? Je souhaiterais que l'on m'explique un peu le cheminement.

M. Xavier HUBERT

Si vous voulez, c'est parce que cet audit est fait au bénéfice des communes et non de l'Agglomération. Le CEP est un agent de l'Agglomération. Il offre un service qui peut être gratuit mais qui peut être partiellement payant. La seconde option a été retenue, étant précisé encore une fois que le tarif est très compétitif, et que cela permet aux communes de le solliciter lorsqu'elles en ont besoin pour un dossier en particulier.

M. Guy LEFRAND

Ce mode de fonctionnement existe pour de nombreux autres sujets, sur la DECI et sur d'autres. Aujourd'hui, l'Agglomération mutualise des services et les propose à un tarif très compétitif aux communes. Cela fait partie de l'accompagnement aux communes. Nous le voyons sur beaucoup de sujets. Ce n'est pas nouveau et cela n'a rien de surprenant. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois en Conférence des maires. Il s'agit d'un sujet assez classique. Encore une fois, c'est loin d'être la première fois que nous établissons ce genre de montage.

Jean-Marie MAILLARD.

M. Jean-Marie MAILLARD

Jean-Marie MAILLARD, maire de Caugé. Moi, j'y suis tout à fait favorable, même avec la contribution à hauteur de 100 €. En tant que commune, si nous faisons appel à un prestataire privé, je pense qu'il nous coûtera beaucoup plus que 100 €.

M. Guy LEFRAND

C'est une compétence communale. L'Agglomération accompagne une compétence communale. Je pense qu'ici, tout le monde est bien conscient que l'Agglomération ne peut pas tout payer tout le temps. Nous avons déjà eu ce débat à de multiples reprises et je pense qu'il ne choque pas grand monde aujourd'hui.

M. Xavier HUBERT

Je me permets de rappeler aussi que le CEP n'est pas gratuit. La commune et l'Agglomération conventionnent pour un accompagnement sur une durée de trois ans. Cela représente 1 euro par habitant et par an.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui a demandé la parole devant ?

Monsieur ADIGUZEL.

M. Erkan ADIGUZEL

Merci Monsieur le Président. Je suis vraiment très content de voter cette délibération dans un moment qui est très difficile pour les entreprises du bâtiment. Cela va pouvoir relancer les petites PME dans nos communes. Un audit à 100 €, franchement, c'est donné parce que les audits sont très chers (1 000, 2 000 ou 3 000 €), et encore, si on arrive à trouver un auditeur. Faire cela permet à chaque habitant d'économiser en faisant les travaux, et de faire travailler les petites entreprises dans leur commune. Cela va créer de l'emploi et en même temps, favoriser tout ce qui touche à l'énergie. Merci.

M. Guy LEFRAND

Hervé GILLES.

M. Hervé GILLES

Bonsoir tout le monde. Je voudrais préciser que l'Agglomération n'est pas là pour pourvoir à tous les besoins des communes. Nous en avons déjà discuté en Conférence des maires. À un moment donné, il est logique sur certaines prestations, entre autres celle-ci, de passer par une convention, comme nous le faisons aussi pour la défense incendie. Une convention importante est signée avec l'Agglomération en la matière. Je pense que l'Agglomération n'est pas là pour pourvoir à tous les besoins des communes. Certaines choses sont essentielles, nous les connaissons et elles coûtent une fortune à l'Agglomération, mais nous pensons (certains maires ont validé cette démarche) que l'Agglomération n'est pas une corne d'abondance. Certaines choses doivent être maîtrisées par nos communes, sur lesquelles nous devons nous positionner, positivement ou négativement ; la plupart du temps, positivement parce que nous nous y retrouvons : l'impact est moins lourd sur nos budgets de fonctionnement. Sinon, à la limite, nous confions notre budget à l'Agglomération et elle gère nos besoins en fonctionnement. On peut aussi arriver à un extrême où il n'y aurait plus de commune et où l'Agglomération gèrerait tout. Le fait de décider que nous avons des conventions nous permet de participer, de savoir en plus comment l'audit fonctionne et quand il est fait. Nous maîtrisons donc nos sujets tout en étant accompagnés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Alain COMONT

M. Alain COMONT

Ce diagnostic énergétique (je n'ai pas eu la réponse) sera-t-il reconnu par l'État pour bénéficier de subventions liées au Fonds vert ?

M. Guy LEFRAND

Pardon. C'était la question que je n'avais pas notée.

M. Alain COMONT

Je n'ai peut-être pas été clair. Deuxième question : je pense que cela suppose que les communes aient adhéré à la convention pour bénéficier de ce tarif, ce qui est normal. C'est mieux en le disant parfois. Pour témoignage, nous avons eu à procéder à un audit à Arnières de nos bâtiments pour déposer des demandes de subvention du Fonds vert : cela représente 12 000 €.

M. Guy LEFRAND

CQFD. Tu veux répondre ?

M. Xavier HUBERT

La précision est juste : il faut adhérer au service CEP pour en bénéficier.

M. Guy LEFRAND

Sur le Fonds vert ?

M. Xavier HUBERT

Oui, précisément, l'audit permettra, comme cela est de plus en plus exigé, de faire un diagnostic et de mesurer les améliorations attendues par rapport aux travaux à subventionner.

M. Guy LEFRAND

C'est donc validé dans le cadre du Fonds vert.

M. Xavier HUBERT

Oui.

M. Guy LEFRAND

Monsieur FINIX.

M. Richard FINIX

Monsieur FINIX, Maire de Sacquenville. Nous avons fait appel à un conseiller en énergie partagée. Je voulais simplement ajouter que je suis tout à fait d'accord. Nous avons régulièrement parlé des compétences de l'Agglomération pour savoir si on devait tout aux communes ou pas. Il est tout à fait normal que nous participions pour ce service, dont d'abord tout le monde n'a pas forcément besoin. La somme de 100 € est dérisoire au regard de ce qui nous est demandé si nous intervenons par nous-mêmes. Il faut savoir que pour un simple pavillon, on parle de 400 à 800 € pour un audit énergétique aujourd'hui. Vous imaginez pour nos bâtiments au vu de leur taille. Il faut ensuite bien sûr multiplier par le nombre de bâtiments. La somme de 100 € constitue un cadeau. Nous aurions pu monter à 200 €, personne n'aurait rien dit.

J'ai deux questions. Je découvre que Monsieur Cheich Tidiane DIARRA quitte son poste de conseiller en énergie partagée. À quelle date part-il (pour reprendre contact avec lui) ?

M. Xavier HUBERT

Je n'ai pas la date précise en tête, mais il s'en va dans les semaines qui viennent.

M. Guy LEFRAND

Nous l'avons appris il y a peut-être trois semaines.

M. Xavier HUBERT

Trois semaines ou un mois, oui.

M. Richard FINIX

Ma deuxième question est la suivante : l'audit énergétique porte sur des recommandations en amélioration énergétique, mais est-il possible d'aller vers un dossier technique global (DTG) qui vise davantage les pathologies des bâtiments, ou vers les plans pluriannuels de travaux de manière à ce que nous puissions nous projeter par rapport à nos bâtiments. Il ne s'agit pas du travail du CEP, mais d'une piste de réflexion pour nous aider dans les communes à envisager le traitement que nous pouvons réserver à nos bâtiments quant à leur amélioration future, amélioration énergétique mais aussi du bâti, et sur des travaux à programmer dans le temps. Merci.

M. Guy LEFRAND

Il ne s'agit en effet pas du rôle du CEP, mais nous pourrons avoir ce débat lors d'une prochaine Conférence des maires. C'est un beau sujet que nous pourrons regarder et travailler. C'est un sujet intéressant.

Madame SALVAT.

Mme Laure SALVAT

Vous me confirmez que nous parlons bien de bâtiments publics.

M. Guy LEFRAND

Oui.

Mme Laure SALVAT

Monsieur ADIGUZEL a parlé d'habitants et de professionnels du bâtiment ; raison pour laquelle je n'ai pas trop compris au début.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu une petite confusion, mais nous parlons de bâtiments publics.

Mme Laure SALVAT

Très bien. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PROPOSE aux communes de bénéficier d'un audit énergétique tarifé à 100 euros par bâtiment réalisé par le Conseiller en Energie Partagé, en vue d'identifier les pistes d'amélioration possibles en matière de performance énergétique et de faciliter les dépôts de dossiers de demandes de subventions, PREND EN COMPTE les résultats des audits énergétiques réalisés par le conseiller en énergie partagé pour élaborer des plans d'actions visant à améliorer la performance énergétique des communes de notre territoire et POURSUIT la sensibilisation des communes à l'importance de la transition énergétique et de la réduction des consommations d'énergie, en leur proposant des actions concrètes et adaptées à leur situation, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé assuré par le conseiller en énergie partagé

14 - SPL Évreux Normandie Aménagement - Rapport d'activité 2022 – Approbation

M. Guy LEFRAND

Je vais m'absenter pour les deux délibérations suivantes. En tant que Président de la SHEMA, je dois me déporter sur ces deux délibérations.

J'en profite d'ailleurs parce que je me rends compte que je n'ai pas encore donné l'information aux élus communautaires : Monsieur Bruno MALHEY, notre DGS, va partir. J'ai nommé en intérim avant de la nommer définitivement Madame Émilie Guibert (que vous connaissez comme DGST et qui doit être quelque part derrière nous) ; laquelle devient DGS Ville et Agglomération en remplacement de Monsieur Bruno MALHEY, officiellement à partir du 1^{er} août, mais d'ores et déjà en intérim à compter de maintenant. Pardon, j'avais oublié de vous le dire.

Par ailleurs, sur la délibération n° 12 concernant le rallye Plaines et Vallées, il y a 87 voix pour. La délibération est donc adoptée.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais donc prendre la place du Président en son absence, et je laisse la parole à Christophe qui va nous parler de la SPL Normandie Aménagement.

M. Christophe ALORY

Bonsoir chers collègues. Ce soir, je vais vous présenter le rapport d'activité 2022 de notre SPL. Comme vous le savez peut-être, ce rapport a déjà été adopté par le Conseil municipal de Saint-André il y a 15 jours. Il sera présenté demain au Conseil municipal à Évreux. Ce rapport doit être officiellement présenté à l'ensemble des membres de la SPL.

Je vais reprendre un peu l'historique parce qu'il y a de nouveaux maires et parce que ce n'est pas mal de parler un peu d'histoire par rapport à la SPL, pour voir comment elle fonctionne exactement. Elle a été créée en 2020 à l'initiative de la Ville d'Évreux et d'EPN (c'est important). Cela fait trois ans, et 2022 est sa première année de plein exercice. La SPL d'Évreux a souhaité, après une procédure d'appel d'offres, s'adosser à un prestataire externe spécialisé dans l'aménagement et la construction afin de bénéficier de compétences diverses, et d'une entité ayant un vivier de collaborateurs dans de multiples domaines. À l'issue de l'appel d'offres, la SHEMA a remporté ce marché public.

Dans la conduite opérationnelle, il existe trois types de bordereaux de prix (c'est important) ; ainsi, lorsqu'une collectivité donne mandat à la SPL pour la réalisation d'une opération, le détail des missions et de leur condition tarifaire est connu, ainsi que la rémunération. La question de la rémunération a été abordée lors d'une commission (la commission 5), donc je vais vous donner un peu plus de détails par rapport à cette rémunération.

La rémunération de la SPL est connue dès la signature des mandats (c'est clair dès le départ) : elle représente 3 % du montant du mandat. Ces 3 % sont séparés en deux parties : une partie destinée à la phase préparatoire (entre 60 et 65 %), le reste suit les travaux et la réception. Tout est vraiment cadré dès le départ, il ne peut pas y avoir de surprise pour nous, les actionnaires de la SPL.

Ce mode de fonctionnement permet aussi aux communes membres de la SPL de mener plusieurs projets importants simultanément qu'ils ne pourraient pas entreprendre avec leurs personnels, parce qu'ils n'ont pas la main ni les compétences pour ce faire.

À l'origine de cette création, le plan d'affaires prévoyait environ 73 M€ de chiffre d'affaires pour une dizaine de projets. Dès la création de la SPL, EPN et Évreux lui ont confié quatre projets sur notre territoire : l'IFSI que tout le monde connaît et dont nous reparlerons tout à l'heure ; le pôle de santé libéral ambulatoire Évreux Sud (lequel sortira très rapidement) ; le CRD et le pôle Gare.

Courant 2022, la ville de Saint-André a souhaité rejoindre la SPL pour pouvoir bénéficier de son savoir-faire pour la réalisation d'un campus scolaire. Nous en parlerons tout à l'heure et si vous avez besoin de complément d'information, Frank BERNARD pourra vous donner de plus amples informations. Le but social de la SPL est simple : la SPL a pour but la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement économique urbain et à l'attractivité du territoire, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur notre territoire. La SPL travaille uniquement pour nous sur notre domaine.

S'agissant de la répartition des parts sociales de la société, 80 % appartiennent à EPN, 10 % à Évreux et 10 % à Saint-André. Cela permet d'avancer. Comme vous le savez peut-être tous, la gouvernance a évolué en 2022. J'ai été nommé Président directeur général. Sont membres de la SPL pour EPN: Florence, Arnaud et Xavier. Monsieur Jean-Luc BOUILLIE représente la ville d'Évreux, et Monsieur Martial TANGUY (ici présent) la ville de Saint-André.

Un point sur l'avancée des différents projets que nous avons dans notre portefeuille.

Je vais commencer par l'IFSI. Il s'agit de la construction de l'Institut de formation en soins infirmiers et d'un parking. L'enveloppe de ce projet est actuellement d'environ 1,5 million d'euros. Elle est assez conséquente donc. Cette année, nous avons principalement travaillé sur la réalisation des études d'avant-projet. L'appel d'offres de travaux a été défini en novembre 2022.

Pour cette opération, le niveau d'avancement est donc le suivant : définition des conditions administratives, consultation des entreprises quasi finalisée, les avant-projets et la Commission. Ce projet avance très bien et nous ferons le point tout à l'heure par rapport à où nous en sommes (c'est ce qui intéresse tout le monde) et aux perspectives sur 2023.

Concernant le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), la consultation à maîtrise d'œuvre a été lancée sous forme de procédure négociée en 2021. L'attribution du marché a eu lieu en juin 2022. La phase de diagnostic et d'esquisse a démarré en septembre 2023. La définition des conditions administratives et les études préliminaires sont en cours. Comme vous le savez tous, nous avons décidé lors de la révision de notre PPI de « suspendre » l'avancement du CRD. Des études auront encore lieu en 2023 pour aller jusqu'à la tranche ferme qui était prévue. Après, bien sûr, le projet sera mis en standby comme nous en avons décidé dans notre PPI. C'est important.

Le pôle de santé libéral ambulatoire du sud de l'Eure est un projet qui a énormément évolué en 2022, la preuve : les travaux sont pratiquement en phase de conclusion, et nous devrions recevoir livraison de ce pôle courant juillet, normalement. Ce projet avance très bien et a été rondement mené en 2022 pour que les professionnels de santé puissent entrer dans les murs en 2023.

Le pôle Gare représente une enveloppe prévisionnelle de 11 M€. Il avance aussi très bien. L'opération se décompose en cinq sous-projets : le parvis, la passerelle, le parvis sud, les parkings EFFIA. Il avance très bien. Actuellement, nous sommes en train de finaliser la consultation de maîtrise d'œuvre. Ce projet avance, et il n'y a aucun problème à signaler.

Le nouveau projet de campus éducatif sur la commune de Saint-André (laquelle est entrée en novembre au sein de la SPL) en est à ses débuts. En 2022, le programme a été finalisé. Le projet en est vraiment à son tout début.

Concernant donc la situation financière de notre SPL, lors du conseil d'administration du 2 mai, les membres de la SPL ont validé à l'unanimité les comptes de la société, à savoir un bilan actif-passif à l'équilibre à hauteur de 2 680 601 €. L'ensemble des comptes a été validé par le commissaire aux comptes et par les experts comptables. Le compte de résultats simplifié 2022 : le chiffre d'affaires s'élève à 338 043 €. Les charges exploitation sont de 285 672 € et sont réparties sur deux pôles : la partie management (87 000 €), et la conduite opérationnelle (182 000 €), auxquels s'ajoutent diverses charges (des assurances et des honoraires variés). Nous avons un exercice final en bénéfice de 43 060 € net avant impôt, et de 9 000 € après un impôt. Je ne vais pas revenir dessus, mais suite aux commissions 1 et 5, beaucoup de détails concernant la répartition par projet de la rémunération de la SPL ont été ajoutés au rapport. Vous avez les chiffres détaillés dans le rapport, je ne vais donc pas aller plus loin.

Concernant maintenant les projets et perspectives pour 2023, cette année verra sortir la première réalisation de la SPL, à savoir le PSLA qui va être livré ces jours-ci pour que les professionnels puissent rentrer dans les murs au 1^{er} juillet. C'est important : une quinzaine de professionnels ont déjà signé, et donc c'est vraiment important pour notre population.

Il y aura aussi le démarrage des travaux de l'IFSI. J'ai signé les ordres de travaux. Les travaux ont commencé, et nous partons pour deux ans au niveau de travaux. Ce projet sera suivi par Arnaud. Nous vous donnerons des nouvelles régulièrement quant à l'avancement de ces travaux. En 2023, nous allons avancer sur l'avant-projet définitif du CRD et nous nous arrêterons là, comme prévu ensemble par rapport à ce projet. On le retrouvera en 2025, 2026 et 2027. Nous verrons comment nous décidons d'avancer.

Concernant le pôle Gare, nous avançons maintenant sur les différentes études. C'est parti. Nous pourrons donner de plus amples informations, mais il n'y a pas de problème, le projet avance très bien.

Par rapport au pôle éducatif de Saint-André, une réduction des coûts par rapport au projet initial a été décidée pour 2023. Nous sommes dorénavant sur une enveloppe de 4,9 M€ (ce qui est déjà conséquent pour Saint-André). Un concours d'architecture a été lancé. Les enveloppes ont été ouvertes. Trois entités ont été retenues. Elles présenteront leurs projets à la fin de l'année. L'ensemble des projets avance très bien, et il n'y a rien à signaler.

Le rapport rappelle les contrats signés, avec les dates, les avenants. Rien à signaler par rapport à 2021, ce sont des redites. Un bilan de la gouvernance est aussi fourni. Il fait état de l'assiduité des membres de la SPL. C'est important : il montre que l'ensemble des représentants (EPN, Évreux ou Saint-André) sont vraiment présents à l'ensemble des réunions.

Un chapitre important porte également sur les contrôles externes (chambre régionale des comptes, inspection générale des finances, URSSAF et autres): nous n'avons eu aucune remarque par rapport à nos comptes en 2022. Les comptes sont certifiés. Il n'y a vraiment aucun problème concernant cette SPL.

Ont été annexés à ce rapport de nombreux bilans par projets, suite à la commission 1 et 5, en toute transparence. Tout a été annexé conformément à ce qui nous a été demandé lors de ces commissions, pour répondre à certaines personnes.

Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci Christophe, en effet des annexes ont été ajoutées suite aux demandes des différentes commissions. Je pense que ce rapport est plutôt complet.

M. Christophe ALORY

Très complet.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons prendre vos demandes de précision, s'il y en a.

M. Hervé GILLES

Pour revenir sur le campus, j'ai du mal entendre. Il est écrit 8,9 M€.

M. Christophe ALORY

Au début, nous avions un mandat pour 8,9 M€. La commune de Saint-André a travaillé avec la SPL. À l'ouverture des prix, nous avons une enveloppe qui est de 4,9 M€. Il y a eu une réduction. Ces 4,9 M€ sont destinés au campus de Saint-André. Cette évolution va dans le bon sens. Je ne me suis pas trompé dans les chiffres. En 2022, l'enveloppe était de 8,9 M€, en 2023, elle n'est plus que de 4,9 M€.

M. Sylvain BOREGGIO

Monsieur le Maire de Saint-André a retrouvé le sourire.

M. Christophe ALORY

Oui.

M. Sylvain BOREGGIO

Guillaume.

M. Guillaume ROUGER

Merci Sylvain, merci à Christophe ALORY pour ces précisions. Je me suis déjà exprimé sur le sujet plusieurs fois. Christophe ALORY a détaillé les avancées sur les différents dossiers, mais nous voyons bien que le problème de cette SPL est le suivant : nous avons donné les clés sur 60 millions d'investissement à un véhicule qui a pour seul intérêt d'avancer vite, et surtout de ne jamais ralentir, même si notre collectivité avait la volonté de réorienter ces investissements. La SHEMA a finalement l'ensemble des clés de cette SPL puisqu'elle staffe l'ensemble opérationnel, et elle n'a aucun intérêt à ralentir. Nous voyons bien que nous continuons à dépenser de l'argent sur des études, par exemple par rapport au déménagement du Conservatoire dont nous savons pertinemment qu'il ne verra jamais le jour. C'est donc de l'argent jeté par les fenêtres.

Il s'agit donc d'un problème fonctionnel. Cette SPL avance avec une gouvernance, avec des administrateurs de qualité, mais quand on regarde le nombre d'administrateurs au sein de cette SPL, il est assez faible au regard d'autres instances satellites de notre collectivité dans lesquels siègent de nombreux élus. Je trouve qu'en termes de gouvernance, c'est assez léger par rapport aux représentants de notre collectivité sur un véhicule qui gère les travaux sur 60 M€ d'investissements (peut-être un peu plus avec Saint-André désormais) et qui n'a finalement aucun intérêt à réfléchir au caractère réalisable, en tout cas à entendre les inquiétudes de notre collectivité (même si vous les exprimiez) puisque nous continuons à dépenser dans des études sur le Conservatoire, alors que nous savons que ce projet sera décalé.

M. Christophe ALORY

Par rapport au Conservatoire, nous avons un engagement commercial et nous allons au bout de celui-ci. Que nous fassions les travaux ou pas, nous devons payer l'architecte. Autant finir la tranche ferme...

M. Sylvain BOREGGIO

Nous avions un avant-projet définitif et validé. Ensuite, nous l'avons en effet mis en suspens jusqu'en 2025.

M. Christophe ALORY

Nous sommes tenus commercialement d'aller jusqu'à la tranche ferme. Un autre élément qui ne m'a pas plu dans ce que tu viens de dire : non, je peux te confirmer que les administrateurs de la SPL discutent chaque point de détail, chaque ligne lors des réunions. Tu avais l'air de dire que nous laissons la main à la SHEMA. Ce n'est pas du tout le cas : nous sommes quatre à pouvoir certifier que nous discutons à la ligne près, nous remettons en cause beaucoup de choses. Nous avons supprimé des éléments. Nous en avons ajoutés. Chaque dossier est étudié à la ligne près. Je ne peux pas laisser dire que nous laissons la main à la SHEMA, ce n'est pas vrai. Ce sont véritablement les administrateurs qui gèrent.

M. Sylvain BOREGGIO

Je confirme également : non, nous n'avançons pas à marche forcée contrairement à ce que tu dis. Nous décidons du rythme auquel nous avançons. Très clairement.

M. Guillaume ROUGER

Je suis désolé, les administrateurs ne sont pas là pour gérer la société.

M. Sylvain BOREGGIO

Non. Ils sont là pour donner des directives.

M. Guillaume ROUGER

C'est ce que vous venez de dire. Je me permets de reprendre les termes. Les administrateurs ne sont pas là pour gérer la société. Vous n'avez d'ailleurs pas le temps à consacrer à la gestion opérationnelle de cette société. Il faut donc rester dans son rôle. Les salariés de la SHEMA occupent les postes opérationnels de cette SPL. Il existe un lien contractuel avec la SHEMA. Il ne faut pas raconter n'importe quoi. Oui, vous occupez votre poste d'administrateur, mais vous ne pouvez pas faire davantage. Je ne remets absolument pas en cause vos capacités et le fait que vous œuvrez dans le cadre de cette gouvernance avec bonne volonté et sens de l'intérêt général. Je ne l'ai jamais remis en cause. Je dis que, sans doute, cette gouvernance en tant que telle est un peu trop faible par rapport au nombre d'élus représentés au regard des enjeux gérés par cette SPL. Encore une fois, il existe un lien contractuel. Vous venez de faire la démonstration qu'on ne peut pas le casser si facilement. Nous sommes dans une situation ubuesque : alors que nous sommes dans une situation budgétaire catastrophique, nous continuons à dépenser de l'argent sur un projet et nous savons pertinemment que cette dépense ne sert à rien.

M. Alain NOGARÈDE

Je voulais intervenir à propos de la vitesse des projets. Je trouve qu'il y a des projets importants et nécessaires pour la collectivité. Je pense à l'IFSI. Je veux que cela aille encore plus vite. On entend dire qu'il manque des infirmières. Nous allons en former dans cet institut. Je ne peux pas dire qu'il faut attendre ou le décaler. Il est très urgent de le réaliser. Je parlerai également du pôle santé qui va bientôt être finalisé. Cela me va très bien. Vous entendez comme moi tous les jours les gens dire qu'ils n'ont pas de médecin. Cela vous gêne que le projet aille vite ? Moi non. Je souhaite que le campus éducatif de Saint-André aille encore plus vite : la formation des jeunes est quand même importante, et plus ça ira vite, mieux ça sera pour la société dans les années à venir. Trouver des infirmières aidera bien le pouvoir en place d'ailleurs.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci Alain. Nous allons pouvoir mettre au vote l'approbation du rapport d'activité présenté par Christophe. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez les mains levées. Huit. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ APPROUVE (M. LEFRAND ne prend part ni aux débats ni au vote) (moins 8 abstentions) le rapport d'activité 2022 du Conseil d'administration de la SPL Évreux Normandie Aménagement

15 - ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2022

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons maintenant parler de l'aménagement du territoire et de la ZAC Saint-Louis, notamment de la concession d'aménagement et de l'adoption, là aussi, d'un compte rendu d'activité et du bilan prévisionnel de l'exercice 2022.

M. Xavier HUBERT

Merci. Comme vous le savez, à la différence des quatre projets dont nous venons de parler, la ZAC Saint-Louis est gérée, si l'on peut dire, par un autre véhicule juridique : une concession d'aménagement confiée à la SHEMA. Chaque année, le concessionnaire doit rendre compte de son activité.

Problème de micro

M. Xavier HUBERT

Merci. Parfait. Un point sur l'activité au cours de l'année 2022 du site Saint-Louis. Il s'agit vraiment de points généraux.

Sur l'archéologie, vous savez qu'il y a eu un important travail archéologique ; lequel est obligatoire. Les archéologues, notamment la mission archéologique de l'Eure, ont découvert un certain nombre de trésors archéologiques, ce qui a quelque peu retardé le chantier. Une centaine de sépultures ont été découvertes à proximité de l'ancienne église Saint-Louis.

Cela a constitué un volet important de l'activité sur le site ; lequel a d'ailleurs intéressé de nombreux Ébroïciens et habitants de l'agglomération.

Concernant l'aménagement, vous voyez les points qui ont été mis en avant sur la finalisation des études d'aménagement, la clôture de la procédure de ZAC votée en juin 2022 en Conseil communautaire, et l'instruction d'un permis d'aménager global qui a été rendu le 10 novembre 2022. En ce qui concerne l'immobilier, vous savez que deux lots ont donné lieu à un concours d'architecte (je crois que neuf architectes ont candidaté) et à un appel à manifestation d'intérêt. Je rappelle que ces deux lots concernent (nous allons le voir peut-être un peu plus loin) la résidence senior et des logements d'habitation. Vous voyez les deux lots en couleur saumon. Vous situez le grand parc végétal.

Sur la gauche, vous avez l'IFSI, le parking et en rose, les deux lots dont je viens de parler et qui nous préoccupent actuellement. Vous avez un visuel de ce que sera probablement la résidence senior avec un prix de cession à 2 430 000 € hors taxe et une promesse (nous en sommes au stade de la promesse) portant sur une surface d'un peu plus de 7000 m². Cette résidence sénior offrira 110 logements. La résidence de biens en accession libre présente elle aussi une architecture originale. Son prix de cession est d'un peu moins d'un million d'euros pour une surface plancher de 7000 m² avec 210 logements attendus. Un visuel intéressant : on se repère. Vous avez en bas de l'écran l'IFSI, le parking silo, et ce grand parc urbain. En façade: les 210 logements d'habitation, et derrière la résidence seniors dont j'ai parlé.

Un mot sur les chiffres. Le concessionnaire nous fait un compte rendu. Il faut retenir globalement que le coût de la concession d'aménagement est d'environ 14,2 M€. Nous avons un budget actuellement engagé d'un peu plus de 7 M€, avec un budget réalisé de 5,8 M€.

Il est important de vous dire que par rapport à ce que nous avons voté la dernière fois en 2021, quelques ajustements à la marge sont intervenus compte tenu de l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons. Je suis sur la dernière colonne. Vous voyez les variations qui sont proposées au cours de l'année 2022 : un peu plus de frais d'études (15000 €, il faut penser au surcoût lié à l'archéologie, non pardon, l'archéologie figure dans les honoraires à hauteur de 82000 € supplémentaires). Au titre des travaux : une baisse de 133 000 € puisque nous avons décidé de conserver un bâtiment le long de la rue Saint-Louis. Au niveau de l'ancien accès, une petite maison sur la droite qui va être conservée, ce qui permet d'économiser notamment sur des travaux de démolition.

Nous devons également noter au titre des variations, des frais financiers en augmentation. Cela est principalement lié au renchérissement des emprunts que la SHEMA a dû faire. Un emprunt de 3,8 M€ est contracté, ce qui fait que les prévisions de frais financiers sont un peu plus importantes. Au total, les dépenses sont en augmentation de 55 000 €. Par rapport aux 14,2 M€, cela est relativement stable. Nous attendons des recettes supérieures de 56 000 € en matière de recettes de cession. Voilà mes chers collègues ce que je pouvais vous dire sur cette proposition et le compte-rendu d'activité du concessionnaire par rapport à la ZAC Saint-Louis. Merci.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Peut-être y a-t-il des questions. Je n'en vois pas. Nous allons mettre au vote l'approbation du compte rendu qui vient de vous être fait.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PAPPROUVE (M. LEFRAND ne prend part ni aux débats ni au vote) le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2022 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Saint Louis ; APPROUVE les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2022 ; APPROUVE le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie annexés, arrêté au 31 décembre 2022, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 14.230.796 € HT. et AUTORISE Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°2 au traité de la concession d'aménagement modifiant l'article 33 - Modalités de participation financière de l'autorité concédante - suite à l'approbation du CRACL 2022

<u>16 - ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent - Projet de Village Séniors - Modification des conditions de cession</u>

M. Sylvain BOREGGIO

Le Président va nous rejoindre.

M. Guy LEFRAND

Merci mes chers collègues. Le dossier suivant : la ZAC du Vallon Fleuri.

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. La ZAC du Vallon Fleuri est une ZAC qui a occupé l'Agglomération depuis de nombreuses années. Il reste une partie à valoriser désormais. Nous savons de façon certaine qu'il y aura sur les quatre hectares à valoriser une résidence senior et un petit supermarché qui se déplace et qui s'installera sur cette zone. En ce qui concerne le village senior de 95 logements, il avait été envisagé de vendre au groupe Édouard DENIS au prix de 35 € hors taxes du mètre carré, pour une valorisation des Domaines à hauteur de 30 € hors taxe du mètre carré. Le groupe Édouard DENIS nous demande de revoir ce prix légèrement à la baisse et argumente de façon objective (il faut bien le dire) sa demande. La délibération reprend quelques arguments, quatre ou cinq, qui sont mis en avant.

Premièrement, il devait y avoir une voirie commune partagée avec le groupe COOP pour le lot commercial dont j'ai parlé. En réalité, cette voirie doit être prise en charge totalement par le groupe Édouard DENIS, ce qui représente un surcoût.

Deuxièmement, il est nécessaire de procéder de nouveau à des études complémentaires, notamment quant à la faune et à la flore, ce qui représente un surcoût également.

Troisièmement, vous vous souvenez peut-être que nous avions pensé que l'évacuation des eaux pourrait être faite sur une parcelle voisine qui appartient à la commune de Saint-Sébastien de mémoire, mais située sur la commune d'Évreux. Finalement, cette possibilité nous a été refusée de sorte que la gestion des eaux pluviales se fera sur la parcelle avec un surcoût pour l'aménageur.

Quatrièmement, le temps passant, le promoteur doit se soumettre à la réglementation énergétique (RE 2020) qui entre en vigueur et qui engendre également un surcoût.

Cinquièmement, le promoteur fait valoir la hausse du prix des matériaux. Je crois que tout le monde le sait. Tous ceux qui font de la construction et des aménagements au sein des communes savent que cette augmentation est significative, de sorte qu'il a été demandé une diminution du prix à 30 € le mètre carré. Nous avons négocié le prix de vente à 31 € hors taxe le mètre carré avec le groupe Édouard DENIS ; un prix qui reste au-dessus de l'évaluation des Domaines. Pour toutes ces raisons, il vous est proposé dans la délibération d'accepter le prix de 31 € hors taxe le mètre carré.

M. Guy LEFRAND

Je me permets de préciser que cela est fait en accord avec Madame la Maire de Saint-Sébastien qui souhaite que ce dossier puisse aboutir de la manière la plus consensuelle mais aussi la plus efficace possible. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a une voix contre. Vous l'avez ? C'est bon ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

- MODIFIE (moins 1 voix contre) ainsi qu'il suit la délibération du 5 avril 2022 :
 - CÈDE à la société Edouard DENIS ou à toute autre société qui s'y substituerait, une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 867 dans la ZAC du Vallon Fleuri sur la commune de Saint Sébastien de Morsent, d'une surface d'environ 31.500 m² au prix de 31,00 € HT / m² (trente et un euros hors taxes par mètre carré) et hors frais, TVA en sus le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique L'ensemble des frais afférents à cette mutation sera supporté par l'acquéreur ; DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte de vente authentique ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre en compatibilité tout document de la ZAC dans la perspective des transactions à venir, sans remettre en cause son économie générale et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

17 - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Évreux - Arrêt du projet

M. Guy LEFRAND

Autre sujet important auquel nous arrivons : le projet sur l'AVAP.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues, l'AVAP : l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine d'Évreux. Ne retenez pas trop ce nom parce qu'il va changer. Nous l'appellerons désormais SPR (sites patrimoniaux remarquables)...

Problème de micro

M. Guy LEFRAND

Quand je vous dis que nous n'avons plus de sous.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une disposition qui permet de valoriser à l'intérieur d'un périmètre (le centre d'Évreux) un cadre réglementaire adapté à la mise en valeur des sites, à la préservation du bâti, des formes urbaines, des paysages. Il s'agit en quelque sorte d'un renforcement des règles de notre PLU puisque l'AVAP est juridiquement qualifiée de servitude d'utilité publique et sera donc annexée à notre PLUi. L'AVAP décrit les qualités architecturales attendues dans le périmètre en question, à savoir l'hypercentre d'Évreux, avec des orientations peut-être assez classiques visant à souligner que l'hypercentre est la vitrine d'Évreux, et par conséquent de l'Agglomération. Il y a lieu de valoriser le bâti, mais également les milieux naturels. Ce dossier a été travaillé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour un résultat de qualité. Une réunion publique a eu lieu à l'hôtel de ville au mois de mai ; laquelle n'a pas déplacé les foules mais le travail est sérieux, et il vous est demandé aujourd'hui d'arrêter le projet de l'AVAP, et de prendre acte du bilan de la concertation préalable, même si comme je le disais, il n'y avait pas grand monde à la réunion publique.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est aussi une manière d'être beaucoup plus précis et efficace par rapport aux fameux 500 mètres entourant la cathédrale ou Saint-Taurin ; ce périmètre ne voulant pas dire grand-chose. Ce travail mené en partenariat va nous permettre également d'améliorer notre dossier sur le label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». Il en fait partie évidemment. Pas de remarques particulières ? Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

ARRETE le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine et **PREND** acte de la réalisation et du bilan de concertation préalable.

18 - PLUi - Révision allégée - Approbation

M. Guy LEFRAND

L'approbation de la révision du PLUi.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que nous avons engagé des modifications. Il s'agit ici de la révision allégée ; laquelle a été engagée il y a presque deux ans maintenant. Nous avons déjà arrêté les projets en Conseil communautaire le 13 décembre 2022. Après l'arrêt des projets, suivent la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique.

En ce qui concerne la consultation des personnes publiques associées, le rapport indique que la plupart d'entre elles ont émis un avis favorable à ce document qui révise à la marge seulement notre PLUi : la CDPNAF, la Chambre d'agriculture. La DRAC a émis quelques remarques. Le nécessaire a été fait s'agissant de la base aérienne pour le classement en zone UM d'une parcelle. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a émis des recommandations. Elle a demandé une évaluation environnementale supplémentaire qui a été réalisée.

Enfin, l'enquête publique a donné lieu à des dépositions. Certaines ont pu être acceptées. D'autres sont intervenues tardivement. Ces dernières concernent particulièrement les demandes des communes. Je le dis donc devant vous tous mes chers collègues, si vous demandez des modifications du PLUi, vous devez les présenter très en amont afin que les services puissent les étudier et qu'elles soient intégrées dans le projet de modification, en l'occurrence de révision.

La commission d'enquête a émis un avis favorable sur ce projet. Il vous est donc demandé ce soir de l'approuver définitivement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un dossier que vous connaissez bien et que nous avons déjà eu l'occasion de travailler à de multiples reprises. Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

Portes de Normandie – Habitat et Déplacements, jointe à la présente délibération ; **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'agglomération et dans les 74 communes, et d'une parution dans un journal diffusé dans le département. Le document sera publié sur le site Géoportail de l'urbanisme et **INFORME** que le dossier approuvé de PLUiHD est tenu à disposition du public au siège d'Évreux Portes de Normandie.

19 - Compétence transport - Avenant à la Convention de Délégation

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup Monsieur HUBERT. Nous entamons les dossiers concernant les mobilités avec le binôme infernal : Messieurs DOUARD et NORBLIN. Monsieur DOUARD en premier.

M. Daniel DOUARD

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. En ce qui concerne la mobilité, je vais vous parler de l'avenant à la convention de délégation que nous avons passée avec la Région. Le 13 avril 2021, nous avons repris la compétence des transports scolaires qui appartenait à la Région, enfin, une partie de ces transports scolaires. La Région a transféré à l'Agglomération des points d'arrêt situés sur notre territoire (pour la grande majorité d'entre eux), mais EPN a choisi d'en assurer la gestion et l'exploitation. Cependant, pour quelques lignes partiellement situées sur notre territoire, EPN est obligé de déléguer la gestion des points à la Région moyennant le droit de prise en charge des élèves vers la Région, avec un droit de charge des coûts de transport de nos élèves. A été intégrée à cette convention de délégation la ligne « FSJ » qui dessert 14 communes. Je ne les cite pas toutes, elles figurent dans le dossier. Après deux années d'exploitation, cette organisation a régulièrement occasionné des réclamations de la part des familles, souvent en raison des confusions de la part des élèves sur le choix des lignes à utiliser. Ces derniers n'ont pas toujours la possibilité d'emprunter les mêmes lignes à l'aller et au retour sur les différents jours de la semaine et selon leurs horaires de sortie. Cette complexité de la topologie du réseau (dont vous avez un schéma derrière la feuille) est la principale source d'erreurs pour ces élèves. C'est pourquoi EPN et la Région ont cherché à optimiser ces dessertes. Les travaux ont permis de dégager d'une part les circuits qui se déroulent intégralement sur le périmètre du territoire d'EPN et qui restent dans le champ de sa compétence ; et d'autre part un circuit externe à EPN qui sort de son territoire, reste dans le champ de compétence de la Région et converge vers les lycées et collèges de rattachement d'Évreux. Cette rationalisation permet de simplifier la relation contractuelle que nous avons avec la Région en reprenant la gestion de ce périmètre ; de modifier la convention actuelle de délégation avec la Région ; d'organiser la gestion et l'exploitation des lignes et points d'arrêt de notre territoire en reprenant la gestion, par avenant, des marchés actuels de transport de la Région sur ce secteur (celle-ci prend en charge la gestion et l'exploitation des points d'arrêt en dehors de notre territoire); et d'organiser le processus d'inscription des élèves du territoire auprès de nos services. Il vous est proposé de valider cette restructuration des lignes du secteur « FSJ » et d'acter la prise en main complète et effective de l'organisation du transfert par EPN de ce périmètre ainsi que les actes afférents.

M. Guy LEFRAND

Sachant que cela a été travaillé avec les maires ; lesquels s'y sont montrés plutôt favorables.

M. Daniel DOUARD

Il y a eu quelques petites améliorations que nous avons pu faire.

M. Guy LEFRAND

Christian RONNE.

M. Christian RONNE

Je voulais savoir si vous avez résolu le problème concernant La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, La Vacherie et Emalleville sur la tournée du matin des bus : apparemment il n'y a plus de ramassage à La Vacherie. En effet, à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, lors du dernier ramassage, le bus ne peut pas faire demi-tour. Il est obligé de passer par Verdun et Carcouet, devant les arrêts de bus. Comme cette zone fait partie de la CASE, il a été décidé qu'il ne s'arrêterait plus, laissant ainsi les élèves sur le bord de la route. Nous allons faire venir un autre bus de la Région pour quelques élèves. Il existe certainement un moyen de trouver un arrangement pour prendre ces quelques élèves et les amener au collège Marcel Pagnol à Gravigny par exemple.

M. Daniel DOUARD

Je peux vous répondre parce que j'ai parlé avec Monsieur le Maire de La Vacherie au téléphone. Il m'a fait part de sa réclamation. Nous avons revu ce point au sein du service des transports : effectivement nous avons un système qui fait qu'ils sont en dehors de notre Agglomération, et en vertu des réglementations que je viens de vous expliquer, ils ne sont plus dans notre circuit de transport scolaire. Nous allons voir avec le Maire ce que nous allons pouvoir faire : peut-être une convention (je dis peut-être parce que c'est à voir, c'est ce qu'il souhaiterait) afin que nous puissions prendre ses élèves situés sur le circuit où nous passons.

M. Christian RONNE

Il semble que le collège de Gravigny ait donné davantage de dérogations cette année.

M. Daniel DOUARD

Je ne suis pas au courant.

M. Guy LEFRAND

Pour venir à Gravigny?

M. Christian RONNE

Oui, normalement les élèves de La Vacherie vont à Louviers. Ils n'ont rien à y faire. Il faut savoir que La Vacherie compte trois hameaux. Les gens de la vallée vont sur Louviers, c'est naturel, mais sur le plateau, il est nécessaire de faire venir un car spécialement de Louviers alors que nous avons un bus qui passe devant les deux arrêts. Je ne sais pas comment nous pouvons faire, mais il semble aberrant de laisser passer un bus avec un chauffeur qui va saluer les gamins et d'en faire venir un autre de Louviers, 15 km plus loin.

M. Daniel DOUARD

Ce n'est pas nous qui allons le faire venir, mais la Région.

M. Christian RONNE

Nous ou un autre, mais deux bus passent au même endroit pour les mêmes élèves, et on nous parle d'empreinte carbone.

M. Daniel DOUARD

Monsieur le Maire de La Vacherie m'a même menacé de faire venir France 3.

M. Christian RONNE

Il ne s'agit pas de menace : dans ma commune, je me suis retrouvé avec trois enfants déposés à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, à 3 km de chez eux, parce que soi-disant le bus ne passait plus par Verdun. A-t-on le droit de laisser trois adolescents dans le milieu de la plaine ? Tout ça parce que le bus... Problème de micro

M. Raphaël NORBLIN

Si je peux me permettre, l'obligation de notre Agglomération en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité de niveau 1 consiste à transporter ses élèves. Nous transportons les élèves dans le cadre des établissements de rattachement scolaire. Là, il nous est demandé une dérogation pour transporter des élèves qui ne sont pas sur notre territoire et qui ne vont pas dans leur établissement de rattachement scolaire normal. Il nous est demandé de déroger complètement aux règles. C'est très grave. Il appartient à la Région de trouver une réponse. Daniel t'a répondu : nous allons voir comment nous pouvons nous y prendre pour les aider, mais il s'agit pour nous de trouver une solution qui aide nos collègues de Seine Agglomération, et non de trouver une réponse pour nos élèves. Nous allons essayer de les aider parce que nous sommes collègues, et qu'il s'agit de l'intérêt des enfants, pour autant, nous n'avons pas d'obligation en ce domaine.

M. Christian RONNE

Vous rendez-vous compte que les bus vont passer devant les gamins ? C'est cela qui est aberrant. Les bus vont passer devant sans s'arrêter, et on va faire venir un autre bus d'ailleurs.

M. Raphaël NORBLIN

Je t'invite à voir le législateur.

M. Christian RONNE

Les enfants qui vont être laissés dans la plaine, je les connais : il s'agit de mes petits-enfants. Pas de chance.

M. Raphaël NORBLIN

Je t'invite à voir le législateur et à réviser la Loi LOM.

M. Guy LEFRAND

Évitons les conflits d'intérêts tout de même.

M. Christian RONNE

Il ne s'agit pas de mon intérêt.

M. Guy LEFRAND

Alors la difficulté sur ce dossier est que vous avez tous les deux raison. Pardon, mais ce n'est pas une commune de l'Agglomération, ces enfants ne devraient pas être sur l'Agglomération et on nous demande de payer et de tout organiser. Effectivement, c'est une aberration. Il s'agit d'un choix personnel des familles de ne pas mettre les enfants où cela est prévu. Je respecte les choix, mais quand on fait ces choix, on n'impose pas aux autres de payer. J'entends aussi ta remarque : si le car passe devant, nous devons pouvoir trouver un moyen pour passer une convention. Mais à un moment, il ne faut pas nous dire que tout est dû et que nous devons tout faire. Il faut aussi que chacune et chacun s'assument. Il y a des choix personnels qui sont faits par des gens. Ils font le choix de mettre leurs enfants ailleurs. Ils en ont le droit, mais ils nous demandent de nous organiser pour le gérer.

Je pense que sur ce dossier, si le car passe devant, nous devrions arriver à trouver une solution. Il faut juste que le Maire de La Vacherie, plutôt que de nous menacer, travaille sérieusement avec nos services. On ne peut pas nous menacer sur un sujet qui n'est pas le nôtre. Tu comprends ? À un moment, il faut aussi être un peu raisonnable.

Je vous propose que nous votions cette délibération en s'engageant à essayer de trouver une solution avec le Maire de La Vacherie ; mais qu'il se comporte poliment avec les gens qui lui rendent des services que lui n'assume pas pour une population qui ne respecte pas le règlement général. À un moment, il faut aussi que chacun mette de l'eau dans son vin. Que nous fassions des efforts parce que si le car passe devant les enfants, d'accord, pourquoi pas. Mais en même temps, il faut aussi que chacun respecte l'autre. Raphaël NORBLIN me précise que ce dossier date de vendredi dernier, donc je veux bien que pendant trois jours on alerte la presse (on nous menace de tout, nous avons l'habitude), mais je pense qu'un peu de respect de la part des uns et des autres, notamment vis-à-vis de ceux qui essaient de rendre service aux autres, serait bienvenu aussi. Les services ont très mal vécu la manière dont le Maire de La Vacherie s'est comporté. Je te le dis parce que j'ai été alerté.

M. Christian RONNE

Je trouve dommage qu'un car qui passe devant des enfants et ne s'arrête pas.

M. Guy LEFRAND

Je suis en train de te dire que nous allons essayer de trouver une solution. Je rappelle que le problème nous a été communiqué il y a quatre jours, dont deux jours de weekend. Avant de nous menacer, le Maire de la Vacherie pourrait peut-être demander poliment de trouver une solution. Dans cette Agglomération, les élus comme les services, essaient en permanence d'améliorer le système. Ce n'est pas parce qu'il s'agit des enfants d'untel qu'il faut faire différemment, ni parce que Monsieur le Maire a décidé qu'il n'en ferait qu'à sa tête. Nous sommes aussi dans une organisation qui fait que chacune et chacun doivent respecter l'autre, mais je te l'ai dit : j'ai été alerté cet aprèsmidi en Bureau communautaire sur ce sujet, nous allons essayer de trouver une solution, sous

Dans le fond, Monsieur ROUGER.

réserve évidemment que chacun respecte l'autre.

M. Guillaume ROUGER

Au-delà de La Vacherie, je pense qu'il convient de remercier les services pour la qualité des dossiers. Je profite de cette délibération pour les remercier aussi à propos de l'AVAP et du PLUi : ces dossiers sont très techniques. Ils demandent beaucoup d'ingénierie et de temps aux services. Nous savons que vous avez été quelque peu désorganisés au sein de ces services puisque vous avez perdu votre DGS.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de désorganisation.

M. Guillaume ROUGER

On demande beaucoup aux services. On leur demande parfois l'impossible, notamment en matière budgétaire, nous y reviendrons, il faut donc saluer leur engagement, le temps qu'ils passent sur ces sujets techniques et sur des dossiers qui sont de qualité.

M. Guy LEFRAND

Merci. La seule phrase que je refuse évidemment est celle qui indique que les services seraient désorganisés. La preuve : tout tourne et fonctionne parfaitement.

Monsieur VERMEULIN.

M. Olivier VERMEULIN

Il ne s'agit pas des mêmes circuits, mais les problèmes de transport du collège de Navarre sur la ligne de la Bonneville ont été également évoqués le jour de la Commission. Un courrier a été envoyé aux responsables de la FCPE. Lors d'une réunion au collège de Navarre, il avait été dit que des abris seraient construits par les services de la Ville sur le parvis du collège. Il semble que tel ne sera pas le cas parce que les abris seront construits sur le parking de l'Immaculée, et qu'une partie des élèves ne prendront plus le car devant le collège de Navarre mais devront se rendre sur le parking de l'Immaculée. Comme évoqué lors de cette réunion, il faut savoir que les trottoirs font 50 cm de large et que des centaines d'élèves vont être amenés à y passer. Nous connaissons tous les problématiques de sécurité et de danger liées à ces jeunes : ils vont tenter de monter dans le car en prenant tous les risques possibles. Je m'étonne que la FCPE ait pu recevoir ce type de courrier.

M. Guy LEFRAND

Il n'aura échappé ni aux uns ni aux autres que cela n'a rien à voir avec la délibération. Je vais donc mettre aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

✓ VALIDE la restructuration des lignes du secteur FSJ (Fontaine sous Jouy) opérée en concertation avec la Région Normandie, DÉCIDE de la reprise de gestion des lignes couvrant le périmètre des communes concernées par le Secteur « FSJ » et AUTORISE Monsieur le Président à SIGNER les actes afférents, notamment l'avenant à la convention de délégation de la compétence transport et tous les actes afférents, et l'avenant tripartite au contrat Région / EPN / Société GRISEL.

20 - Plan de Transport Urbain et Interurbain - Modifications

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur NORBLIN.

M. Raphaël NORBLIN

La délibération suivante est dans la continuité de la première délibération que vous a présentée Daniel. Sur la ligne régulière 310, plutôt que d'avoir un spaghetti de services, nous vous proposons d'avoir un peigne de service de manière à les optimiser. Je peux vous assurer qu'il n'y aura aucun point d'arrêt supprimé, ajouté ou effacé.

Par ailleurs, sur demande de maires pour certains et sur proposition des services pour d'autres, nous vous proposons de valider le déplacement ou la suppression ou la création de quelques points d'arrêt sur les communes des Baux-Saint-Croix, de La Couture Boussey, de Saint-Sébastien-de-Morsent et de Bois-le-Roi.

Je vous remercie. Je suis disponible pour répondre à vos questions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi, la délibération a été travaillée avec les uns et les autres. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Monsieur VERMEULIN.

M. Olivier VERMEULIN

Concernant la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent, un établissement de l'IMP Julie CORALLO, l'Association La Ronce, demande un arrêt depuis deux ans maintenant. Il s'agit d'un centre d'accueil pour enfants handicapés, et pour le moment, la réponse est toujours négative. Y at-il une raison à cela ?

M. Guy LEFRAND

Madame MARAGLIANO.

Mme Francine MARAGLIANO

Merci pour votre question. Nous serons sur place demain ou après-demain avec le Directeur de La Ronce. Nous travaillons pour trouver la meilleure solution sans les mettre en danger. La problématique est celle-ci. Je vous assure que nous suivons le dossier de très près. Rendez-vous demain ou après-demain.

M. Guy LEFRAND

Un rendez-vous donc demain ou après-demain.

Mme Francine MARAGLIANO

Oui, demain ou après-demain, à 13 heures 30.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Mme Francine MARAGLIANO

C'est sur la Ville d'Évreux en plus.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas Saint-Sébastien-de-Morsent, c'est l'autre. Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

et « Domaine » aux Baux Sainte Croix ; **DÉCIDE** la suppression du point d'arrêt « Les Pins » à La Couture Boussey ; **DÉCIDE** les évolutions des lignes T3 et T4 ainsi que la suppression des arrêts « Clos Nord », « Bois des Fosses » « Jonquilles » et « Acacias » et la création des arrêts « Charles de Gaulle » et « Antoine Baudart » à Saint Sébastien de Morsent; **DÉCIDE** les évolutions de la ligne 310 et la création des lignes 711 à 715 et **DÉCIDE** la création du point d'arrêt « Vieille Poste » et la suppression du point d'arrêt « Eglise » à Bois le Roi :

21 - Évreux - Rue Jean Bouin - Réalisation d'une piste cyclable d'accès à la voie verte

M. Guy LEFRAND

La piste cyclable d'accès à la voie verte.

M. Raphaël NORBLIN

Mes chers collègues, il vous est proposé de projeter un accès à la voie verte, une piste cyclable et un accès PMR au niveau de la rue Jean Bouin. Si nous l'acceptons, cet accès sera financé à 50 % par une subvention demandée par EPN et qui est en cours à hauteur de 220 000 € pour un projet global un peu inférieur à 440 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques, des observations?

Monsieur CRÉTOT.

M. Didier CRÉTOT

Oui, je me suis exprimé en Commission, non pas sur l'intérêt d'avoir une piste d'accès à cette voie verte. Peut-être une interrogation : il est prévu de développer cette voie verte le long d'itinéraire de la voie ferrée. Peut-être aurait-on pu imaginer un endroit plus accessible à tous pour aller sur cette voie verte. Un point me gêne dans ce dossier : il a été répondu à un appel à projets « Fonds mobilité active, aménagement cyclable ». Je souhaiterais que les communes qui sont confrontées à des projets de développement de voies cyclables puissent être associées à ce type d'appel à projets et au dépôt de demande. Il s'agit de quelque chose que je n'avais jamais vu, que je ne connaissais pas. Là, je m'aperçois que ce projet a été déposé en réponse à un appel à projets.

M. Guy LEFRAND

Vous souhaiteriez que lorsque l'Agglomération a connaissance de ce type de choses, l'information soit transmise. Cela me paraît raisonnable.

M. Didier CRÉTOT

Merci.

M. Guy LEFRAND

Monsieur SENKEWICH.

M. Georges SENKEWICH

La somme totale de 439 000 € pour 300 mètres de piste m'interpelle. A-t-on réfléchi à d'autres solutions ? Lorsqu'on longe la voie ferrée Évreux-Caen qui rejoint Navarre, il existe en contrebas une pente favorable qui aurait pu être utilisée, notamment par les PMR.

M. Guy LEFRAND

Il existe d'autres accès à cette voie verte, heureusement, par la cavée boudin ou par le golf. Si j'ai bien compris le dossier, l'idée est de passer entre les deux, notamment pour désenclaver Navarre dont les habitants doivent faire le tour complet pour rejoindre la voie verte. Je parle sous votre contrôle Messieurs. Raphaël, c'est cela ?

M. Raphaël NORBLIN

Oui.

M. Guy LEFRAND

Georges SENKEWICH.

M. Georges SENKEWITCH

Il existe un chemin non aménagé qui passe derrière des immeubles plus ou moins désaffectés qui aurait pu être utilisé à cet effet.

M. Raphaël NORBLIN

Vu la déclivité nécessaire (3 à 4 %), on ne peut pas faire n'importe quoi n'importe comment. Le coût est élevé, mais à peine plus que ce que l'on peut faire par ailleurs en voie verte, alors que techniquement, l'opération est bien plus compliquée à mettre en œuvre.

M. Guy LEFRAND

Monsieur VERMEULIN.

M. Olivier VERMEULIN

Il existe des accès à la voie verte proches de Navarre qui sont beaucoup utilisés pour se rendre sur ladite voie verte. Il est vrai que ces 400 000 € auraient pu être investis par l'Agglomération autre part. Comme vous le disiez, un autre accès à la voie verte existe à cet endroit, en passant par la rue des Forières et l'ancienne gare de Navarre. Il se trouve environ à 500 mètres. J'utilise mon vélo quotidiennement, et je ne vois pas l'urgence d'aménager une passerelle à 500 mètres de ce passage.

M. Guy LEFRAND

Merci. Le fait que de créer une ouverture sur la voie verte ne me gêne pas, et m'est apparu comme étant une bonne idée. En revanche, le coût m'a interpellé. Je rappelle que nous terminerons la voie verte l'année prochaine ; laquelle ira ensuite jusqu'à la gare. Cela permettra de désenclaver beaucoup le quartier de Navarre pour aller notamment vers la gare, ce qui n'est pas totalement neutre. Je vous proposerais plutôt un amendement à cette délibération pour que cet accès à la voie verte ne soit réalisé qu'à condition d'obtenir les subventions. Investir 200 000 € est envisageable, mais 400 000 € me paraîtraient pour le coup très cher. Cela vous conviendrait-il ? Oui. Parce que je me méfie des subventions en ce moment. Dans le cadre du Fonds vert, nous en parlions tout à l'heure, on nous proposait 80 % sous 15 jours, aujourd'hui, nous en sommes à 25 % et nous ne les avons pas encore vus. Nous allons attendre de voir. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter la délibération avec cet amendement qui précise « sous réserve de l'obtention des subventions ». Cela vous convient-il ?

Dans cette configuration et ainsi amendée, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PLÉCIDE, sous réserve de l'obtention des subventions, la réalisation et APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de piste cyclable d'accès à la voie verte rue Jean Bouin à Évreux :

Financeurs	€HT
Évreux Portes de Normandie	219 500 €
Appel à projets « Fonds mobilités actives	
Aménagements cyclables - AFITF	219 500 €
Total projet	439 000 €

SOLLICITE les subventions auprès des différents co-financeurs, **DÉCIDE** le lancement des études et des travaux pour la réalisation de ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants à intervenir.

<u>22 - Plateforme mobilité - WIMOOV - CICERONE - IFAIR - MJC - EDUCATION ET FORMATION</u> - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Monsieur DERRAR.

M. Mohammed DERRAR

Merci monsieur le Président. Chers collègues, bonsoir. Cette délibération appelle un renouvellement de subvention à la plateforme mobilité (qui regroupe je le rappelle tous les opérateurs sur notre territoire à savoir WIMOOV, CICERONE, IFAIR, MJC, et ÉDUCATION FORMATION) à hauteur de 105 000 € fléchés selon les modes de calcul que nous avons déjà votés lors des précédents conseils.

Vous avez les sommes respectivement attribuées aux uns et aux autres : 9000 € pour CICERONE, 4000 € pour ÉDUCATION FORMATION, 3 850 € pour IFAIR, 39 000 € pour MJC et 50 000 € pour WIMOOV.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un dossier assez classique en matière d'accompagnement à la mobilité. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- - 3 850 € à l'association IFAIR
 - 39 000 € à la MJC
 - 9 000 € à l'association CICERONE.
 - 4 000 € à l'association Education et Formation
 - 50 000 € à l'association WIMOOV

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité

23 - Contrat de ville – 2ème phase de programmation 2023 - Attribution de subventions

M. Mohammed DERRAR

En l'absence de Driss ETTAZAOUI, je vais vous présenter la 2ème phase de programmation du Contrat de Ville (attributions de subventions). Il porte sur l'accompagnement de 11 projets que je vous laisse découvrir dans votre dossier. Plusieurs thématiques sont abordées : la santé, l'emploi, la transition écologique, le renforcement de l'accès aux droits et aux services publics, la citoyenneté, l'éducation, le sport, la culture, le lien social et lutte contre l'isolement social et la mobilité, pour un total de (que je ne vous dise pas de bêtises) ...

M. Guy LEFRAND

29 998 €. Même vote mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

pÉCIDE, au titre de la 2^{ème} phase de financement Politique de la ville le versement de subventions pour un montant total proposé de 30 998 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à passer avec les associations concernées.

......

24 - CISPD - 2ème phase de programmation - Subventions aux associations

M. Guv LEFRAND

Dossier suivant : les subventions du CISPD.

M. Mohammed DERRAR

Il s'agit d'une nouvelle série d'accompagnements sur des actions pour 1 600 €. Les actions énumérées dans la délibération sont soumises à votre vote.

M. Guy LEFRAND

Même vote mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PÉCIDE, au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement de subventions pour un montant total proposé de 1 600 € en fonctionnement et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels à passer avec les associations concernées.

.....

<u>25 - Droit commun - Poste Habitat Normandie - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent - Acquisition amélioration logement La Poste - Création de deux logements PLUS - Garantie d'Emprunt</u>

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant: Monsieur BERNARD.

M. Franck BERNARD

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération relavant du droit commun pour Poste Habitat Normandie sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent. Elle porte sur une garantie d'emprunt. Poste Habitat Normandie a acquis en 2019 sur la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent le logement du receveur ainsi que le centre de tri vacant du centre postal. Le bureau de poste est quant à lui toujours en activité. Le bailleur a réalisé dans l'ancien logement du receveur situé au-dessus du bureau de poste un logement type 2 et un logement type 4 en financement Plus. Ils sont actuellement occupés par des locataires, dont un artiste.

Le centre de tri doit faire l'objet d'une rénovation en vue d'accueillir des activités culturelles. Poste Habitat Normandie sollicite auprès d'EPN la garantie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 40 % d'un montant total de 216 485 €, soit une garantie de 86 594 €. Les co-garanties de la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent à hauteur de 20 % et celle du Conseil départemental à hauteur de 40 % ont également été sollicitées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avec le soutien de la mairie de Saint-Sébastien-de-Morsent. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

pécide d'accorder à Poste Habitat Normandie, une garantie communautaire, sous réserve de l'obtention des co-garanties de la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent et du Conseil départemental et **DÉCIDE** de garantir à hauteur de 40 % l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions exposées ci-dessous : Article 1 :

Le Conseil communautaire d'Évreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 216 485,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 146529 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 86 594,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3:

Le Conseil communautaire d'Évreux Portes de Normandie s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

26 - ADIL - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : l'ADIL.

M. Franck BERNARD

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour 2023. Évreux Portes de Normandie, partenaire de l'ADIL de l'EURE, accompagne et soutient le service gratuit rendu par l'association aux habitants de son territoire dans le domaine de l'information sur les questions liées au logement, tant en matière de rapports locatifs que dans le domaine de l'accession à la propriété. Cette orientation de la collectivité a été confortée dans les programmes d'orientation et d'action habitat du PLU et du PLUi-HD. L'ADIL a informé 2 788 ménages sur le territoire d'EPN (40 % de son activité départementale), dont 600 ménages accueillis au siège d'Évreux. L'association sollicite auprès d'EPN une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023, soit 6 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'observation? Qui est contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

GOCTROIE une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure au titre de l'année 2023.

27 - Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant: Monsieur BERNARD.

M. Franck BERNARD

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour l'association Habitat et Humanisme. L'association qui intervient sur tout le département de l'Eure comprend au 31 décembre 2022 dix salariés au sein d'une équipe à forte compétence sociale. Les autres membres de l'association sont des bénévoles qui assurent la gouvernance et œuvrent au sein des différents pôles d'activité.

Les axes d'intervention d'Habitat et Humanisme dans le logement diffus sont :

- l'accompagnement dans le parc de la Foncière Habitat et Humanisme ;
- l'accompagnement en bail glissant dans le parc public ;
- l'intermédiation locative (plan quinquennal Logement d'abord dans le parc privé ou social) ;
- l'accompagnement des ménages réfugiés nouvellement statutaires ;
- d'autres actions en partenariat dans les différentes étapes et parcours des usagers (identification des besoins et difficultés, logements et dispositifs les plus adaptés à la situation des ménages).

Le bilan 2022 à l'échelle du territoire d'EPN montre que l'association loge 31 ménages sur la commune d'Évreux dans le parc public (7 ménages via le dispositif d'intermédiation locative, dont 5 ménages réfugiés, 4 ménages en bail glissant), dans le parc privé (15 ménages via le dispositif d'intermédiation locative, dont 4 ménages réfugiés), dans le parc Habitat et Humanisme (un ménage via le dispositif d'intermédiation locative, 3 ménages en bail glissant), et sur la commune de Saint-André (un ménage en bail classique).

Le budget voté par l'Assemblée générale pour l'année 2023 s'élève à 1 230 540 €, soit une hausse de 5 % par rapport au budget de l'année 2022. L'Agglomération est partenaire financier de l'association depuis 2003 sur le volet habitat. Cette dernière sollicite le renouvellement d'une subvention de 4 000 € (identique aux années précédentes).

M. Guy LEFRAND

Merci. Une subvention assez classique pour une association qui travaille très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PÉCIDE l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000,00 € au titre de l'année 2023

28 - Guichet de la Rénovation énergétique - Espace Conseil France Rénov' - Avenant 2 - Adhésion 2023

M. Guy LEFRAND

L'adhésion à Conseil France Renov.

M. Franck BERNARD

Oui, un avenant à l'adhésion 2023. L'espace France Renov est un service qu'EPN a décidé d'accompagner dans son déploiement pour répondre aux orientations de sobriété énergétique de son PCAET. Il vise à apporter aux habitants du territoire des conseils indicatifs, gratuits, indépendants et non exhaustifs en matière de rénovation énergétique pour limiter leur facture énergétique, optimiser les travaux qu'ils envisagent, les informer sur les aides financières existantes, les conseiller en matière d'isolation thermique et d'utilisation des énergies renouvelables, les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de rénovation. Le bilan 2022 sur le territoire est satisfaisant par rapport à 2021. Vous avez les chiffres. Pour EPN, la délivrance d'information à caractère général concerne 490 personnes, l'approfondissement d'un projet de rénovation par l'apport d'un conseil personnalisé sur le plan technique et financier : 411 personnes, la stabilisation et l'accompagnement à la phase amont des travaux (y compris sur les suivis de chantier et impacts) : 61 personnes. Les objectifs pour 2023 sont : le maintien du volume de conseils aux propriétaires contractualisés depuis 2020 ; le maintien de la permanence de Saint-André de l'Eure ; la promotion du cadastre solaire d'EPN ; l'information, notamment des élus et des agents territoriaux qui sont les premiers relais de leurs administrés.

S'agissant du financement de l'adhésion 2023 et des actions complémentaires, il est proposé :

- de reconduire le socle de base visant à la réalisation des informations, conseils et suivis de travaux selon l'assiette établie par la Région dans la convention de base pour un montant de 0,30 € par habitant, soit pour EPN un montant de 34 090,20 € ;
- de reconduire l'action complémentaire relative à la tenue des 11 permanences sur la commune de Saint-André de l'Eure pour un montant de 2 783 € ;
- de réaliser une ou deux actions complémentaires d'information sur les financements de la rénovation énergétique, les enjeux et le déploiement de la complémentarité des dispositifs avec OPAH pour un montant de 1 626 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des observations sur ce dossier ? Pas de remarque particulière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PÉCIDE le renouvellement de l'adhésion au dispositif France Rénov en 2023 pour un montant de 34 090,20 € ; AUTORISE le déploiement d'actions complémentaires pour un montant de 4 409 €, dont 2 783 € pour la permanence sur la commune de Saint-André-de-l'Eure et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER l'avenant 2

29 - Convention Territoriale Globale (CTG) Petite Enfance - Subvention 2023 à la Farandole et à la Jeanne d'Arc

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur BERNARD. Monsieur ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Il s'agit de la CTG rattachée à la petite enfance, comme indiqué dans l'intitulé. La Jeanne d'Arc et La Farandole sont deux associations et lieux d'accueil qui acceptent les enfants-parents afin de sociabiliser les enfants et de rassurer les parents. La CTG est un dispositif contractuel qui lie la CAF de l'Eure et EPN. Ce dispositif est un outil financier au service de la politique éducative. Il permet de percevoir des financements de la CAF à hauteur 55 % de la dépense d'EPN contractualisée pour le fonctionnement de ces deux structures. Il est proposé de procéder au versement des sommes contractualisées aux structures bénéficiaires via deux subventions : l'une de 3 000 € pour Jeanne d'Arc d'Evreux, et l'autre de 7 000 € pour La Farandole. M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de problème particulier ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations La Farandole et La Jeanne d'Arc telles que définies ci-après :

Jeanne d'Arc Évreux 3 000 € La Farandole 7 000 €

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions et tout autre document à intervenir

<u>30 - Crèches à Vocation insertion professionnelle - Commission d'attribution des places - Règlement intérieur - Modification points critères</u>

M. Guv LEFRAND

Dossier suivant : une modification sur la crèche d'insertion professionnelle.

M. Claude ROYOUX

Dite la crèche AVIP. Le règlement intérieur apporte quelques modifications après 21 mois de fonctionnement. Il est proposé quelques évolutions au niveau du règlement de la commission d'attribution des places, suite à des observations concernant la situation de certaines familles.

Dans le cadre des familles accompagnées, l'accent doit être mis sur des critères spécifiques tels que les familles monoparentales, les parents de moins de 25 ans, la précarité et surtout le handicap. C'est pourquoi une modification des critères est nécessaire afin d'y retrouver ces profils, et ainsi réajuster la priorisation de l'ordre de présentation des dossiers aux membres de la Commission.

M. Guy LEFRAND

Ce travail a été mené en partenariat notamment avec la CAF.

M. Claude ROYOUX

La CAF, la Mission locale et Pôle Emploi.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PAPROUVE les termes du Règlement intérieur de la Commission d'attribution des places pour le Crèches à vocation insertion professionnelle ; APPROUVE les nouveaux points d'attribution selon la grille d'évaluations des critères et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

31 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) - Approbation du retrait de la Communauté de Communes Roumois Seine

M. Guy LEFRAND

Monsieur ALORY, ne changez pas de micro

M. Christophe ALORY

Cette délibération vous propose de valider le retrait de la Communauté de Communes du Roumois Seine du SMABI.

M. Guv LEFRAND

Il s'agit d'une délibération purement technique.

M. Christophe ALORY

Purement technique.

M. Guy LEFRAND

Je ne pense pas que cela appelle beaucoup de débats. Si, allons bon. Monsieur DULONDEL veut faire un débat sur la Communauté de Communes du Roumois.

M. Michel DULONDEL

Non, pas un débat, mais sait-on pourquoi le Roumois s'est retiré du SMABI?

M. Christophe ALORY

Telle est leur volonté. Le SMABI représente moins d'un millième de leur superficie.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

PROUVE le retrait de Communauté de Communes Roumois Seine du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

.....

32 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2023

M. Guy LEFRAND

Une subvention d'investissement pour le SMABI.

M. Christophe ALORY

Le SMABI a voté son budget le 11 avril 2023. Il comporte un certain nombre d'opérations d'investissement dont le montant s'élève cette année à 827 000 €. Cette délibération vise à valider la contribution d'EPN au budget d'investissement du SMABI à hauteur de 76 552 €.

M. Guy LEFRAND

Des remarques ? Des observations ? Rien de particulier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

¬ DÉCIDE le versement d'une subvention d'investissement de 76 552 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2023 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

33 - Sensibilisation à la nature et au Développement durable - Convention partenariale EPN/Association Naturellement Reuilly

M. Guy LEFRAND

Monsieur HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Dans le cadre de notre politique de développement durable consacré par le PCAET, il nous est apparu intéressant de conventionner avec une association locale que la plupart d'entre vous connaissent : l'association Naturellement Reuilly ; laquelle réalise déjà un certain nombre d'actions en partenariat avec EPN. L'originalité de la proposition est d'envisager ces actions sur le long terme, sur plusieurs années, au moyen de la convention d'objectifs qui vous est proposée. Le total de cette subvention sur quatre années serait de 52 000 €. Elle correspondrait d'une part à une subvention que nous votons chaque année pour le festival de cinéma « Génération durable » (4 000 € par an) ; à des opérations « Un clocher, une Effraie » (c'est-à-dire la possibilité de placer un nichoir dans les clochers des églises de chaque commune pour les chouettes Effraie) ; à un atlas de la biodiversité communale (ce qui est évidemment un travail de grande envergure qui doit s'inscrire dans le long terme); et enfin à des actions de sensibilisation auprès des publics scolaires en matière de développement durable et de biodiversité. Cette convention pluriannuelle a un coût pour EPN. Je rappelle que la collectivité s'engage à subventionner l'association à condition que cette dernière établisse un programme conjointement avec EPN et l'accompagne d'un budget annuel, et qu'elle transmette à EPN un bilan global annuel des actions réalisées, ainsi qu'une évaluation pour chaque action pérenne présentée. Il existe un rapport de confiance avec l'association Naturellement Reuilly. mais la confiance n'excluant pas le contrôle, n'est-ce pas, EPN pourra vérifier chaque année si l'association répond aux attentes dans ses actions de sensibilisation au profit du développement durable. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières ? Rien de spécial. Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PAUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à SIGNER la convention partenariale avec l'Association Naturellement Reuilly pour la période 2023-2026 et ses éventuels avenants ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions potentielles et tout support en ingénierie en lien avec la convention auprès des différents cofinanceurs ; VALIDER le planning des Actions Reconduites Annuellement pour la période 2023-2026 suivant le tableau ci-dessous :

ACTIONS RECONDUITES ANNUELLEMENT	OBJECTIFS 2023 € TTC	OBJECTIFS 2024 € TTC	OBJECTIFS 2025 € TTC	OBJECTIFS 2026 € TTC
Festival du film "Génération Durable"	4 000	4 000	4 000	4 000
Un Clocher, une Effraie		4 000	4 000	4 000
Atlas Biodiversité Communal		4 000	4 000	4 000
Soutien à la sensibilisation scolaire		4 000	4 000	4 000
SOUS-TOTAL ANNUEL	4 000	16 000	16 000	16 000
TOTAL SUR LES 3 ANS	52 000			

et OCTROIE pour l'année 2023 à l'Association Naturellement Reuilly une subvention de 4 000 € pour l'organisation du Festival « Génération Durable » 2023.

34 - Brigade espèces exotiques envahissantes - Convention d'application CENN/EPN 2023

M. Guy LEFRAND

Les brigades anti-plantes exotiques, Monsieur ALORY.

M. Christophe ALORY

Je vous propose d'accorder une subvention au Conservatoire d'espèces naturelles de Normandie de 800 € pour l'intervention des brigades « espèces exotiques envahissantes », comme tous les ans.

M. Guy LEFRAND

Comme tous les ans.

M. Christophe ALORY

Comme tous les ans. Ils font un travail remarquable qui nous permet d'avoir un suivi scientifique de notre programme Mares. Aucun souci là-dessus.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas cher pour le service rendu.

M. Christophe ALORY

Non, ce n'est pas cher.

M. Guy LEFRAND

Même vote je suppose mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

→ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application proposée par le CENN pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et **AUTORISE** le paiement d'une subvention de fonctionnement de 800 € TTC au CENN.

35 - Évreux - Quartier de la Sablonnière - Raccordements privatifs - Maîtrise d'ouvrage publique en domaine privé

M. Guy LEFRAND

Nous abordons les délibérations sur l'eau et l'assainissement. Monsieur NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Bonsoir. Tout d'abord, le quartier de La Sablonnière est un quartier où nous avons toujours connu des difficultés, le réseau public étant chez des particuliers. Au regard des difficultés d'intervention et d'autres problèmes que cela peut poser, il a été décidé de mettre le réseau d'assainissement et d'eau sur le domaine public. Cela veut dire que nous devons ensuite assumer le fait de sortir les réseaux qui se trouvent chez les particuliers. Il s'agit de notre responsabilité. Nous avons également celle de remettre l'eau et l'assainissement dans le domaine privé. Pour l'eau, ok. Pour le domaine privé, nous allons essayer de réaliser ce qui est de plus en plus courant : passer une convention avec les particuliers, ce qui permet d'obtenir une éventuelle subvention de l'Agence de l'eau si nous gérons tout en tant que maître d'ouvrage.

Concrètement, la totalité de l'opération représente 4 150 000 € TTC (tout compris). Sur ces travaux, 2 841 000 € seraient destinés à sortir les réseaux dans le domaine public, pour que nous puissions travailler et être dans une situation conforme à celle des autres quartiers de la Ville. Par ailleurs, 1 316 000 € seraient destinés au domaine privé, la moitié pour l'eau et la moitié pour l'assainissement. Donc nous aurions : 640 000 € pour le raccordement privatif eaux usées (je vous donnerai le détail après), et 676 000 € pour le raccordement privatif eau potable. Si nous assurons la maîtrise d'ouvrage, l'Agence de l'eau pourrait participer à hauteur de 444 000 € aux dépenses de raccordement privatif eaux usées (676 000 €). Resteraient donc à la charge d'EPN 242 000 €.

Je pense qu'il est important de faire ces travaux : cela clôturera les problèmes récurrents dans le quartier de La Sablonnière à cause des réseaux passant sous les maisons. Chaque fois que nous intervenions, il fallait faire appel à un huissier pour constater que nous ne faisions pas de dégâts. Cela moraliserait le réseau d'eau et d'assainissement en ce qui concerne La Sablonnière.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un gros dossier qui dure depuis des années, voire des dizaines d'années, que nous allons enfin pouvoir traiter. Pas de remarque particulière ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

PAPPROUVE l'intérêt d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les travaux de rétablissement des raccordements privatifs d'eau et d'assainissement, consécutivement à la décision de restructurer les infrastructures de collecte des eaux usées et de distribution de l'eau potable du quartier de la Sablonnière, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager des

dépenses publiques en domaine privé (études, maîtrise d'œuvre, travaux, missions de contrôles) pour rétablir les raccordements privatifs eau et assainissement, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre EPN et les particuliers afin de bénéficier des aides octroyées par l'Agence de l'Eau, lesquelles financeront pour partie les travaux de raccordements privatifs EU, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer des marchés publics pour les travaux et contrôles de raccordements en domaine privé, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de la maîtrise d'ouvrage publique des travaux de raccordements privatifs EU et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les courriers, marchés, avenants et tout document lié à cette opération.

<u>36 - Évreux - Château d'eau des Dominicaines - Réalisation d'une fresque monumentale -</u> Appel à projets

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Le château d'eau des Dominicaines qui est derrière vous, pas loin. Il s'agirait de faire une rénovation technique et une remise en peinture sur l'année 2023.

Mais lors d'une réunion de quartier à La Madeleine, certains habitants ont exprimé le souhait qu'au lieu de faire une peinture classique, nous fassions une fresque comme il en a déjà été réalisé une dans le quartier de la Madeleine.

À ce moment, nous assurons nos travaux et la fresque serait proposée avec un appel à projets correspondant à une somme de 30 000€. Selon moi, une esthétique apaisante pourrait être appréciée. Nous l'avons fait sur d'autres châteaux d'eau, avec d'autres formes d'art. Je pense que cela conviendrait très bien pour le quartier. Les habitants choisiraient in fine l'œuvre proposée, après l'appel à projets. En tout état de cause, nous ferons les travaux nécessaires pour le château d'eau.

M. Guy LEFRAND

Monsieur SENKEWICH.

M. Georges SENKEWICH

Ce sujet a fait particulièrement débat lors de la 2ème commission. D'ailleurs, nous le voyons par rapport au résultat des votes. Que nous nous engagions dans des réparations techniques, bien évidemment, mais quant à réaliser une fresque, il ne me semble pas que cela soit le sujet du moment par rapport à son coût.

M. Guy LEFRAND

Merci. Une demande de prise de parole derrière. Je ne vois pas qui.

Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

Améliorer l'environnement est tout à fait honorable. Il y a un château d'eau à Grossœuvre, et je trouve qu'il s'agit d'une dépense qui relève pour le coup du budget communal et qui pourrait être présentée en fonds de concours. Pour cette raison, je voterai contre.

M. Guy LEFRAND

Monsieur BOSSUYT.

M. Fabrice BOSSUYT

Je souhaiterais connaître le coût de la peinture normale. Il est question de 30 000 € pour la fresque.

M. Alain NOGAREDE

Je ne peux pas vous le dire, mais vu la hauteur et les problèmes de sécurité, il y en aura au moins pour 10 000 € environ.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres interventions ? Je vais donc mettre aux voix. Gardez la main levée que nous puissions compter. Qui est contre ? 17.

Qui s'abstient ? 25

Nous passons au dossier suivant, et nous vous donnerons le résultat dans quelques instants. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

▽ DÉCIDE (moins 17 voix contre et 25 abstentions) la réalisation d'une fresque monumentale sur le château d'eau des Dominicaines à Évreux ; **DÉCIDE** le lancement d'un appel à projet à partir du 01/07/2023 ; **VALIDE** le processus de sélection de l'œuvre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cet appel à projet suivant les principes ici présentés.

37 - Commune de La Couture Boussey - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée E 763

M. Guv LEFRAND

Il s'agit d'améliorer les eaux pluviales. Monsieur NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Nous avons un problème sur la commune de La Couture Boussey : nous recueillons des eaux pluviales dans un fossé qui reviennent en quantités importantes dans un lotissement et sur d'autres pavillons. Indépendamment du pavillonneur qui va construire quelques maisons, nous avons la responsabilité de récupérer ces eaux pluviales pour éviter que les habitations soient inondées. Nous avons donc besoin de récupérer ces eaux. Il en va de notre responsabilité. Le propriétaire voulait nous vendre une parcelle inondable pour que nous puissions récupérer nos eaux pluviales à cet endroit, en faisant un bassin de rétention. Il en a demandé un prix relativement important selon nous : 47 000 €. J'ai demandé que le Maire de la commune négocie le prix de ce terrain avec la société LALOME. Il l'a fait et a obtenu une baisse : nous pourrions acheter ce terrain à 39 900 €. De toute manière, nous avons la responsabilité de mettre ces eaux pluviales quelque part. Nous devrons faire quelque chose. La question est de savoir si nous le faisons à cet endroit. Il serait plus aisé pour nous de le faire sur ce terrain qui est déjà inondable. Il reçoit déjà beaucoup des eaux pluviales, il en recevrait davantage. Le coût est de 39 900 €, sachant que le propriétaire a vendu les parcelles constructibles plus cher.

M. Guy LEFRAND

Il est proposé un amendement à la délibération : 39 900 € et non à 47 000 €. Il s'agit de terrains vendus 70 000 €, sachant qu'il s'agit de la gestion des eaux pluviales sur ce secteur et qu'une partie de la responsabilité nous incombe puisque des fossés se déversent sur ce terrain et qu'ils appartiennent à EPN. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette opération. Monsieur ERRAMMACH.

M. Youssef ERRAMMACH

Une précision : à ma connaissance, cette responsabilité revient au lotisseur. Des lotissements ont été construits à Bois-le-Roy et le lotisseur a prévu le terrain pour que les écoulements se fassent. J'ai un lotissement qui a été construit de manière peu organisée, et j'aimerais qu'EPN se positionne pour trouver une issue favorable, comme vous l'avez fait pour ce programme.

M. Alain NOGARÈDE

Là, je ne suis pas : EPN n'est pas en position de force. Nous avons un ruisseau et les eaux pluviales se font un plaisir de venir sur ce terrain, et ailleurs à proximité d'ailleurs. Sans parler du lotissement, notre première responsabilité consiste à récolter ces eaux dont nous sommes propriétaires pour qu'elles n'importunent plus ce lotisseur, ni les autres habitations.

M. Guy LEFRAND

Le sujet du lotissement n'a pas amélioré les choses, mais l'écoulement des eaux pluviales en amont relève de notre responsabilité et aujourd'hui, elles inondent le lotissement Le Village à chaque orage. Monsieur ALBENQUE.

M. Roger ALBENQUE

Si le lotissement n'était pas prévu, comment comptiez-vous évacuer l'eau du fossé ? Sur quelle parcelle ? Je vous pose la question parce que cela peut nous arriver aussi. Si un promoteur vend des terrains sur des zones inondables, doit-il prendre en charge l'évacuation des eaux du terrain ?

M. Guy LEFRAND

Monsieur le Maire de La Couture, si vous voulez dire un mot.

M. Sylvain BOREGGIO

J'ai pris la décision en connaissant bien le site. La CCPN à l'époque a construit un fossé pour pouvoir capter les eaux pluviales qui sortaient des voiries et des bassins versants. Un fossé a été créé avec des rebonds pour stopper l'eau, la freiner, en espérant qu'elle parte dans les nappes phréatiques. Il fait environ 300 mètres de long. Au bout, il est bouché. Il n'y a plus rien parce qu'on arrive sur des habitations. La pluviométrie augmentant depuis des années, ce fossé déborde, et inonde trois habitations existantes ainsi qu'une parcelle du lotisseur qui est le point bas du secteur. La responsabilité nous incombe parce que notre fossé inonde cette parcelle. Même si ce point bas reçoit naturellement des eaux pluviales dans une moindre mesure, c'est le débordement du fossé qui provoque cette inondation. Il n'existe pas de possibilité de faire d'autres points de captage ailleurs que sur cette parcelle.

M. Guy LEFRAND

Hervé GILLES.

M. Hervé GILLES

J'aimerais comprendre, techniquement. Je n'aurais peut-être pas la réponse aujourd'hui.

Sur la commune de La Couture, il existe un fossé qui appartenait à la CCPN et qui récupère les eaux de ruissellement en amont de la chaussée. Quelle est la position de la parcelle dont l'acquisition est envisagée ?

M. Guy LEFRAND

En aval.

M. Hervé GILLES

En aval du fossé ? D'accord, cela permettrait éventuellement de construire un ouvrage parce qu'il ne sert à rien d'emmener l'eau sur une parcelle dès lors que le fossé sature en cas de pluies abondantes. Il pleut moins qu'avant, mais les pluies sont plus violentes sur une durée très courte. Cette parcelle est-elle destinée à recevoir un ouvrage ?

M. Sylvain BOREGGIO

Un bassin de rétention, oui.

M. Hervé GILLES

D'accord, donc l'achat de la parcelle sera suivi de travaux d'aménagement. D'accord, j'ai compris.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autres remarques ? Qui est contre ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Il est donc adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

pÉCIDE (moins 2 abstentions) l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée en section E n°763p, correspondant au lot 5 du lotissement projeté, d'une superficie d'environ 830 m² et d'un montant de 39 900 €, propriété de la société LALOME Investissement (lotisseur) ; les frais de notaire seront à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

38 - Renouvellement des réseaux d'eau potable - Motion pour le financement par l'Agence de l'eau et État

M. Guy LEFRAND

Nous en arrivons à la motion pour le financement par l'Agence de l'eau et de l'État dont nous avons parlé sur proposition de Didier CRÉTOT en Conférence des maires.

M. Alain NOGARÈDE

Comme cela a été dit, Didier CRÉTOT a relevé, à juste titre, que les réseaux d'eau potable (je ne parle que des réseaux) ont besoin d'être rénovés. Cela vaut pour EPN, mais aussi pratiquement partout en France. Encore aujourd'hui, j'ai regardé un document. Nous ne sommes pas dans une bonne situation au niveau des fuites, mais certains sont pires que nous, et d'autres un peu meilleurs. N'importe comment, nous ne sommes pas bons. En France, environ 0,7 % du réseau est renouvelé chaque année. Nous sommes également à 0,7 %, et nous allons essayer de passer à 0,9 %. Pour vous dire que ce que j'évoque s'applique pratiquement partout.

Je vais vous lire rapidement le schéma d'alimentation.

L'année 2022 a montré avec sa sécheresse, ses épisodes caniculaires et les multiples coupures d'eau au niveau national, l'importance de l'alimentation en eau potable dans la vie et l'économie des territoires.

Si EPN, du fait d'une ressource encore très capacitive et à forte inertie, n'a pas connu de coupure d'eau liée à la ressource, il n'en demeure pas moins un besoin très important de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le schéma directeur (que nous avons payé très cher) élaboré de 2017 à 2022 à chiffré à plus de 65 M€ sur 15 ans le besoin de renouvellement des réseaux d'eau potable. Le schéma directeur d'alimentation de la partie sud du territoire élaboré en 2007 l'a chiffré à plus de 7 M€ sur 20 ans. Soit un total de 72 M€.

Des améliorations de distribution pour réduire les achats de l'extérieur et pour renforcer le secours interne entre différents sites de production notamment sur les secteurs de Gauciel, Miserey, Boncourt, Vieil-Évreux, Saint-Luc augmentent encore ces besoins de plusieurs millions d'euros.

La stratégie de recherche et réparation des fuites sur les eaux a été profondément remaniée fin 2022 pour améliorer la performance du réseau et limiter les pertes d'eau et coûts induits. Cependant, le rendement reste de l'ordre de 60 à 65%, ce qui est insatisfaisant. Un renouvellement du réseau sur le long terme avec un réseau de 746 et 308 km (c'est-à-dire en tout 1 054 km) respectivement au nord et au sud d'EPN implique des investissements importants.

Le financement est pourtant soumis aux seules capacités du budget annexe de l'eau potable car les renouvellements de réseau ne sont pas financés par l'Agence de l'eau, sauf cas particulier imposant un formalisme technique et administratif lourd.

EPN a déjà augmenté début 2023 son tarif d'eau potable, et l'a harmonisé à l'échelle de tout le territoire où il exerce la compétence.

Considérant les annonces du plan national eau, d'avril 2023 et notamment l'objectif de réduire les fuites et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, le constat est fait que seuls les collectivités ayant un rendement de moins de 50 % et avec une enveloppe nationale de seulement 180 M€ (vous entendez bien) sont éligibles aux aides de financement.

De même, il n'est pas tenu compte du caractère rural des collectivités qui impacte négativement autant le rendement que les capacités de renouvellement du réseau : peu de volume vendu rapporté au linéaire de réseau nécessaire à la desserte. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il faut faire des kilomètres et qu'il y a peu d'eau vendue, ce qui est tout à fait logique au regard de la densité de logement rapportée au mètre linéaire.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir adresser à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à Monsieur le préfet de l'Eure, représentant de l'État, la présente motion : demander l'extension du financement de l'État et de l'Agence de l'Eau au renouvellement général des réseaux d'eau potable, avec élargissement des conditions d'éligibilité aux aides, prise en compte du caractère rural des collectivités (du type mètres cubes vendus par kilomètre de réseau), et un taux de 50 % au moins.

Voici la motion que je vous propose.

Monsieur CRÉTOT, avons-nous bien traduit vos souhaits?

M. Guy LEFRAND

Merci. Le texte correspond aux débats que nous avons eus en Conférence des maires à propos de la demande que vous aviez faite. Monsieur CRÉTOT est interpellé.

M. Didier CRÉTOT

Il s'agit effectivement d'une première étape.

M. Alain NOGARÈDE

Continuons le combat!

M. Didier CRÉTOT

Exactement.

M. Guy LEFRAND

Ca suffit les révolutionnaires.

M. Didier CRÉTOT

Si cette motion est votée, cela montrera au moins qu'elle concerne tout le monde dans cette Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Sachant que, comme tout le monde le sait aujourd'hui, notre Agence de l'Eau est la plus pingre de France, celle qui accorde le moins de subventions. Tout le monde le sait bien aujourd'hui. Êtes-vous d'accord pour voter cette motion qui reprend nos échanges en Conférence des maires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Nous la porterons comme votée unanimement par le Conseil communautaire. Je vous en remercie.

Pardon, quelqu'un a demandé la parole derrière.

M. Christian MATHURIN

Je me permets d'intervenir par rapport à cette motion. Je tiens à préciser que j'ai adressé aux services une motion il y a une dizaine de jours. J'ai reçu une réponse une heure avant la réunion de ce soir, selon laquelle cette motion ne pouvait pas être prise en compte actuellement dans la mesure où j'y fais référence au groupe auquel j'appartiens. On peut éventuellement changer l'appellation, comme cela m'a été conseillé, et mentionner « Conseiller communautaire de Saint-Sébastien-de-Morsent ». Je n'y vois aucun inconvénient. Je souhaiterais que nous examinions cette motion, si cela est possible.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour l'instant nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour. Nous en parlerons à la fin du Conseil, comme le veut l'usage et comme cela se fait systématiquement.

Le Conseil communautaire :

- *→ ADRESSE* à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à Monsieur le préfet de l'Eure, représentant de l'Etat, la présente **MOTION** :
 - De demande d'extension du financement Etat et Agence de l'eau, au renouvellement général des réseaux d'eau potable,
 - o avec élargissement des conditions d'éligibilité aux aides, prise en compte du caractère rural des collectivités (du type m3 vendus/km de réseau),
 - o et à un taux de 50% au moins.

<u>39 - Commune de Coudres - Assainissement en traverse RD 53 et 547 - Subvention d'équipement</u>

M. Guy LEFRAND

Monsieur DOSSANG; pouvez-vous nous parler rapidement, en quelques secondes, des trois assainissements en traverse.

M. Guy DOSSANG

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, trois assainissements en traverse sur les communes de Coudres, du Vieil-Évreux et de Mouettes. Je rappelle que la dépense maximale est de 100 000 €. Le Département en assume 40 %, la partie maximale revenant à EPN est de 35 %.

M. Guy LEFRAND

Merci. Délibération n° 39 pour la commune de Coudres : pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

Ø DÉCIDE le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Coudres (18 405,45 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux pour les travaux d'assainissement en traverse des RD 53 et 547

<u>40 - Commune de Le Vieil Évreux - Assainissement en traverse RD 671 - Rue du Fanum - Subvention d'équipement</u>

M. Guy LEFRAND

Délibération n° 40, même vote.

Le Conseil communautaire :

.....

41 - Commune de Mouettes - Assainissement en traverse sur RD n° 550 Rue de l'Eglise et RD n° 68 Rue de Saint André - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Délibération n° 41, même vote.

Le Conseil communautaire :

Ø DÉCIDE le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Mouettes
 (9 056,95 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux, pour les travaux d'assainissement
 en traverse des RD 550 et 68

42 – Évreux – Aménagement de la rue de l'Horloge – Transfert de maîtrise d'ouvrage –

M. Guy LEFRAND

Délibération n° 42, Monsieur DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Je rappelle que cette délibération a été présentée en Bureau communautaire, mais qu'elle n'a pas pu passer devant la 4ème Commission. Elle a été envoyée le lendemain à tous les membres de la 4ème Commission, pour avis.

Autre rappel : la compétence voirie est assumée par EPN : la compétence aménagement, paysage et éclairage public est assumée par la ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Comme dans toutes les communes.

M. Guy DOSSANG

Je fais ce rappel puisqu'a priori, certaines personnes ne l'avaient pas tout à fait saisi. Dans le cadre du programme de renouvellement des voiries porté par EPN, ont été pris en compte : la rue de l'Horloge, le carrefour avec la rue Saint-Nicolas et une partie de cette dernière rue, avec le parvis du Pavillon Fleuri. Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la ville d'Évreux transfère à EPN la maîtrise d'ouvrage des travaux ; lesquels comprennent un composante voirie relevant de la compétence communautaire, et une composante aménagement, paysage et éclairage public relevant de la compétence communale. Les montants sont détaillés dans la délibération. Afin de simplifier le traitement comptable de la présente convention, les factures et décomptes doivent être établis par les entreprises titulaires en totalité au nom d'EPN, et une refacturation d'EPN sera faite

au réel (subventions perçues déduites) à la ville d'Évreux pour les montants de travaux qui concernent la part communale. Une subvention de la Région est attendue (134 442,50 €). Une demande de subvention a également été faite auprès du Département.

M. Guy LEFRAND

Merci, il s'agit d'un montage classique avec chaque commune quand nous intervenons. Monsieur ROUGER.

M. Guillaume ROUGER

Merci Monsieur le Président. À l'occasion de cette délibération, en tant qu'Ébroïcien, je voudrais sincèrement remercier l'ensemble des élus des communes rurales de notre territoire qui vont voter ce projet ébroïcien. Il représente 751 000 € pour EPN et un financement de 168 000 € pour Évreux. Il s'agit d'un ratio qui permettra de faire porter la quasi-intégralité du financement par notre Agglomération afin d'embellir le cœur de ville. Alors que nos finances sont au plus mal et que beaucoup de communes rurales ont de réelles difficultés à financer leurs propres projets, je mesure l'effort immense que cela représente pour elles et pour leurs élus. Je me dis qu'il doit être assez difficile de l'expliquer à leurs administrés. Un grand merci à vous, car je ne sais pas si Monsieur LEFRAND le dira en ces termes.

M. Guy LEFRAND

Je ne le dirais certainement pas dans les mêmes termes que vous : en tant qu'élu municipal d'Évreux, vous semblez regretter que nous fassions des travaux dans la ville d'Évreux, donc effectivement, je ne risque pas de le dire de la même manière que vous. Cela vous aura peut-être échappé, mais nous travaillons depuis des années en Commission voirie de manière parfaitement transparente, et dans la meilleure optique possible avec les différentes communes. Chaque année, les communes valident les projets qui sont réalisés. Donc effectivement, je ne risque pas de le dire de la même manière que vous.

M. Guillaume ROUGER

Je n'ai absolument pas déploré ces travaux. J'ai remercié...

M. Guy LEFRAND

Oui, bien sûr. « Et la marmotte met le chocolat dans le papier d'alu ».

Rires

M. Guy LEFRAND

Qui est contre? Pardon, Monsieur COMONT.

M. Alain COMONT

Puisque la délibération n'est pas passée en Commission, quelle est la tendance des avis reçus ?

M. Guy LEFRAND

Quatre avis défavorables et pour le reste, des avis favorables.

Monsieur ERRAMMACH.

M. Youssef ERRAMMACH

Peut-être une réflexion à avoir sur la voirie lors du budget l'année prochaine : si nous voulons vraiment bâtir un véritable tissu dans la ruralité, dans la ville d'Évreux et ailleurs, il faut que le budget dépasse les 3,9 ou 4,9 M€ (je ne sais plus) parce que nous avons des projets qui ne peuvent pas aboutir, dans la mesure où le budget est limité. Nous le comprenons bien. Je rejoins un peu ce qu'a dit Guillaume ROUGER sur ce point : nous devons faire un bilan des communes en ayant profité, et des autres qui sont encore en attente. Je me permets de dire cela pour voir un peu si nous nous positionnons, ou si nous attendons que d'autres se servent. J'ai, dans ma commune, deux rues qui posent problème. Les habitants viennent me voir. Je pense que nous devons nous pencher sur ce point et que nous priorisions. J'ai déjà recu les…

M. Guy LEFRAND

Nous le faisons tous les ans en Commission.

M. Youssef ERRAMMACH

Oui, mais là, il y a urgence. Excusez-moi Monsieur le Président, mais nous devons mener une véritable réflexion sur la voirie. Il s'agit du lien entre nos communes. Il est très important que nous nous penchions dessus : cela cause beaucoup de problèmes dans la ruralité. J'ai discuté avec Guy. Il y a des choses qui doivent être faites de notre part, mais je dois avoir des délais. Je ne peux pas solliciter les habitants pour faire des cessions de terrain et avoir tout ce qu'il faut, pour ensuite attendre 2029. Nous devons être sincères envers les habitants, et envers les élus aussi.

M. Guy LEFRAND

Je ne peux pas dire autre chose : il s'agit du travail de la Commission voirie, et tous ceux qui y participent le savent. Les dossiers sont débattus en permanence. Monsieur CONFAIS.

M. Max CONFAIS

Je trouve cela un peu « à la légère » parce que le dossier n'est pas passé en Commission. Je voudrais savoir combien de délégués (en tout) ont répondu par rapport à ce dossier.

M. Guy LEFRAND

Nous venons de le dire.

M. Guy DOSSANG

Une douzaine.

M. Max CONFAIS

Une douzaine. Les autres ?

M. Guy DOSSANG

Certains ont répondu, mais en dehors du délai que nous avions donné.

M. Max CONFAIS

Voilà, c'est pourquoi je pense qu'il serait préférable de retirer le dossier.

M. Guy DOSSANG

Le problème est que...

M. Guy LEFRAND

Il y a encore une demande prise de parole. Monsieur ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Je me suis positionné il y a quatre, cinq ou six ans même par rapport à un beau projet (500 000 €). Je patiente et je donne priorité à ceux qui ont vraiment des besoins. Je patienterai encore : il est normal que chacun d'entre nous, chacun à notre tour, nous puissions bénéficier de ce système. Mais je patiente.

M. Guy LEFRAND

Monsieur CRÉTOT.

M. Didier CRÉTOT

De toute façon, la délibération ne porte pas sur le coût du projet, mais sur son portage.

M. Guy LEFRAND

Absolument.

M. Didier CRÉTOT

Je rejoins ces interrogations. Le budget voirie a été extrêmement réduit cette année. Tout le monde connaît les difficultés budgétaires rencontrées. Il est vrai que plusieurs communes ont vu leur projet reculé d'une année. Il nous est demandé de prioriser nos projets de travaux, et lorsque nous avons les résultats, aucun de nos projets n'est retenu. Je l'ai expliqué à Monsieur DOSSANG quand nous nous sommes vus. Il est vrai que cette année (pour le dire sans aucune agressivité) par rapport au budget voirie de 3,9 M€, énormément de projets ébroïciens ont été retenus : la rue du maréchal Joffre, cette rue et d'autres travaux. Nous aimerions avoir autant de travaux sur nos communes que ceux que nous constatons aujourd'hui à Évreux. Il est vrai qu'il est difficile d'y circuler, ce qui est un bon indicateur des travaux de voirie.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, ce travail a été mené en Commission voirie par les élus entre eux. Bien évidemment, je n'y participe pas. Oui, des efforts ont été faits cette année sur l'investissement parce que nous avons collectivement fait le choix de prioriser le fonds de concours. Nous savions très bien que nous avions deux ou trois gros budgets qui pouvaient être adaptés. Ce choix a été fait collectivement. Nous avons tous voté. Je veux bien qu'on essaie de monter les communes rurales contre Évreux. Certains aiment jouer à cela, mais je pense qu'ici nous avons plutôt l'habitude de mener un travail communautaire, dans un esprit communautaire. Il n'y a pas de souci à regarder qui bénéficie de quoi au niveau de la voirie. Les choses sont on ne peut plus transparentes. La preuve : il n'y a jamais eu de critique dans le cadre de la Commission voirie, sous la précédente mandature ou sous celle-ci. Je vous invite à participer à ces travaux. Je n'ai aucun sujet. Encore une fois, je pense que s'opposer les uns aux autres n'est pas très communautaire, et que ce n'est pas ainsi que nous arriverons à quelque chose. Nous avons tous des priorités. Je rappelle que la voirie représente sur nos territoires plus de 1 000 km et que nous avons collectivement fait ces efforts cette année. Évreux a aussi renoncé à de nombreux projets qui auraient pu être réalisés sur son territoire.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 3 voix contre.

Qui s'abstient ? 6 abstentions.

Je vous remercie. Le projet est donc validé.

J'en profite pour vous donner les résultats du vote de la délibération n° 36 (la rénovation du château d'eau des Dominicaines) : il est validé avec 77 voix pour.

Le Conseil communautaire :

*□*_AUTORISE (moins 3 voix contre et 6 abstentions) Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, les avenants et tous les actes à intervenir avec la Ville d'Évreux dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de l'Horloge à Évreux

43 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, vous propose de valider le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents. Vous le savez, il s'agit d'une délibération que nous examinons désormais à chaque Conseil. Elle concerne huit agents qui, je le rappelle, sont déjà en poste en tant que contractuels. Nous les connaissons, ils occupent des emplois permanents ciblés pour lesquels nous proposons des contrats de trois ans, parce que nous avons besoin de leurs compétences. Cela permet aussi de valoriser leur engagement.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ AUTORISE:

- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Directeur de multi accueil (poste n°28246) afin d'effectuer les fonctions de Directeur de structure dédiée à l'enfance ou à la petite enfance, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 377 IB max 631 / IM min 347 IM max 529).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'animateur de relais petite enfance (poste n°35018) afin d'effectuer les fonctions d'animateur de RPE, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 377 IB max 631 / IM min 347 IM max 529).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de responsable d'exploitation des ouvrages d'arts (poste n°14938) afin d'effectuer les fonctions de « Chargé de projet », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 IB max 591 / IM min 339 IM max 498).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé d'opérations voirie et réseaux divers (poste n°35379) afin d'effectuer les fonctions de « Chargé de projet », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 IB max 591 / IM min 339 IM max 498).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SPANC (poste n°33037) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 IB max 591 / IM min 339 IM max 498).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant polyphonique (poste n°28652) afin d'effectuer les fonctions de « enseignant polyphonique », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (IB min 401 IB max 638 / IM min 363 IM max 534).
- Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-5° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'enseignant jazz et musiques amplifiées (poste n°40786) afin d'effectuer les fonctions de « enseignant jazz et musiques amplifiées », à temps non complet (5h), pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, ses qualifications doivent s'inscrire

dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien infrastructure (poste n°40766) afin d'effectuer les fonctions de « technicien spécialisé », à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade technicien territorial (IB min 366 – IB max 591 / IM min 339 – IM max 498).

et INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

44 - Délégué à la protection des données - Extension de la mutualisation de la fonction aux syndicats intercommunaux rattachés aux communes membres de EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Une précision : je vous propose une petite page de publicité de quelques secondes. Le 16 septembre, lors de la Journée du patrimoine, les laboratoires de l'université d'Évreux seront ouverts. Je vous le dis maintenant parce que je n'aurai pas l'occasion de vous l'annoncer avant le prochain Conseil communautaire.

M. Guy LEFRAND

Fais comme chez toi.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit d'une délibération relative à la protection des données. En Bureau communautaire, il a été décidé le 30 mai dernier de mettre à disposition des communes qui le souhaitent l'appui d'un délégué à la protection des données. Il s'avère toutefois que les syndicats intercommunaux, dont sont membres les communes d'EPN, sont également intéressés par cette mutualisation.

La présente délibération vise donc à étendre le dispositif de mutualisation du délégué à la protection des données aux syndicats intercommunaux dont sont membres les communes. À cette condition nécessaire, j'ajouterais une autre condition indispensable : toutes les communes du syndicat doivent elles aussi avoir adhéré. Je souhaiterais que la délibération soit modifiée en ce sens Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord : les communes du syndicat doivent appartenir à EPN, mais aussi avoir adhéré à la protection des données.

M. Guy LEFRAND

Est-ce clair ? C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous proposons d'élargir le délégué à la protection des données non seulement aux communes (nous l'avons déjà voté), mais aussi à vos syndicats intercommunaux, gratuitement puisque les communes financent (nous n'allons pas les faire payer deux fois), sous réserve que l'ensemble des communes membres du syndicat l'ait validé.

Cela vous convient-il ? Qui est contre ? Pardon, Monsieur SIMON. Je finis le vote. Il est validé. Monsieur SIMON.

M. Stéphane SIMON

Cette délibération vise bien tous les syndicats intercommunaux (SIVU, SIVOS, etc.) ?

M. Arnaud MABIRE

Pas uniquement les SIVOS, mais aussi les SIVU, sous les deux conditions précédemment mentionnées. Il faut adhérer. Si une des communes n'appartient pas à l'Agglomération, le syndicat ne peut pas faire la demande.

M. Guy LEFRAND

Est-ce clair pour vous ? Non, pas pour Monsieur NORBLIN.

M. Raphaël NORBLIN

Ce n'est pas très clair pour moi. Les communes ayant déjà délibéré doivent-elles le faire à nouveau par rapport à l'extension ?

M. Arnaud MABIRE

Ce sont les syndicats qui font la demande.

M. Raphaël NORBLIN

D'accord, dans les délibérations que nous avons prises, 73 communes sont visées. Là, vous parlez des 73 communes et des syndicats. Est-il nécessaire que les communes délibèrent à nouveau ?

M. Arnaud MABIRE

Non.

M. Raphaël NORBLIN

Merci.

M. Stéphane SIMON

Il n'est pas non plus nécessaire que les SIVOS délibèrent à nouveau ? J'ai déjà délibéré. Faut-il délibérer à nouveau ?

M. Arnaud MABIRE

Il faut que le SIVOS demande, adhère. Comme le SIVU.

M. Stéphane SIMON

D'accord. Faut-il désigner un référent aussi pour le syndicat ?

M. Arnaud MABIRE

Dans tous les cas, il va bien falloir qu'ils travaillent avec quelqu'un, oui.

M. Guv LEFRAND

Est-ce clair pour tout le monde ? Donc : délibération du syndicat quel qu'il soit, sous réserve que toutes les communes adhérent au DPD, ce qui exclut les syndicats ayant une partie de leurs communes en dehors d'EPN.

Le Conseil communautaire :

PDÉCIDE l'extension du service commun « Protection des données personnelles » aux syndicats intercommunaux rattachés aux communes membres d'EPN, sous réserve que toutes les communes membres du Syndicat aient adhéré au service commun ; APPROUVE les termes de la convention de mise en œuvre de ce service commun et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de création du service commun de « protection des données personnelles » ainsi que tout autre document et avenants éventuels à intervenir

45 - Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) - Adhésion

M. Guy LEFRAND

Une adhésion à l'Association française des correspondants à la protection des données.

M. Arnaud MABIRE

L'idée est d'adhérer à cette association une première année, et de voir quelle valeur ajoutée elle peut nous apporter par rapport aux avantages qu'elle annonce : l'accès à une expertise, de la veille réglementaire et du réseautage pour que nos DPO puissent échanger avec d'autres. L'adhésion annuelle est de 450 €.

M. Guy LEFRAND

Pas de remarque ? Pas d'observation ? 450 €, nous pouvons encore nous le permettre. Merci.

Le Conseil communautaire :

46 - Musée d'Arts, Histoire et Archéologie d'Évreux - Nom et logotype

M. Guy LEFRAND

Je vous propose, Monsieur BOREGGIO, de présenter en même temps deux dossiers majeurs qui ont donné lieu à de longs débats : le nom et le logotype du Musée d'arts, d'histoire et d'archéologie d'Évreux, ainsi que le Musée des instruments à vent.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous utilisons ces deux appellations (Musée d'arts, d'histoire et d'archéologie d'Évreux, et Musée des instruments à vent) depuis des années sans les avoir homologuées par un acte officiel. Il vous est proposé de le faire ce soir, et en même temps, de valider le logotype associé à chacun des musées. Vous pouvez en prendre connaissance dans la délibération.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit donc de la correction d'une erreur technique.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons besoin pour nous protéger juridiquement.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument.

M. Guy LEFRAND

Délibération n° 46. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

PAPPROUVE le nom de Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux ; APPROUVE le logotype proposé pour définir l'image du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de cession des droits d'auteur.





47 - Musée des instruments à vent - Nom et logotype

M. Guy LEFRAND

Délibération n° 47. Même vote.

Le Conseil communautaire :

PROUVE le nom de « Le Musée des Instruments à Vent » ; APPROUVE le logotype proposé pour définir l'image du Musée des instruments à vent et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de cession des droits d'auteur



48 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs année scolaire 2023-2024

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 48.

M. Svlvain BOREGGIO

Le dossier n° 48 concerne le Conservatoire à rayonnement départemental qui nous propose de modifier ses tarifs pour la rentrée prochaine. Les deux tableaux reprenant les variations de prix entre les années 2022-2023 et 2023-2024 vous ont été fournis : il y a quelques euros d'augmentation, selon les tranches.

M. Guy LEFRAND

Sachant, je le rappelle, que pour le contribuable, chaque élève du conservatoire revient à 2 500 €.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est donné.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Pas de remarque ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

FIXE les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental Évreux Portes de Normandie applicables au 1^{er} septembre 2023.

49 - Piscines - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant: Monsieur BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

S'agissant des tarifs relatifs aux piscines, il vous est proposé, non pas d'augmenter le tarif d'entrée qui restera identique, mais d'augmenter de 3 à 6 % toutes les prestations annexes et les activités qui sont proposées.

Mme Nathalie LAGOUGE

Cette délibération porte uniquement sur les tarifs, mais nous ne voyons pas y figurer la fermeture de la piscine Plein Soleil durant l'été. Si vous me permettez de terminer, le site officiel d'Évreux indique la fermeture de la piscine le weekend et durant les petites vacances, mais pas la fermeture de celle-ci durant l'été, par rapport à laquelle le Conseil n'a pas été consulté, si je ne me trompe pas. Il est fort dommage, sous prétexte de sobriété énergétique, de priver les enfants et les familles de ce quartier de la piscine cet été. Nous savons qu'elle est parfois la seule activité qui leur est accessible, et que les étés sont de plus en plus chauds. Pourriez-vous nous donner des explications par rapport à cette fermeture estivale, à laquelle le groupe Évreux Ensemble est bien évidemment opposé.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette fermeture est liée à la fréquentation. La fréquentation moyenne au mois d'août de la piscine Plein Soleil représente entre 40 et 50 personnes par jour (sur toute la durée de la journée). Cela mobilise un nombre de personnels important que nous ne pouvons pas réduire : nous sommes obligés de caler le nombre de maîtres-nageurs en fonction d'une capacité maximum d'accueil. Il s'agit tout simplement d'un souci d'économie.

M. Guy LEFRAND

Quasiment plus personne ne l'utilise.

M. Sylvain BOREGGIO

Je rappelle qu'il reste malgré tout la piscine Jean Bouin qui n'est pas si loin.

Mme Nathalie LAGOUGE

Il faut peut-être interroger les tarifs : la fréquentation est faible sans doute parce que les tarifs sont encore trop élevés pour les familles du quartier de La Madeleine.

M. Guy LEFRAND

On peut toujours tout faire gratuitement, effectivement.

Monsieur VEYRI nous a rejoints. Bonsoir Monsieur VEYRI.

M. Timour VEYRI

Cela ne vous surprendra pas : je rejoins les propos de ma collègue Madame LAGOUGE. Je crois aussi que sur des sujets pareils, se pose la question de savoir ce que nous voulons faire. Si on adopte une vision statique des choses, pourquoi pas, la fréquentation est faible et votre raisonnement se tient.

Je crois quand même qu'en tant que collectivité, nous sommes composés de territoires variés, avec des difficultés et des problématiques diverses.

Nous en avons parlé tout à l'heure avec des enjeux d'égalité territoriale qui s'expriment de manière différente : il y a la ruralité, les quartiers populaires, et des quartiers à Évreux notamment, qui ont des problématiques, des enjeux et des défis différents. Le quartier de la Madeleine est effectivement particulier : ce n'est pas la même chose d'habiter dans une tour ou dans un lotissement. Il existe beaucoup de problématiques sociales (raison pour laquelle il existe le zonage que vous connaissez, et dont nous parlons régulièrement ici).

Je ne comprends pas comment on peut rester aussi conservateurs face à ces enjeux, sur l'accès à l'eau pour les gamins et les familles l'été. Nous ne devrions pas nous contenter de dire que la fréquentation est faible. Se posent peut-être des questions de tarification (cela donne toujours un signal), mais aussi de politique publique en tant que telle.

Certaines communes du département mettent non seulement les piscines gratuitement à disposition des habitants l'été (nous connaissons les températures en ce moment), mais font aussi de grandes campagnes pour faire en sorte que les habitants aillent à la piscine, et qu'ils sachent qu'ils y sont les bienvenus, qu'ils y sont attendus et qu'ils ont accès à ce service.

Ce n'est pas ce que nous faisons, ce qui est dommage parce que ce sont encore les plus fragiles, les plus pauvres qui sont pénalisés : ceux qui vivent dans des immeubles qui n'ont pas été repensés et qui connaissent les températures les plus violentes l'été, ceux qui ne partent, par ailleurs, pas souvent ou pas suffisamment en vacances.

Nous avons proposé hier à la Région de remettre en place des objectifs du type « La mer à un euro » pour permettre à nos gamins d'aller à la plage. Cela a été refusé par la majorité à laquelle vous appartenez, Monsieur LEFRAND. Je vois derrière cela une forme de cohérence, et je tiens à vous dire que je trouve cela très regrettable. Nous aurions au contraire quelque chose à faire pour permettre à chacun de se rafraîchir en ces temps très difficiles.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

FIXE (moins 6 abstentions) les tarifs des Piscines Communautaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le projet de délibération n°50 « Politique tarifaire des équipements culturels - Fixation des tarifs des services récréatifs et de loisirs » est retiré de l'ordre du jour M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 50 est retiré : nous nous sommes aperçus de quelques incohérences. Il sera retravaillé avant de vous être proposé à nouveau.

<u>51 - Dispositif Atouts Normandie - Région Normandie - Adhésion d'Évreux Portes de Normandie</u>

M. Guy LEFRAND

Le dossier n° 51 : « Atouts Normandie ».

M. Sylvain BOREGGIO

La Région Normandie propose un dispositif à destination des jeunes de 15 à 25 ans appelé « Atouts Normandie ». Il va permettre, si notre collectivité adhère, de prétendre à plusieurs avantages : bénéficier sur le volet loisirs de 20 € pour aller au cinéma entre autres, de 30 € pour la partie sportive et artistique, de 30 € sur les concerts et spectacles, et éventuellement d'utiliser des Rollons (la monnaie normande) pour les commerçants qui l'acceptent.

Il vous est proposé que l'agglomération Évreux Portes de Normandie adhère à ce dispositif afin que les jeunes de notre territoire puissent bénéficier de ces accompagnements proposés par la Région Normandie.

M. Guy LEFRAND

Nous accompagnons les jeunes. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

Président ou son représentant à SIGNER tous les documents afférents

52 - Vote des taux d'imposition CFE 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : Monsieur BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne le mode d'imposition de la CFE 2023. L'administration fiscale nous a demandé, il y a quelques semaines maintenant, de revoir le taux d'imposition relatif à la CFE car celui-ci ne respecte pas les critères d'augmentation applicables à cette taxe.

En effet, à l'époque nous avons débattu et proposé des augmentations de taxes. Nous nous sommes basés sur la taxe foncière qui était la règle de liaison pour toutes les autres taxes, et avons considéré que la CFE faisait partie de cette même règle.

Toutefois, la CFE fait appel à un mode de calcul très différent. Vous avez les explications et vous pouvez vous apercevoir de sa grande complexité en termes d'application. J'avoue que nous n'avons pas vu qu'il fallait faire application de cette règle.

Nous sommes obligés aujourd'hui de revenir en arrière et de faire un cadeau aux entreprises : le taux proposé lors du vote du budget était de 31,20 %. Il vous est proposé de le baisser à 25,46 %. L'administration accepte en effet une augmentation maximum de 5 %, et ce, de manière exceptionnelle.

M. Guy LEFRAND

Monsieur VEYRI.

M. Timour VEYRI

Ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle. D'abord parce que cela envoie un signal qui n'est pas très bon quant à la gestion du budget. Il s'agit d'une sanction de l'État qui vise à empêcher, dans notre agglomération comme dans d'autres, les effets de matraquage fiscal sur des sommes trop élevées. Il est vrai qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les entreprises, d'une certaine manière. Nous étions intervenus parce que nous n'étions pas favorables, de manière générale, à l'équilibre fiscal que vous nous proposiez, ni à l'augmentation de la CFE dans les proportions votées lors du Conseil relatif à la fiscalité et au budget.

Il nous est maintenant demandé de raboter des taux. Il s'agit d'une décision du Préfet ; le problème étant que cela constitue non seulement une bonne nouvelle pour les entreprises, mais aussi une mauvaise nouvelle pour notre collectivité. Cela est très violent pour les habitants parce que cela signifie que nous avons environ (nous avons fait les calculs) 2 M€ à trouver, ce qui est évidemment très compliqué. Par ailleurs, je souhaiterais évoquer rapidement deux sujets. L'incapacité qui est la nôtre collectivement, mais qui est la vôtre, d'anticiper cette décision préfectorale et de comprendre le fonctionnement des règles et crée un risque juridique. On me dit qu'il existe des assurances, mais il me semble que les textes de loi sont assez précis. Je n'arrive pas à savoir si nous sommes en dehors de la zone grise. La date butoir pour voter les taux est fixée au 15 avril. Nous sommes le 27 juin. Même s'il y a des assurances de la part de certains services de l'État, je me dis que nous rentrons dans un moment où le bateau peut tanguer. En cas de recours formé par un chef d'entreprise par exemple, si tout était annulé une nouvelle fois, nous serions en très grande difficulté. Autre sujet : nous devons trouver 2 M€, ce qui, nous le savons tous, ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Cela représente également 2 M€ d'économies à expliquer. Se pose dès lors une question démocratique : nous devons en tant qu'élus être informés de la manière dont vous avez l'intention d'équilibrer votre budget. Je suis surpris de ne pas voir de décision modificative ce soir pour nous expliquer comment nous allons faire avec cette coupe de 2 M€. Peut-être avez-vous déjà un projet en tête. Dans ce cas, ma question est très simple : pouvez-vous nous expliquer comment vous envisagez la situation après ce très gros coup porté à notre collectivité territoriale. Merci.

M. Guy LEFRAND

Monsieur ROUGER

M. Guillaume ROUGER

Vous vous souvenez mes chers collègues que la délibération sur les taux avait donné lieu à de vifs échanges. Notre collègue Monsieur VEYRI l'a rappelé. De vifs échanges parce que vous faisiez porter sur nos concitoyens et sur les entreprises de notre territoire une forme de matraquage fiscal absolument excessif pour essayer de boucler votre budget 2023, tant bien que mal. Vous nous avez expliqué que vous aviez beaucoup travaillé le budget et que vous n'aviez trouvé que cela : la hausse des impôts. Rappelez-vous que nous avions même proposé de ne pas voter ces taux pour retravailler le budget. Nous nous étions vu opposer une fin de non-recevoir. Mais cela, c'était avant. Vous nous disiez à l'époque qu'il n'y avait pas d'autres solutions, que ce n'était pas possible, que vous aviez tout tenté pour éviter ces hausses d'impôts. Manifestement, vous allez devoir trouver miraculeusement 2 M€ et aujourd'hui, vous ne proposez rien, strictement rien, sur le fond. Vous nous disiez que ne pas augmenter ces taux revenait à déséquilibrer le budget et que ce cela n'était pas possible.

Visiblement, vous avez aussi changé d'avis puisque nous avons aujourd'hui un budget qui sera déséguilibré si nous votons cette délibération. Vous nous disiez que vous aviez beaucoup travaillé, le jour, la nuit. Manifestement, sur le taux de CFE, vous avez plutôt travaillé la nuit et sans la lumière. Ces entreprises que vous vouliez matraquer sur le plan fiscal, nous sommes allés à leur rencontre pour tenter de leur faire comprendre que ces mauvaises décisions fiscales pouvaient encore être contestées, et qu'il ne fallait pas reconsidérer trop vite leur décision d'investissement sur notre territoire. Ce que nous ne leur avons pas dit est qu'elles pouvaient compter finalement sur une forme de négligence de votre part. Et je suis assez sympathique de parler de négligence, notamment parce que nous aurions pu penser que vous auriez travaillé de manière un peu plus poussée les seules mesures budgétaires que vous aviez proposées, celles qui concentraient sur elles les projecteurs. Je veux redire à cette occasion tout mon soutien aux services parce que je pense que la période qu'ils ont vécue suite à la demande du Préfet a dû être compliquée. Je veux leur dire qu'ils ne peuvent être tenus pour seuls responsables de cette erreur. Ce serait trop facile. On leur demande l'impossible. On leur demande de boucler des budgets intenables. On leur demande de trouver des sources d'économies sans mettre en cause les mauvaises décisions d'investissement qui ont été prises et qui ne sont pas soutenables. Vous dites que vous assumez, c'est la moindre des choses. Évidemment si ce retour dans le cadre légal est une bonne nouvelle pour nos entreprises, nous ne pouvons pas parler, Monsieur BOREGGIO, de cadeau fait aux entreprises. Nous devons quand même être sérieux. Nous leur proposons un taux de 25,46 % de CFE, en augmentation par rapport aux exercices précédents. Je crois que nous pouvons faire mieux en termes de cadeau.

Nous refusons de voter cette délibération pour votre compte : nous considérons toujours que ces hausses d'impôts sont une mauvaise décision, qu'elles vont à l'encontre de ce que vous avez toujours promis, et que vous proposez ce matraquage fiscal dans un contexte de réduction des services à la population. Nous l'avons vu encore ce soir avec des administrés qui contestent ces réductions de service, qui ne les comprennent pas, notamment par rapport au ramassage des déchets. Nous voterons contre cette délibération qui continue de faire peser sur nos concitoyens les efforts budgétaires que vous vous refusez à aller trouver ailleurs.

M. Sylvain BOREGGIO

Plusieurs précisions. Tout d'abord, le Préfet ne nous a pas retoqués. L'administration fiscale nous a fait simplement remarquer que le mode de calcul n'était pas le bon. Le contrôle de légalité n'a pas réagi et a laissé passer notre délibération en l'état. Première précision.

Ensuite, vous m'avez interpellé sur le fait que nous ne pouvions augmenter que de 1 % la CFE, et comment nous allions compenser ces 2 M€. Nous avions fléché sur le budget 2023, et pour les années suivantes, des sommes importantes pour la réduction des déficits de zone. Cette année, 5,3 M€ ont été fléchés au budget parce que nous souhaitions, je souhaitais, pouvoir réduire ces déficits de zone le plus rapidement possible. Ils pèsent à hauteur de 16 M€ sur notre budget, ce qui est très lourd. Il a été décidé, en accord avec le Président, de flécher 2 M€ en moins cette année sur les 5,3 M€ en question. Nous réduirons également de 2 M€ les années suivantes. Notre budget n'est pas en déséquilibre. Je vous rappelle qu'il prévoyait un excédent net de plus de 8 M€. Il sera certes réduit de 2 M€, ce qui est bien sûr dur à supporter. Nous assumons l'erreur, je l'assume, mais cela ne nous empêchera pas d'assurer les investissements que nous avons prévus. Nous allons simplement étaler dans le temps la réduction des déficits de zone.

M. Guy LEFRAND

Madame LAGOUGE. Pardon, Monsieur VEYRI.

M. Timour VEYRI

Merci beaucoup pour ces précisions. Je souhaiterais revenir sur une question : comment percevezvous le risque juridique ? Si un recours est formé, il faudra trouver non pas 2, mais 9 M€. Quelle analyse faites-vous aujourd'hui ?

M. Sylvain BOREGGIO

Le recours aurait pu avoir lieu si nous avions persisté et maintenu un taux supérieur à 30 %. Dans ce cas, en effet, nous n'aurions pas appliqué les règles normales d'augmentation de la CFE. Les services fiscaux nous ont assuré qu'avec cette règle nous étions aujourd'hui dans les clous. Nous devons voter la délibération avant le 30 juin, date butoir. C'est la raison pour laquelle nous délibérons ce soir, mais il n'y a aucune raison que nous nous trouvions confrontés à des problèmes juridiques. Et cela ne remet pas en cause les autres taxes qui sont, quant à elles, conformes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un débat que nous avons déjà eu en Conférence des maires, mes chers collègues. J'ai eu l'occasion de vous dire que j'assumais la totale responsabilité de cette erreur de calcul. En tant que patron de cette administration, j'en assume l'entière responsabilité. Lorsque nous nous sommes aperçus de cette erreur, après avoir été alertés par les services fiscaux, Sylvain BOREGGIO m'a proposé sa démission.

Je l'ai évidemment refusée parce qu'il fait un excellent travail avec ses services pour maintenir les budgets de notre collectivité à flot; et ce, malgré les coups de poignards permanents de ce gouvernement qui nous matraque (nous l'avons encore vu il y a quinze jours), et qui nous impose des charges supplémentaires, sans aucune concertation, applicables sous deux semaines.

Bien évidemment, j'assume l'entière responsabilité de cette erreur. Le calcul était compliqué. Nous ne l'avons pas vue. Le contrôle de légalité ne l'a pas vue. Monsieur ROUGER, qui est le plus brillant expert-comptable que la terre ait jamais porté, ne l'a pas vue non plus. Pour autant, je ne vous en fais pas porter la responsabilité. Nous assumons totalement cette erreur particulièrement regrettable, mes chers collègues. Nous avons eu l'occasion en Conférence des maires de vous proposer une perspective financière sur les trois à quatre années à venir. Nous aurons éventuellement l'occasion d'en reparler en Conseil communautaire. Nous avons présenté en Conférence des maires la perspective financière réalisée par un cabinet indépendant ; laquelle tient compte des modifications que nous vous proposons ce soir sur le taux devCFE, et nous assure une bonne visibilité, sous réserve de nouveaux coups de poignards assénés par ce gouvernement aux collectivités territoriales. Ce que nous avons vécu il y a quinze jours, et que vous vivez dans vos communes, nous a bien montré que nous pouvons lui faire confiance pour cela.

Il vous est proposé ce soir de rentrer dans les clous de la fiscalité. Nous avons des références pour vous répondre très clairement que nous sommes parfaitement en règle au niveau juridique, sous réserve de voter la délibération avant le 30 juin.

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les entreprises qui complique le travail, mais il a été décidé de retarder la réduction du déficit de zone, ce qui permet de ne pas impacter les investissements ni le fonctionnement. C'est pourquoi il vous est demandé de voter cette délibération ce soir.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Neuf contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Il est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

FIXE (moins 9 voix contre et 2 abstentions) le taux de fiscalité locale Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2023 à 25,46 % et MAINTIENT les autres taux d'imposition 2023 de TFB, TFNB, TEOM et le montant de la GEMAPI votés par la délibération n°39 du Conseil communautaire du 4 avril 2023.

53 - Comptes de gestion 2022

M. Guv LEFRAND

Je vais me déporter pour le vote du compte de gestion et du compte administratif, comme il est maintenant d'usage. Auparavant, on ne sortait que pour le vote du compte administratif. Maintenant, nouvelle loi oblige, on me recommande de ne plus jamais être là. Je vais donc sortir quelques instants, le temps que Sylvain BOREGGIO vous présente le compte de gestion et le compte administratif 2022.

M. Sylvain BOREGGIO

Mes chers collègues, je vous propose la projection de quelques diapositives pour simplifier cette présentation et la rendre un peu plus acceptable que de vous lire des chiffres pendant 20 minutes. Je rappelle simplement que nous avions vu ces éléments lors de la présentation du budget. Ils n'ont pas évolué depuis. Nous avions déjà récupéré l'état définitif.

Nous allons commencer par le compte administratif 2022 et la synthèse.

S'agissant des résultats cumulés à fin 2022 pour l'ensemble des budgets, j'attends qu'ils s'affichent. Pour le fonctionnement, le total s'élève à 17 864 323,99 €. Le total des investissements (dont les restes à réaliser) est de -17 825 357,01 €. Soit un total cumulé de +38 966,98 €.

Je vous propose que nous votions le compte administratif et le compte de gestion en même temps. Si vous le permettez, nous procéderons aux deux votes à la fin.

Si nous regardons les résultats du compte administratif 2022 pour l'ensemble des budgets, je vais vous faire grâce de toutes les colonnes, et juste vous lire le résultat du CA, donc la colonne de droite.

- Le budget principal : 13 818 647,46 €.
- L'eau : 722 759,55 €.
- L'assainissement : 41 923, 98 €.
- Le SPANC : 421 948,76 €.
- La mobilité : 807 059,18 €.
- L'économie (croix prunelle) : 699 031,72 €.
- La pépinière : 328 737, 04 €.

Cela nous donne un chiffre d'affaires total réalisé de 16 840 107,69 €.

Concernant les budgets de zone, nous ne reprenons que les principaux. Vous les avez à droite. Je vais éviter de vous les lire, si vous me le permettez. Comme je le disais tout à l'heure, le total des déficits de zone s'élève à -16 801 140,71 €. Malgré l'effort fait en 2022 qui correspondait à une réduction de 3,7 M€, nous sommes passés d'un peu plus de 20 M€ à 16,9 M€. Nous continuerons cette réduction (dans une moindre mesure malheureusement) sur les années suivantes.

S'agissant de l'affectation des résultats 2022, il faut que le Président soit là. Nous allons lui demander de revenir.

Il vous est demandé d'accepter de voter le compte de gestion ainsi que le compte administratif qui vient de vous être présenté et que nous avions vu lors du budget. Vous avez eu tous les éléments nécessaires pour examiner ce compte administratif.

M. Guillaume ROUGER

Très rapidement, ce compte administratif montre que notre délai de remboursement de la dette s'allonge au-delà de quinze ans, ce qui est un problème pour notre collectivité. Je crois qu'il faut que tout le monde prenne bien la mesure de ce que cela veut dire puisque le seuil d'alerte est fixé à douze ans, comme vous le savez.

Et je crois, sauf erreur de ma part, qu'il manque des annexes dans vos documents sur les charges et recettes relatives à la compétence traitement des ordures ménagères. Je ne les ai pas vues. Elles ne sont pas obligatoires, mais il me semblait qu'elles manquaient.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons vérifier. Pour moi, elles devraient y être ; mais nous allons vérifier.

Pour répondre par rapport à ces fameuses quinze années, en effet, quand nous avons fait le bilan de ce compte administratif 2022, nous nous sommes aperçus que la situation était difficile, compliquée. Nous n'allons pas le nier. Je ne vais pas vous présenter à nouveau le budget, mais toutes les pistes d'économies ont été recherchées et creusées le plus possible.

Nous sommes toujours dans une phase économique difficile. Il est donc très compliqué de continuer à exercer des compétences en demandant aux services de se serrer la ceinture encore davantage. À un moment, nous n'arriverons plus du tout à exercer ces compétences, d'où ce choix certes désagréable de toucher à l'imposition.

Avec le budget tel qu'il a été présenté cette année et les années suivantes, une projection a été faite jusqu'à la fin du mandat (le Président a raison, nous devrions vous la présenter en Commission) : nous repassons sous la barre des douze ans grâce aux recettes supplémentaires liées à la fiscalité, et nous terminerons en 2026, à la fin du mandat, tout juste sous la barre des douze ans. Nous retrouverons donc une situation dite conforme et normale.

Monsieur VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je ne vais vraiment pas être long. Nous connaissons la situation et il ne semble pas utile de reprendre des débats que nous avons déjà eus. Je vais quand même évoquer quatre points.

Tout d'abord, la dette franchit la barre symbolique de 200 M€. Ce que nous craignions est arrivé : 10 M€ de dettes réalisées en un an. En tant que collectivité, je nous trouve sensibles face à l'augmentation des taux. En 2021, ils s'élevaient à 1,92 %. Ils passent à 2,16 % au CA 2022. Je trouve un peu inquiétant que la part d'emprunts à taux fixe diminue (de 80,8 % au CA 2021 à 73,21 % au CA 2022), alors que la part des emprunts à taux variable passe de 19,2 % à 26,81 %. Il n'est pas très cohérent d'augmenter la part des emprunts à taux variable dans un moment où les taux augmentent. Il est préférable de privilégier les taux fixes.

Deuxième point : nous avons une épargne nette qui devient négative avec -170 000 €, alors qu'elle était encore positive en 2021 à + 385 000 €. Il n'y avait pas d'enjeu.

Je m'arrêterai là-dessus Sylvain, pour que nous passions à autre chose : je trouve que le résultat général est un chiffre intéressant (on l'évoque rarement dans nos débats). Il est de 39 000 € pour un budget de 200 M€, ce qui est très fragile évidemment, mais surtout (et sans vouloir alimenter le débat que nous avons eu précédemment) nous voyons ce que cela signifie en termes de stratégie territoriale. À Évreux, inversement, nous avons un résultat général de 9,8 M€ pour un budget de 100 M€. L'Agglomération, pour un budget de 200 M€, présente un résultat général de 39 000 €. Voilà, cela est significatif en termes de stratégie territoriale. À chacun d'en tirer les conséquences politiques qui lui appartiennent.

M. Sylvain BOREGGIO

Je veux bien, mais on ne peut pas comparer ce que fait l'EPCI avec ce que fait la ville d'Évreux. Je vous rappelle que l'Agglomération exerce un nombre important de compétences. Soyons-en fiers parce que nous en bénéficions collectivement. On ne peut pas faire le parallèle avec ce que fait la ville d'Évreux pour elle-même, et tant mieux si la Ville a un résultat aussi positif. Au niveau de l'Agglomération, en effet, 2022 a été une année très compliquée. Comme tu le dis, le résultat est très limite. Il était temps d'agir.

Les réductions demandées à tous les services depuis deux ans ont été réalisées. Nous arrivons maintenant à grignoter des pouillèmes, à aller chercher à la marge quelques économies. Le seul levier qui nous restait, je le répète et je le regrette profondément, était de trouver des recettes. Tout simplement. Ces recettes nous manquaient pour passer ce résultat positif à plus de 6 M€. Je ne peux pas donner d'autres explications. Michel.

M. Michel DULONDEL

Je crois qu'en matière de finances, tout a été dit. Nous l'avons vu quand nous avons élaboré le budget. Nous avons traversé une période difficile avec le coût des matières, le coût des services, les revalorisations du point d'indice. Tout a été dit.

Je me dis que peut-être, au niveau d'EPN, nous avons un peu trop de compétences. Ne pourrionsnous pas réfléchir à l'avenir à en retirer quelques-unes ? Qui dit retirer des compétences, dit retirer des recettes mais aussi des charges.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'un travail que nous avons tenté de faire sur 2022. Nous nous sommes très rapidement aperçus qu'il est très compliqué de retirer des compétences. Nous ne pouvons pas toucher à celles qui sont obligatoires. Il reste éventuellement les facultatives et les compétences supplémentaires. Nous savons tous que pour exercer une compétence, il faut du personnel. Donc les gains importants que nous pouvons faire se situent sur le chapitre 12, sur les charges de personnel. Mais nous savons très bien qu'en enlevant une compétence, il va s'écouler un certain nombre d'années avant d'avoir des retours positifs. Nous en mesurerons les effets au bout de cinq ou six ans.

L'effet immédiat n'existe pas dans ce domaine, sauf à enlever une compétence (je vais faire du mal à mon voisin) comme la voirie et la redonner aux communes. Là, l'effet est immédiat, mais cela n'est même pas envisageable. Je ne vous le proposerai pas en tout cas. Ou la petite enfance, absolument. Si vous voulez que nous abordions ce sujet, et si le Président en est d'accord, je n'y vois aucun inconvénient.

Raphaël.

M. Raphaël NORBLIN

Chers collègues. Je suis désolé, mais il me semble que nous avons eu des commissions, que nous nous sommes réunis. Nous avons travaillé sur les compétences, et sauf erreur de ma part, nous avons dit collectivement que nous ne supprimerions pas de compétences. Il a même été très compliqué de diminuer quelques petits services dans certaines compétences.

Supprimer des compétences aujourd'hui signifie refaire le travail que nous n'avons pas réussi à faire il a y a seulement quelques mois. Dans ce cas, je me pose la question : comment a-t-on pu réfléchir ? Je vous le dis, en fait, nous avons réfléchi en fonction de nos communes, parce que nous réunissions 74 communes dans cette assemblée. Dans l'intérêt de ces communes et de cette assemblée, nous avons décidé de ne pas supprimer de compétences.

M. Olivier VERMEULIN

J'ignore s'il s'agit d'un problème lié aux compétences ou aux investissements. Nous allons fermer une piscine cet été et en construire une autre pour 35 M€. Si seules 150 entrées sont comptabilisées, fermerons-nous la piscine qui a coûté 35 M€? Je pense que nous faisons face à des problèmes d'investissement. Quand on n'a pas de sous, on ne dépense pas.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais continuer : Hervé.

M. Hervé GILLES

Je vois des collègues qui commencent à rire : ils ont peur de ce que je vais dire. Je suis content que nos collègues aient jeté le pavé dans la mare (ou dans la piscine), mais certaines choses ne sont pas audibles. Il est vrai que nous avons travaillé en COPIL sur les commissions ou sur les compétences. Nous n'avons jamais eu de retours. Nous n'avons jamais eu aucun retour par rapport à toutes les propositions que nous avons pu faire. Nous avons été mis dans une situation de fait, je l'avais déjà dit, je le répète. Nous avons travaillé jusqu'à 21 ou 22 heures dans le cadre d'un COPIL sur l'ensemble des compétences. Vous aviez affiché les chiffres, ce que nous avions demandé. Nous avons été force de proposition. Aucune n'a été retenue. Aucune. Je suis donc d'accord avec mes collèques, le prochain budget devra être structuré avec nous (comme je l'ai dit à Monsieur le Président), en nous écoutant sur certaines thématiques essentielles. Nous n'avons jamais demandé de révolution. Nous avons émis des hypothèses relatives à des pistes d'économies qui étaient importantes, sur toutes les compétences. Aucune réponse. Nous n'avons jamais eu quelque retour que ce soit. C'était la seule chose que je voulais dire et je vais m'arrêter là-dessus, parce que nous n'allons pas recommencer le débat. Nous en avons eu un très important sur le budget. Ce que j'entends dire de la part de mes collègues n'est pas audible, selon moi. Cela n'engage que moi. Mais nous n'avons jamais eu de retour sur les propositions que nous avons faites en COPIL.

Des choses nous ont été présentées, mais on ne nous a même pas demandé notre avis. Donc, nous avons dit non, évidemment.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour te répondre Guillaume, les annexes se trouvent page 285. Je vais mettre aux voix le compte de gestion (la corrélation entre les services fiscaux et ce que nous avons proposé). Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions. Merci.

Le Conseil communautaire :

PÉCLARE (Le Président ne participe ni aux débats ni au vote) (moins 7 abstentions) que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

54 - Comptes administratifs 2022

M. Sylvain BOREGGIO

Je soumets au vote le compte administratif 2022. Qui est contre ? 9 voix contre. Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

→ DONNE ACTE (moins 9 voix contre) à Monsieur le Président (Le Président ne participe ni aux débats ni au vote) de la présentation faite du Compte Administratif 2022 ; CONSTATE la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et ARRETE les résultats définitifs

55 - Affectation du résultat 2022

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons pouvoir appeler le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur BOREGGIO. Je vous propose donc de passer à l'affectation des résultats.

M. Sylvain BOREGGIO

Une présentation quelque peu simplifiée par rapport à la précédente. Si vous voulez bien l'afficher.

M. Guy LEFRAND

Cela ne va plus être très long.

M. Sylvain BOREGGIO

S'agissant du budget principal et des principaux budgets annexes : vous avez le résultat de fonctionnement. Voulez-vous que je les lise tous ? Cela vous va ?

Si nous continuons, nous allons retrouver la même chose pour les principaux budgets de zone (LB1, LB2, LB3, Les Surettes et Le Vallon Fleuri) avec les codes qui s'y rapportent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ou des observations ? Ces éléments découlent de ce dont vous avez parlé précédemment. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

DÉCIDE l'affectation du résultat des différents budgets

56 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de voter rapidement la dernière délibération concernant l'attribution des fonds de concours. Nous vous proposons de voter ce soir 126 fonds de concours pour une somme de 460 346 €. Si vous votez cette délibération, il restera donc 533 958 € disponibles, alors que nous ne sommes qu'à la moitié de l'année. Vous voyez à quel point ces fonds sont particulièrement utiles. Vous ne voulez pas que nous les votions ? Chut. Si vous ne voulez pas que nous les votions, tant pis.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 5 521,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition d'un robot tondeuse pour le terrain de football,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 235 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour le remplacement d'une armoire frigorifique,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 771 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition de volets roulants pour l'école,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 890 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune d'Angerville-la Campagne pour la réfection du mur de la mairie,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 714,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition d'un jeu pour la cour maternelle.
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 055 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune d'Angerville-la Campagne pour l'acquisition d'un columbarium,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 151,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la Campagne pour le remplacement d'un poteau incendie rue des Mésanges,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 266,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un tableau pour l'école primaire.
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 358,32 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'aménagement du parking de la salle des associations,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 484,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel informatique,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 997,25 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le changement de l'éclairage du stade (financement Etat),
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 166,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un nouveau columbarium,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 165 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'une remorque,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 235 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune de Bretagnolles pour la restauration de l'éclairage, du plafond et du chauffage de la salle des fêtes,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 496,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'acquisition de rayonnage pour l'archivage de la mairie,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 5 809,23 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une Licence 4,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition de deux réfrigérateurs (salle des fêtes et cantine),
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 545,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour la réfection de la voute de la chapelle,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 560 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune de Coudres pour la création d'une noue,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 708,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'aménagement de la rocaille devant la mairie,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 333,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour les travaux de plomberie de la mairie-école,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un fourneau pour la salle des fêtes,
 - DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 534,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de deux échelles pour l'église,
 - **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 502,57 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'un générateur d'eau ozonée au restaurant scolaire.

- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 486,16 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'une clôture de sécurité autour de la micro station allée de la gare,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 517,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de décorations de Noël,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 483,45 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'installation de barrières de sécurité dans la cour de l'école.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 060,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la construction d'un caveau trois places,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 684,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Croth pour la mise en conformité de l'alarme incendie dans le bâtiment communal faisant office de restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 832,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour le changement de la porte en bois du pignon de la chapelle de Notre Dame des Puits,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 671,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la création d'un placard administratif,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 509,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 716,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la sécurisation du friche
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 961 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la modification des alarmes de la mairie et de l'école.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 300 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la réhabilitation du terrain de football,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 207,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement d'un poteau incendie,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 5 040 €, soit 20 % du coût HT du projet,
 à la commune de Gauciel pour l'implantation d'une réserve incendie rue des Fonceaux (financement Etat et Département),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 645,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la pose de quatre volets roulants sur les bâtiments communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 642,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la réalisation d'une clôture au terrain communal rue du bout de la ville,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 628,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour les travaux d'électricité à la salle polyvalente,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 226,51 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de deux tableaux blancs pour l'école,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 549,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'une machine à laver pour l'école.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 170 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour la fourniture et la pose de cinq poteaux incendie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 449,29 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour le remplacement des néons par des pavés leds au groupe scolaire (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 971,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour l'aménagement et la sécurisation du dépôt vert communal.
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 314,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la rénovation et la sécurisation du local technique de la mairie,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 690 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'acquisition d'un épluche légumes pour la cantine scolaire.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 530,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la remise aux normes de l'éclairage et des blocs de secours de l'église (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 551,02 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de trois radars pédagogiques (financement Département),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 411,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'implantation d'un kiosque sur un giratoire,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 460 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour le scellement des potelets sur le parvis de la mairie.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 404,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de bancs,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 160 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune de la Couture-Boussey pour la mise en place d'un portillon au pôle technique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 272 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la motorisation du portail du pôle technique,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 079,22 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour le remplacement de trois fenêtres pour l'école (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la création d'un poteau incendie (financement Etat et Département),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 10 044,61 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la réfection et la sécurisation du chemin piéton entre l'école et la cantine (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 6 977,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'installation d'une structure de jeux,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 000 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune du Mesnil-Fuguet pour la réalisation d'un parking près de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 920 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'installation de panneaux leds « Piétons »,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 428,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour la modification des alarmes de l'école, de la bibliothèque et de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 772,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition d'équipements de cuisine,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 527 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour le réaménagement du Point Eco Vert
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 095 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la plantation d'arbres « Un arbre, Un enfant »,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 935,30 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 180 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la création d'un columbarium 12 cases,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 827 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la rénovation de l'éclairage de la salle de restauration et la salle d'évolution de l'école.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 160 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 393,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le changement du lave-vaisselle de la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 971,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la réfection du terrain de tennis (financement Département),

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 125,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le ravalement de la façade de l'école et de la mairie et la toiture de l'école (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 424,74 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en conformité du système d'alarme incendie de l'école (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 460 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de l'alimentation électrique et de l'éclairage du bâtiment de stockage,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 668,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour des travaux électriques à la mairie et à l'école.
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 237,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'isolation thermique du local technique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 65 016,52 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la rénovation thermique de la salle des fêtes et de la mairie (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 641,20 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la restauration d'une statue à l'église (financement Etat et Département),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 992,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la rénovation d'une ancienne classe en bibliothèque,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 250 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réalisation d'une dalle béton pour le bâtiment du cimetière,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 30 293,12 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réfection de la couverture de la mairie (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 23 396 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la démolition d'une maison en centre bourg,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 347,49 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de matériels informatiques,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 059,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de décorations de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 499,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de mobiliers des écoles,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 730,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'aménagement et l'acquisition de matériel pour l'école.
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 484 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune de Miserey pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 888,84 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le changement de deux portes au bâtiment scolaire et la cantine (financement Etat),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'étude de sol pour le déploiement d'une citerne incendie.
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 684,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de deux portes d'entrée (principale et de seçours) pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 282,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition d'équipements pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 590 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 872,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de guirlandes de Noël phase 2,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 020,04 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la réalisation d'un rideau de scène à la salle des associations.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 48 058,34 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la création d'installations sportives de proximité (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 405,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Prey pour le changement d'un ballon d'eau chaude sanitaire pour la cantine scolaire,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 338,46 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la mise aux normes électriques du terrain de sports (financement Etat),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 394,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de matériel électrique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 410 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la restauration du parquet en marqueterie au cœur de l'église (financement Etat).
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 628 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux souffleurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 685,80 €, soit 29 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la rénovation et l'isolation de la toiture du local accueillant une association (financement Etat et Département),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 998 €, soit 50 % du coût HT du projet,
 à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place de trois bornes du marché,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 446,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la restauration de la sacristie (financement Etat et Département),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une traceuse à pulvérisation électrique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 549,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de jardinières bacs d'orangerie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 425,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une armoire ignifuge au service état civil,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 653,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place de Leds au terrain de pétanque,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 124,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobiliers urbains (tables et poubelles),
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 364,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux ordinateurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place de nids d'abeille au jardin du souvenir,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 653,33 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran projecteur mural pour la médiathèque,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 14 487,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'étanchéité de la toiture de l'espace de la Mère Michel,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 917 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la modification de l'éclairage et le remplacement des luminaires de la cantine scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 998 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la porte extérieure du secrétariat de la mairie,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 207,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement du limiteur de son de la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 673 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de la gouttière sur la toiture du patio de l'école,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 950,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement d'une porte et de trois fenêtres dans la pièce annexe à la salle des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 378,36 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la reproduction du tableau de François d'Espinay Saint-Luc.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 683,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de divers outillages,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 416,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un groupe électrogène,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 320,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition de deux fauteuils de bureau,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 567,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'un columbarium,
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 6 617,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour la construction de l'abribus du Mesnil Anseaume.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 509,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 939,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux.
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 029,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'une herse,
- ANNULE le versement d'un fonds de concours de 4 477,50 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Bois-le-Roy pour le système de vidéosurveillance pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 7 079,30 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Bois-le-Roy pour le système de contrôle d'accès pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 142,60 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Bois-le-Roy pour le système d'alarme contre le vol pour le restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- ANNULE le versement d'un fonds de concours de 549 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la fourniture d'une géoverbalisation électronique pour la police municipale, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 17 855,95 € délibéré le 12 mai 2020 pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la toiture du groupe scolaire Leforestier, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- ANNULE le versement d'un fonds de concours de 29 395 € délibéré le 15 décembre 2020 pour la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la couverture de la salle de sport Pierre de Coubertin, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, Monsieur MATHURIN souhaite faire une déclaration. Monsieur MATHURIN, allez-y.

M. Christian MATHURIN

Bonsoir à tous. Je suis conseiller communautaire de Saint-Sébastien-de-Morsent.

L'agglomération Évreux Portes de Normandie a récemment été à l'origine d'un mouvement de recul sans précédent des services publics rendus à la population à travers l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte.

Brouhaha

Je pense que nous avons tous le droit de nous exprimer.

M. Guy LEFRAND

Allez-y Monsieur MATHURIN.

M. Christian MATHURIN

L'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte, hors Évreux, a été décidé sans concertation avec les usagers. Cette décision a conduit à une mobilisation citoyenne significative. Il y a de cela deux semaines, une pétition rassemblant plus de 2 000 signatures a été ainsi remise à la Vice-présidente de l'Agglomération en charge du dossier.

Alors que la gestion des déchets et l'enlèvement des ordures sont au cœur des attentes de nos concitoyens à l'égard de notre Agglomération, EPN a également fait le choix de modifier les horaires d'ouverture des déchetteries et des éco-points, d'arrêter le projet d'éco-point de La Chapelle-du-Bois-des-Faulx et de fermer le point vert de Caër, d'arrêter la déchetterie mobile et des collectes par semaine dans le centre-ville d'Évreux.

Il a également été décidé de mettre fin à la collecte en porte-à-porte des encombrants en 2024. La contestation de ces décisions est largement majoritaire au sein de nos populations.

En effet, ces dernières provoquent depuis plusieurs semaines des difficultés significatives pour les personnes fragiles et sans moyen de transport : une augmentation de la circulation automobile au moment même où l'ensemble des politiques publiques vise à réduire la production de gaz à effet de serre ; une augmentation des déchets sauvages le long de nos fossés et forêts (parfois empaquetés dans des sacs-poubelles suite à la suppression des sacs verts) ; une augmentation du tonnage des ordures ménagères suite au déversement de déchets verts dans les conteneurs et poubelles.

Ces décisions ont été prises dans un contexte financier tendu, alors que les habitants des communes issues de l'ancien GEA subissent une augmentation sans précédent du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 18,3 %; à laquelle s'ajoute une revalorisation des bases de 7 %; soit une augmentation historique de la contribution ordures ménagères pour les habitants de ces communes de +25,3 %, malgré un service en baisse.

Alors qu'est régulièrement évoqué le fossé qui se creuse nationalement entre les élus et les citoyens, il paraîtrait impensable que l'Agglomération Évreux Portes de Normandie reste sourde à l'incompréhension exprimée par nos concitoyens.

Sur proposition de Christian MATURIN, issu du groupe des élus Saint-Sébastien Pour Tous, l'Agglomération Évreux Portes de Normandie adopte la présente motion posant le principe d'une grande concertation avec les habitants afin de définir leurs besoins ; et rétablit temporairement l'ensemble des services publics concernés, dans l'attente des résultats de cette concertation menée par une structure indépendante.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Deux remarques très rapides.

Tout d'abord, il nous a été remis une pétition dont la moitié des signataires ne sont pas originaires d'Évreux, mais du Havre, de Saumur, de Rouen, de Perpignan, ce qui limite sa portée et sa crédibilité.

De plus, la proposition que vous nous faites n'est pas financée, elle n'est donc pas recevable. Nos débats sont terminés, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h50.